HC
278
.N4G8
1919

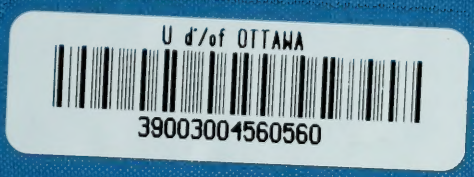

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesconditionsdel00gu

A. M. Gandilhon
Cordial hommage

LES CONDITIONS DE LA VIE

A NEVERS

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

LES CONDITIONS DE LA VIE A NEVERS

(Denrées, Logements, Salaires)

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

AVR 27 1973

PAR

Louis GUENEAU

AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

DOCTEUR ÈS-LETTRES

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1919

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

HC
278
.N4G8
1919

AVANT-PROPOS

L'usage s'est répandu dans les thèses complémentaires d'adopter la méthode des collections de textes. Après avoir songé à publier aussi une collection de documents, concernant la vie économique de Nevers à la fin de l'ancien régime, nous avons renoncé à cette idée, car les statuts de métiers, les contrats d'apprentissage par exemple sont aujourd'hui des textes suffisamment connus et étudiés. D'autre part la méthode, que nous avions adoptée dans la thèse principale, nous exposait à des redites. Il nous a paru préférable de nous consacrer ici à l'étude des prix. Nous donnons, à défaut de textes, des extraits et des résumés analytiques de textes, concernant surtout les denrées, les loyers, les salaires. C'est en somme un chapitre détaché de la thèse principale, mais cette séparation était nécessaire, car ces tableaux, ces colonnes de chiffres n'étaient pas à leur place au milieu d'un exposé suivi, et d'ailleurs il n'aurait pas été possible de les insérer avec les développements qu'ils comportaient.

Comme sources essentielles nous indiquerons d'abord les comptes de la ville de Nevers, série CC, principalement les pièces justificatives de ces comptes, de 298 à 345 (1674 à 1788).

Les comptes des hôpitaux = Premier fonds, Hôtel-Dieu, série E, comptabilité, principalement de 4 à 13, registres et liasses de pièces justificatives (XVIIe et XVIIIe siècles). — Deuxième fonds, Hôpital général, série E, comptabilité, principalement de 2 à 13 (1698-1788).

Les archives de la Chambre des Notaires (inventaires, contrats et marchés) et quelques minutes du notaire Barreau (étude de Me Bouquillard).[1]

Nous avons plus spécialement consulté les ouvrages suivants :

D'AVENEL : *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général* (Paris, 1894-1912, 6 vol. in-8°).

BIOLLAY : *Les prix en 1790* (Paris, 1886, in-8°).

LEFORT : *Salaires et revenus dons la généralité de Rouen au XVIIIe siècle* (Paris, 1886, in-12).

LEVASSEUR : *Les prix ; aperçu de l'histoire économique de la valeur et du revenu de la France, du commencement du XIIIe siècle à la fin du XVIIIe* (Paris, 1893, in-8°).

MANTELLIER : *Mémoire sur les variations des principales denrées et marchandises d'Orléans, du XIVe au XVIIIe siècle,* (Orléans, 1862, in-8°).

ZOLLA : *Variations du revenu et du prix des terres en France aux XVIIe et XVIIIe siècles.* (*Annales des Sciences politiques*, 1893-1894).

1. Cf. Le détail de ces sources dans la bibliographie de la thèse principale : *L'organisation du travail à Nevers (industrie et commerce) aux XVIIe et XVIIIe siècles* (1660-1790).

INTRODUCTION

Une étude sur l'organisation du travail, sur la vie des classes ouvrières et marchandes d'autrefois, serait incomplète, si elle ne s'accompagnait pas d'un aperçu aussi précis que possible des conditions de leur existence et des divers éléments, qui constituent le budget ordinaire des familles, d'un côté alimentation, éclairage, chauffage, habillement, logement, de l'autre salaires.

I. — Alimentation

L'alimentation est l'article fondamental. C'est de là que dépend avant tout le bien-être ou la misère des populations. Mais c'est là surtout qu'il faut se mettre en garde contre toute théorie trop générale et toute idée préconçue. Telle notion, exacte dans une province, est fausse dans une province voisine. D'autre part l'ancien régime n'est pas forcément et par définition une période, où tout était moins abondant qu'aujourd'hui.

Le prix du pain devrait être connu avec certitude, puisqu'il était taxé[1]. Mais au XVIIe siècle taxes et mercuriales ont disparu, sauf quelques prix se rapportant aux marchés de la Saint-Martin. Par contre à partir de 1702 les registres de la mercuriale deviennent à peu près complets. Il est alors possible de restituer les chiffres de la taxe en se basant sur le tarif de 1694[2]. Il faut d'ailleurs ajouter que de 1702 à 1720 le tableau, que nous avons dressé sur ces données, représente la taxe, telle qu'elle aurait dû être et non telle qu'elle était réellement, car le tarif n'était pas en fait régulièrement établi chaque semaine et suivait à un ou quelques deniers près les chiffres de la mercuriale. Mais à partir de 1720 la taxe du pain est régulièrement inscrite aux registres de police et devient rigoureusement authentique. Jusqu'en 1771 il suffit d'indiquer le prix du pain mollet, car ici encore le tarif de 1694 permet de restituer automatiquement le prix des autres catégories de pain, jaunet et bis. A partir de 1771, avec les perturbations que déterminent les arrêts du Conseil de Clermont-Ferrand, il devient nécessaire de préciser le prix des diverses catégories, d'abord pain blanc et pain bis, qui sont seuls admis, puis après 1775, pain blanc, jaunet et bis, quand les trois principales espèces de pain ont reparu. En 1789 le pain de seigle est autorisé et taxé à part (Cf. Tableau I).

Les variations de la taxe correspondent aux périodes de bonnes ou

1. Cf. Thèse principale. Les taxations dans les métiers de l'alimentation § 1.
2. Cf. Pièces annexes 1.

de mauvaises récoltes[1]. Quand les temps sont favorables, par exemple de 1702 à 1707, le prix du pain de 1re qualité s'abaisse jusqu'à 8 deniers en mai 1707 ; de 1715 à 1720 il descend jusqu'à 11 deniers ; de 1727 à 1738 il se maintient aux environs de 1 s. 6 d. ; de 1742 à 1746 les prix varient de 1 s. à 1 s. 6 d. Les minima sont donc de moins en moins bas, à mesure que l'on avance dans le cours du siècle.

Les mauvaises périodes sont à la fois plus nombreuses et plus étendues que les précédentes. En novembre 1694 le pain de 1re qualité se paie 2 s. 6 d. et en novembre 1699 1 s. 11 d. Avec la famine de 1709 les prix montent à 6 s. De 1712 à 1714 ils dépassent toujours 2 s. 6 d. Ils atteignent 4 s. 6 d. en août 1713. Ensuite les disettes sont moins terribles, mais elles durent plus longtemps. De 1738 à 1742 le prix du pain est presque toujours supérieur à 2 s. Il atteint même 3 s. en juillet 1739 et en juin 1741. De 1747 à 1753 les taux sont à peu près identiques et s'élèvent à 3 s. en juin 1749. De 1766 à la Révolution le pain reste cher surtout dans certaines périodes. De 1770 à 1775 il est à 3 et 4 s. Il atteint même 5 s. 6 d. en juillet 1770. De 1782 à 1784 il oscille de 2 s. 6 d. à 3 s. et de 3 à 4 s. en 1788-89.

En dehors de ces variations générales, on constate que d'ordinaire les maxima annuels correspondent à l'été, les minima à l'hiver ou au printemps. Autrefois les battages se prolongeaint à travers l'automne et l'hiver. L'été est donc la période la moins abondante de l'année.

Bien que le pain soit un aliment de première nécessité, l'instabilité des prix est extrême sous l'ancien régime, par suite de l'état un peu arriéré de l'agriculture et du manque de communications, qui oblige les provinces à vivre surtout sur leur propre fond. Les populations sont à la merci du moindre accident. En l'espace de deux années, de mai 1707 à septembre 1709, les prix passent de 11 d. à 6 s. pour retomber à 11 d. en mars 1717. Il arrive que le pain soit à peine accessible au peuple. En 1789 le salaire d'un compagnon ne représente plus guère que 8 livres de pain blanc ou 13 livres de pain bis. En 1709 ou en 1770 quand le pain bis lui-même, valant plus de 4 s., accapare à lui seul la moitié ou les deux tiers des salaires journaliers, il est clair que les familles nombreuses n'arrivent plus à se nourrir.

Ce pain, dont le prix peut devenir si onéreux, est-il de bonne qualité ? Dans les années ordinaires il n'y a pas de raison de supposer qu'il ait été moins bon qu'aujourd'hui. Pain mollet, pain jaunet sont faits de bonne farine et bien préparés. Toutefois les ouvriers ne mangent alors que du pain bis, tandis que cette habitude s'est perdue depuis longtemps dans les villes. Mais quand les années sont mauvaises, il faut recourir à toutes sortes de mélanges, bien

1. Cf. Thèse principale. Commerce des grains.

que les règlements du temps, toujours optimistes, semblent faire croire que depuis 1709 ces expédients aient disparu. Alors que le pain blanc est fait de farines inférieures, le pain bis doit être du pain noir ou même du pain sans farine.

Ainsi la ville de Nevers, située dans une région pauvre en céréales, manquait souvent de pain. La viande était plus abondante. Sans doute elle n'était pas d'aussi bonne qualité qu'aujourd'hui, car les bœufs de ce temps-là n'étaient pas comparables aux représentants actuels de la race charolaise-nivernaise[1]. Le rendement à l'abat était plus faible, et le bétail moins nombreux. Mais l'absence d'exportation rendait la consommation locale plus considérable. Il suffit de rappeler que vers 1760, c'est-à-dire dans une période où l'on se plaignait déjà de la cherté du bétail, il passait chaque année à la boucle une moyenne de plus de 1.000 bœufs, au moins 3.000 veaux et génisses, 900 porcs et 9.000 moutons et chèvres, ce qui pour une population d'une dizaine de milliers d'habitants, et même en tenant compte des troupes en garnison, fait une moyenne d'une livre et demie de viande consommée chaque semaine par habitant, soit plus de 7 livres pour une famille de 5 personnes.

Ici encore les prix devraient être régulièrement connus grâce à la taxe ordinaire de la viande, à la taxe du porc et à celle du carême[2]. Mais la plupart des textes anciens ont disparu. La série n'est à peu près complète qu'à partir de 1720 (Cf. Tableau II, § 1, 2, 3).

Les variations de la taxe ordinaire sont forcément les mêmes que celles du prix du bétail. La viande est chère à la fin du XVIIe siècle (3 s. en 1694), puis le taux s'abaisse au début du siècle suivant (2 s. en 1708). Une nouvelle augmentation survient ensuite avec des maxima de 5 s. en 1720 et 1724, puis une courte période de bonne chère avec un minimum de 2 s. 6 d. en 1727. Dès lors on peut dire que les oscillations disparaissent et que la hausse est continue jusqu'à la fin du siècle. Les prix varient seulement de 3 à 4 s. dans la période qui va de 1729 à 1740, de 4 à 5 s. jusqu'en 1767, de 5 à 6 s. jusqu'en 1785, de 6 à 7 s. jusqu'en 1790. Au début du XVIIIe siècle le prix du veau est presque toujours supérieur de 6 d. ou même d'un sol à celui du bœuf. Puis une certaine uniformité s'établit. Quant à la viande de mouton, elle est vendue généralement aux mêmes conditions que celle de veau, sauf pendant une période d'une dizaine d'années, de 1746 à 1756, où les prix sont à peu près les mêmes que ceux du bœuf. A partir de l'année 1767 le tarif est sensiblement identique pour les trois catégories.

La taxe de la viande, comparée à celle du pain, est loin de pré-

1. Thèse principale ; commerces d'alimentation § 3, bétail.
2. Thèse principale : les taxations dans les métiers de l'alimentation, § 2.

senter des variations aussi considérables, la production du bétail étant dans le Nivernais plus abondante que celle des grains et l'élevage étant moins aléatoire que la culture[1]. La plus forte oscillation se produit aux environs de l'année 1725. Le prix du bœuf, qui atteignait 5 s. le 18 mai 1724, s'abaisse à 2 s. 6 d. le 18 juillet 1727, et se relève à 4 s. le 12 mai 1729. Par contre les oscillations entre l'hiver et l'été sont à peu près identiques. La taxe du Vendredi-Saint est souvent supérieure de quelques deniers ou même d'un sol à celle de la Madeleine, car le bétail gras est alors plus rare qu'en automne et en hiver. C'est presque toujours le taux du Vendredi-Saint, qui est relevé par des taxes supplémentaires. A part cette analogie il n'y a pas correspondance entre les prix de la viande et ceux du pain. Si la viande est aussi chère que le pain en 1694, elle est deux fois moins chère en 1709. Il y avait alors plus d'avantage à acheter de la viande qu'à acheter du pain, et ce fait, qui nous semble une anomalie, n'est pas sans importance. A la fin du siècle seulement, les années devenant mauvaises à tous les points de vue, la cherté de la viande coïncide avec celle du pain, et c'est ce qui explique la gravité de la crise économique à la veille de la Révolution.

La boucherie de carême ne présente qu'un intérêt médiocre. Le taux est naturellement plus élevé que le taux normal, mais il ne concerne que les malades. A partir de 1756 les listes distinguent le public ordinaire, les troupes en garnison et les hôpitaux, les prix étant toujours un peu plus faibles pour ces deux dernières catégories.

Dans les périodes de cherté la viande de porc remplace avantageusement la viande de boucherie. Certains habitants élèvent à bon compte des porcs, dont les chairs et le lard mis au saloir constituent une base commode et peu coûteuse pour l'alimentation familiale. Les autres habitants se fournissent chez les charcutiers. Mais par suite des anciens préjugés la vente est presque toujours limitée à l'hiver. Jusqu'en 1759 la taxe du porc se borne à séparer le porc maigre et le porc gras. A partir de 1759 elle distingue d'ordinaire deux catégories de porc gras et précise quelquefois le prix du porc salé. Les variations de cette taxe ressemblent à celles de la taxe du bœuf. En 1708 le porc est à bon marché (2 s. 6 d.) malgré la disette des grains. L'année 1720 correspond au contraire à une pénurie de viande (5 s.). Ensuite de 1721 à 1740 les années sont plus favorables ; les prix oscillent de 2 s. 6 d. à 4 s. A partir de 1740 le taux ne cessera pas de s'élever. De 1742 à 1746 les prix atteignent 4 et 5 s. C'est l'époque de l'épizootie sur le gros bétail. Puis les porcs devenant eux-mêmes moins nombreux, les prix augmen-

1. Cf. Pièces annexes II, le graphique de la taxe de la viande, et comparer avec celui du pain.

tent encore. Ils oscillent entre 5 et 6 s. de 1776 à 1783, entre 6 et 7 s. de 1783 à 1789.

Dès cette époque le vin est d'un usage aussi ordinaire que la viande. Nevers est en effet une ville de vignobles[1]. Beaucoup de ménages ont une petite vigne. Ceux qui n'en ont pas achètent leur vin chez les propriétaires des environs ou dans les innombrables « bouchons » de la ville. Quand les années sont bonnes, la consommation du vin et de l'eau-de-vie est grande, même parmi le peuple, et les prix à la portée des artisans les plus modestes (vin ordinaire, 2 et 3 s. la pinte), ainsi qu'en témoignent certains chiffres provenant de la vente au détail des crus de l'Hôtel-Dieu chez les particuliers ou à la cave du Doyen. Les riches savent apprécier les muscats et les vins étrangers. Ces crus sont souvent offerts en étrennes au corps de ville, en cadeaux aux intendants, aux princes de passage, aux officiers des régiments en garnison. Dans les années de mauvaises récoltes, quand le vin cesse d'être abondant, les conditions changent. La population ouvrière doit se contenter de piquettes, demi-vins, cidres et poirés. Nous avons rassemblé quelques prix de vente au poinçon, à la pinte ou à la bouteille (Cf. Tableau III, § 1), mais comme le prix du vin est chose très instable, il aurait été nécessaire de réunir des chiffres de toutes les récoltes, ce qui n'a pas été possible. De même les indications sur la qualité, vin rouge ou vin blanc, vin nouveau ou vin vieux, sont insuffisantes. Nos renseignements sont donc incomplets. Ils le sont plus encore en ce qui concerne les autres objets d'alimentation.

Nous savons toutefois que la consommation du poisson était beaucoup plus importante autrefois qu'aujourd'hui[2]. Le poisson d'eau douce remplaçait la viande les jours maigres. Même en temps ordinaire c'était une ressource précieuse en raison de son abondance dans les pays nivernais. Mais les prix sont mal connus. Les comptes de la ville ne nous donnent que des évaluations globales, ou des prix un peu supérieurs à la moyenne, car il s'agit de belles pièces offertes par les échevins aux intendants. Quant au poisson de mer, qui arrive surtout sous forme de salaisons, il se vend à des prix très faibles. Hareng salé ou hareng saur paraissent régulièrement dans les menus des artisans. Cette habitude s'est conservée encore aujourd'hui dans la population de Nevers et des environs (Cf. Tableau III, § 1).

Par contre l'usage de la volaille et du gibier est beaucoup moins répandu. Il est en fait réservé aux riches. Sur le lait et les œufs

1. Thèse principale. Commerces d'alimentation, 1er §, les vins.

2. Thèse principale : commerces d'alimentation, 2 §, le poisson.

nous n'avons pas de renseignements précis. Par contre nous possédons quelques chiffres concernant le beurre frais, salé ou fondu, les diverses espèces de fromages : Gruyère, Cantal..., les principaux produits d'épicerie et droguerie (Cf Tableau III § 1 et 2). Quelques fruits exotiques, oranges, citrons, coûtent cher et ne sont pas d'un usage fréquent. Ils sont offerts en cadeaux, avec des boîtes de confitures, aux intendants et princes de passage. D'autres objets comme le sucre atteignent aussi des prix sensiblement plus élevés que les prix actuels, par suite de la difficulté et de la cherté des transports. Certains légumes, pois, haricots, lentilles, sont très employés et tiennent dans l'alimentation familiale la place de la pomme de terre. Leur prix de revient est souvent très faible, car de nombreux habitants ont des jardins, où ils récoltent fruits et légumes. Quant au sel, il est naturellement très cher par suite de la gabelle[1].

Avec ces divers produits d'alimentation il est impossible d'être aussi précis qu'avec la vente du pain ou de la viande. Il faudrait avoir surtout les prix d'achat au détail des particuliers, mais ceux-ci n'ont pas l'habitude de convoquer les notaires pour acheter leurs menues denrées. Il faut donc recourir aux comptes de la ville ou des hôpitaux, c'est-à-dire à des prix de gros, à des prix minima, que les fournisseurs sont obligés de consentir à la puissance politique des échevins, aux fonctions charitables des recteurs. Certains tableaux risquent ainsi de présenter les choses sous un jour trop favorable. L'inconvénient est le même avec les inventaires d'épiciers. Des listes nombreuses et suivies de prix ne seraient pas moins nécessaires, car les années et même les saisons influent sur la vente de tous les produits alimentaires. Or il faut presque toujours se contenter de quelques chiffres trouvés par hasard, ce qui est une autre cause d'incertitude. Enfin, pour une même date, il n'y a plus ici de prix fixe et les conditions varient avec chaque marchand, car si les pouvoirs publics peuvent en vertu du règlement de police de 1655 intervenir dans la vente de toutes les denrées, aussi bien que chez les boulangers et les bouchers, ils usent rarement de ce droit.

II. — Eclairage et chauffage, habillement, ameublement et logement

D'autres dépenses grèvent les budgets familiaux. L'éclairage n'est pas encore aux XVIIe et XVIIIe siècles très perfectionné. Sans doute les flambeaux de résine ont à peu près disparu. On ne les

1. Thèse principale. Les obligations financières. § 2.

utilise plus que dans les corps de garde de la milice bourgeoise ou des gens de guerre en garnison. Mais la chandelle est toujours le procédé le plus usuel dans les classes populaires. Or la chandelle est très incommode et relativement coûteuse. Les prix ne cessent pas d'augmenter au grand mécontentement des habitants, qui ne peuvent guère cependant utiliser d'autres modes d'éclairage[1]. La cire en bougie ou en cierge est en effet un luxe réservé aux églises et aux riches bourgeois. Elle est offerte aussi en cadeau aux échevins pour leurs étrennes annuelles, aux intendants et aux visiteurs de marque. La cire est moins incommode que la chandelle, mais encore plus coûteuse. A la fin du XVIIIe siècle, l'huile à brûler commence à se propager. Elle est employée dans les réverbères, que la ville vient de faire installer dans les rues de Nevers. Son prix est assez élevé (Cf. Tableau IV, § 1).

Dans le Nivernais le chauffage est moins onéreux que l'éclairage. Les habitants n'utilisent que le bois. Dans toute la région le bois est très abondant, mais il est tellement nécessaire aux industries de ce temps-là, qu'il ne descend jamais à des taux très faibles. On se plaint toujours de son renchérissement. La milice et les troupes en garnison consomment aussi de grandes quantités de bois, de même que les feux de joie, allumés en l'honneur de victoires ou d'autres évènements heureux. Sous la pression de l'opinion publique, les officiers de police doivent réglementer la vente et même établir des taxes en 1742 et 1770[2]. L'inconvénient est le même avec les fagots et le charbon de bois, à cause de l'activité des industries métallurgiques (Cf. Tableau IV, § 2).

Sur l'habillement et l'ameublement nous disposons de trois séries principales de renseignements (Cf. V, tableaux, inventaires de marchandises et inventaires de mobiliers). D'abord des tableaux, dressés d'après les comptes de la ville, des hôpitaux et du palais ducal. Ces tableaux énumèrent divers textiles, tissus et objets, neufs pour la plupart. Mais ici, comme précédemment, les prix accordés aux échevins et aux recteurs sont des minima. D'autre part, il s'agit presque toujours d'étoffes grossières, d'objets communs, achetés par grandes quantités pour l'habillement des pauvres ou l'équipement des troupes en garnison, ce qui donne une idée très incomplète de l'habillement et de l'ameublement d'autrefois. Avec les inventaires de marchands et fabricants (émailleurs, faïenciers, merciers), les énumérations sont plus complètes. Elles sont intéressantes à divers points de vue, par les aperçus qu'elles donnent

1. Thèse principale : Métiers usuels. § 1. Ciriers et chandeliers.

2. Thèse principale : Commerce des bois.

sur l'activité de l'ancien commerce nivernais, sur l'abondance et la variété des marchandises, qui s'accumulaient dans les magasins de vente, sur les goûts de la clientèle enfin et sa prédilection marquée pour des objets ou étoffes, qui nous paraissent un peu antiques et démodés : tiretaine, camelot, calmande, kalmouk, siamoise, basin, étamine. Mais les prix sont des prix de marchands, des prix de gros, sensiblement moins élevés que les prix de détail. Les inventaires dressés chez les particuliers sont donc plus précieux. C'est là que l'on trouve la description la plus exacte des anciens intérieurs nivernais. Les prix indiqués ne concernent plus des objets neufs. Les conditions sont à peu près les mêmes que pour des objets achetés d'occasion.

Il est clair qu'autrefois plus encore qu'aujourd'hui les ouvriers n'étaient pas habillés comme des bourgeois, mais plutôt comme des pasyans. Les manœuvres avaient des habits de toile pour leurs travaux. Certains semblent n'avoir pas eu d'habits des dimanches. L'inventaire des biens de Jacques Berger ne signale ni linge ni vêtements. Or si le ménage est pauvre, il n'est pas absolument misérable. S'il n'a aucune dette active, il n'a pas non plus de dette passive. Les femmes du peuple ne sont pas plus élégantes. Elles portent des casaquins et des jupons d'étoffes grossières, fabriquées dans le pays comme le droguet, ou des vêtements de coton, car ce textile est déjà très répandu à la fin de l'ancien régime (Cf. inventaire Degoux-Seguin). Ces objets sont achetés à bas prix.

Certains maîtres de métiers semblent aussi modestes que des manœuvres, mais d'ordinaire les inventaires de biens signalent des habits du dimanche. Tel tonnelier, pourtant de condition très humble, a pour les dimanches un habit de peluche de soie (Inventaire Michel Charles). Tel serrurier ou tel menuisier, dont les moyens sont un peu plus considérables, possèdent de véritables garde-robes, que leur envieraient bien des serruriers et menuisiers d'aujourd'hui, car on y voit énumérés des vêtements de toute sorte, non seulement de vieux effets de travail, mais des habits de kalmouk, de siamoise, de camelot, de drap de Silésie ou de drap d'Elbeuf, et même des cols de mousseline (Inventaires Claude Denis et Pierre Petitclair). Les femmes de ces artisans ne se contentent plus d'étoffes communes. Elles recherchent les étoffes nouvelles, à ramages et à couleurs voyantes, dans leurs divers costumes, simples déshabillés ou véritables robes. Elles ne portent pas de chapeaux. Elles ont des bonnets, des coiffes ou béguins, rehaussés le dimanche de mousselines et dentelles.

Les riches marchands et les manufacturiers de faïence semblent avoir eu quelque vanité. Ils aiment les beaux habits. Si le faïencier Jacques Seigne, qui a fait de mauvaises affaires, ne laisse après lui

que de méchants effets usés, l'épicier François Berthiault a de nombreux costumes, dont les uns sont de drap, de camelot, de bouracan, et les autres de satin. Il a même pour les jours de fêtes une redingote à l'anglaise, des chemises garnies de mousseline et une épée à poignée d'acier. Les Nivernais de ce temps-là, comme tous leurs contemporains, portent non pas le pantalon mais la culotte. Ils ont des bas de fil, de laine, de coton ou de soie, suivant les saisons et leur condition. Ils affectionnent, surtout les riches, des couleurs un peu fantaisistes : petit gris, mordoré, noisette, ventre de biche. Avec les femmes de ces industriels et marchands, le luxe est encore plus grand. La garde-robe de la dame Serizier est vraiment somptueuse. L'inventaire signale de multiples vêtements d'intérieur et des toilettes de ville, dont la soie, le satin et le taffetas forment les principaux éléments, ainsi que des étoffes à fleurs ou à rayures, de couleur incarnat ou citron. Les dames des manufacturiers de faïence ne portent pas non plus de chapeaux, mais elles ont à leurs coiffes, bonnettes, barbes et bavolets, ainsi qu'à leurs mouchoirs et manchettes, des dentelles de prix.

Les bijoux sont à proportion de la richesse. Les pauvres n'en possèdent pas. Tel artisan se contente de boucles de souliers, jarretières, agrafes ou boutons de manche en argent (Inventaire Charles). Tel autre possède montre et gobelet en argent, croix et bagues en or (Inventaire Denis). Seuls les riches marchands et les manufacturiers de faïence possèdent de nombreux bijoux avec une véritable argenterie de table (Inventaires Serizier et Boizeau-Deville).

L'usage du linge de corps est devenu général. De même le linge de table et de maison est abondant à la fin de l'ancien régime. Les artisans emploient surtout les toiles locales, un peu grossières, toile de plain ou toile d'étoupe. Les riches ont déjà des toiles fines. Les uns et les autres mettent leur orgueil à remplir leurs armoires, commodes et buffets, de masses quelquefois invraisemblables de draps de lits, nappes, serviettes, chemises, sans compter les rouleaux de toile brute ou les écheveaux de fil (Inventaire Claude Denis).

Le mobilier peut chez les manœuvres et les ouvriers, comme chez les paysans, se réduire à quelques objets indispensables. Le manœuvre Jacques Berger et sa femme Catherine Coichot font leur cuisine à la crémaillère. Leurs ustensiles sont à la fois peu nombreux et très disparates. Presque pas d'objets en cuivre. Quelques autres en fonte, en fer, en faïence ou en verre. Comme meubles un lit des plus médiocres, une arche et un dressoir de chêne, une table et des chaises de sapin, le tout dans une pièce unique. Une modeste figure de faïence représentant saint Jacques, patron du sieur Berger, est l'unique ornement du logis.

Avec certains maîtres de métiers l'aisance est plus manifeste. Chez le serrurier Denis, la cuisine qui fait suite à la boutique et sert de salle à manger, est sensiblement mieux garnie. On y voit non seulement des chenets avec leurs accessoires ordinaires, mais de nombreux objets en fer, en particulier des fourchettes, et une assez belle batterie de cuisine en cuivre. Les chambres hautes, qui servent de chambres à coucher, ont un mobilier confortable. Il y a même une accumulation un peu encombrante de meubles : lits, commodes, armoires, table, chaises, fauteuil, bergères, coffre. La décoration consiste en cadres, avec une grande glace et un enfant Jésus dans sa niche. L'ensemble manque forcément d'unité et de goût. Le chêne y voisine avec le noyer, le cerisier et le sapin. Chez tous ces artisans une certaine prédilection se remarque pour certains meubles antiques, lits à colonnes, arches à pétrir le pain.

Chez les manufacturiers de faïence apparaissent des pièces, spécialisées comme aujourd'hui et meublées avec une certaine prétention. La salle à manger et l'une des chambres hautes du sieur Serizier ne dépareraient pas nos appartements modernes, bien qu'elles manquent d'harmonie : meubles de chêne et meubles de noyer, tentures de camelot rayé et tapisseries de Flandre, de point d'Angleterre ou à la turque. La décoration fait de larges emprunts à l'art local de la faïence et du cristal. De même l'ameublement de l'une des chambres de Jacques Seigne dénote un certain goût : riches tapisseries encadrant des meubles de noyer. Alors que certain mobilier de manœuvre ne valait pas plus de 100 l., les mobiliers de faïenciers atteignent des sommes considérables, plusieurs milliers de livres.

Les mêmes contrastes se retrouvent dans les logements. Nobles et bourgeois trouvent encore des installations spacieuses et salubres[1]. Mais la plupart des artisans doivent dans des rues tortueuses, étroites, malsaines et mal éclairées, se contenter d'une ou deux pièces, qui servent à tous les usages. Ces chambres se compliquent de placards profonds, de galetas, de cabinets ou recoins obscurs, qui peuvent présenter des facilités pour de pauvres gens, mais qui sont contraires à tous les principes de l'hygiène. Les pièces sont toujours carrelées, même quand il s'agit de chambres hautes. Dans les faubourgs ce carreau peut faire place à la terre battue. Les murs sont d'ordinaire passés à la chaux. C'est seulement à la fin du XVIIIe siècle et chez les riches qu'il est question de papier ou de véritable tentures en étoffes. Des cheminées dressent encore leurs volumineux manteaux dans les chambres à feu. Les éviers se

1. Nous avons généralement laissé de côté les contrats d'accense, qui ne concernaient pas des artisans et marchands.

déversent immédiatement dans la rue. Quant aux ateliers et boutiques, ils se distinguent à peine des chambres basses, qui forment le rez-de-chaussée des maisons. Ce sont toujours les mêmes portes basses et vitrées et les mêmes fenêtres arrondies en cintre.

Le prix de ces logements se réduit au paiement des impôts pour les artisans et marchands, qui sont propriétaires de leur petite maison. Il se complique du versement de quelques redevances féodales pour tous ceux qui sont compris dans la censive de quelque seigneur[1]. Le reste de la population doit prendre des logements ou des ateliers à bail. Il subsiste encore quelques baux emphytéotiques. Mais le procédé de beaucoup le plus ordinaire est le bail à accense, très analogue aux conditions actuelles. Les contrats d'accense sont presque toujours rédigés dans les mêmes termes. Le propriétaire d'une maison déclare qu'il a « volontairement concédé et délaissé à titre d'accense » à un locataire quelconque, tout ou partie de sa maison, pour un délai de plusieurs années. On rencontre souvent la formule « pour 3 ans venant à 6 », ou bien encore « pour 6 ans venant à 9 », ce qui n'est pas sans analogie avec notre bail de 3, 6, 9. Le paiement se fait comme aujourd'hui en deux termes, « à la Saint-Jean-Baptiste et à la Nativité de Notre-Seigneur ». D'ordinaire le locataire ou « preneur » s'engage à « garnir lad. accense de meubles suffisants pour seureté dud. loyer », pour que les intérêts du propriétaire ou « bailleur » soient sauvegardés. Il promet de jouir de son logement « en bon père de famille ». Le propriétaire doit le tenir « clos et couvert ». Les réparations sont généralement partagées. Le preneur n'est responsable suivant la Coutume du Nivernais que des réparations locatives ; le bailleur se charge des grosses réparations, que le locataire doit souffrir toutes les fois qu'elles sont nécessaires. A l'expiration du contrat le preneur est tenu de laisser le local en bon état, « bien vitré et carrelé », de rendre les clefs et serrures de toutes les portes, ainsi qu'il les a prises. Le plus souvent il promet au bailleur dans quinzaine et à ses frais au moment de la signature de l'acte « une expédition des présentes ». Un locataire peut prendre lui-même un sous-locataire, c'est un contrat de sous-accense (Cf. VI, accences et sous-accenses).

Dans tous les contrats, quels que soient les exemples que l'on prenne, chambres isolées, basses ou hautes, logements véritables, composés d'une ou plusieurs pièces, maisons tout entières, hautes ou basses, un certain nombre d'éléments interviennent toujours, autrefois comme aujourd'hui, pour faire varier les prix. Les différences de loyers s'expliquent par des différences de confort, d'éten-

1. Cf. Thèse principale : Etat matériel. Les fortunes § 1.

due ou d'exposition. Il est évident que la valeur des immeubles n'est pas la même dans des rues commerçantes et passagères du centre de la ville, comme la rue de Nièvre, la rue Saint-Etienne, ou des rues déplaisantes et peu fréquentées, comme la rue de la Boullerie, en bordure des remparts, la rue des Fumiers et la rue des Fangeats. Les loyers sont toujours plus élevés dans la ville elle-même que dans les faubourgs, à Mouesse ou à Saint-Antoine par exemple. Mais ils sont encore plus élevés dans le quartier du Rivage qu'à l'intérieur des murs, car les mariniers et voituriers par eau ne peuvent s'établir que sur les bords de la Loire et de la Nièvre. Ici les contrats sont souvent grevés de clauses restrictives, qui enlèvent aux preneurs toute liberté d'action et leur imposent des redevances en nature : une certaine quantité de poisson tous les ans. De même les maisons du Ravelin prennent au XVIIIe siècle, par suite de l'aménagement de la promenade publique et l'installation des foires, une valeur croissante, qui se reflète dans la hausse des loyers.

Les boutiques tiennent dans les accenses une place importante, car il est peu d'immeubles sans boutique à l'intérieur de la ville. Il peut arriver qu'elles soient prises à bail par des gens, qui les utilisent en guise de logement. Les prix sont alors à peu près les mêmes que ceux des chambres basses. Mais d'ordinaire elles sont destinées au commerce et à l'industrie, servent d'ateliers ou de magasins. Quelquefois elles sont louées à part. Les échoppes de savetiers se donnent à des prix très réduits, tandis que de véritables boutiques, bien situées près du beffroi ou du palais, atteignent des prix beaucoup plus élevés. Le plus souvent les boutiques sont affermées avec une portion de maison ou même une maison entière. Ici encore certains artisans de condition modeste, comme les savetiers, se contentent de peu et trouvent des conditions avantageuses. Au contraire certains métiers de l'alimentation, qui ne peuvent se contenter de logements quelconques, paient des taux plus considérables. Boulangers, bouchers et charcutiers sont obligés d'avoir des installations spéciales : fours, bluteries, écorchoirs. Les épiciers, ceux du moins qui ont une clientèle nombreuse, doivent entreposer leurs marchandises dans des locaux suffisamment vastes. Les cabaretiers, s'ils n'ont pas de bonnes caves, ne peuvent exercer leur commerce.

D'autres entreprises industrielles ou commerciales ont une physionomie à part. Certaines hôtelleries, dès le XVIIe siècle, sont des maisons importantes ; à plus forte raison au siècle suivant, comme on en jugera par la description de la maison de la Cité, hôtellerie considérable, organisée et meublée avec un certain confort et même un certain luxe.

Au XVIIe siècle les accenses de moulins se font toujours en nature, les meuniers eux-mêmes n'étant pas payés autrement. Les preneurs s'obligent à verser chaque semaine aux bailleurs une quantité assez considérable de farine et prennent à leur charge la plus grande partie de l'entretien des moulins, des biefs et des chaussées. Il est vrai que les bailleurs leur cèdent toujours une grande étendue de terres ou de prés, et leur supposent dans leur commerce de gros bénéfices. Au XVIIIe siècle certains contrats en nature subsistent. Mais d'autres contrats sont mixtes et certaines conventions exclusivement en espèces.

Les tanneries n'atteignent pas, même au XVIIe siècle, alors que le travail est actif, des taux importants. Plus tard, par suite de la décadence qui frappe cette industrie, les prix d'accense ne changent guère, contrairement à l'évolution générale. Des loyers identiques, pour des tanneries différentes il est vrai, se rencontrent en 1666 et 1782. Cette similitude de chiffres équivaut tout de même à une diminution sensible. Avec les foulons de la manufacture de drap il n'est guère possible de suivre l'évolution des prix, faute de documents. Nous savons toutefois que leur activité devenait de plus en plus médiocre[1]. Par contre les ports ou chantiers, le long de la Loire ou de la Nièvre, prenaient une importance croissante.

Il n'est pas inutile enfin de préciser les accenses de terre, car à la fin de l'ancien régime nombreux sont les habitants qui possèdent ou prennent à bail des vignes ou des jardins. Au XVIIe siècle le prix des vignobles est faible et à la portée de tous. Les variations, peu sensibles, s'expliquent par les différences de terroirs. Les preneurs s'engagent toujours à tenir leurs vignes en bon état, à mettre des pesseaux, à faire des provailles. Les contrats n'oublient jamais ces clauses, car avec de mauvais locataires qui laisseraient leurs vignes en friches, les bailleurs feraient des marchés plus onéreux que profitables. Au siècle suivant, si les prix s'élèvent, les clauses restent semblables. Avec les autres terrains les taux sont très variables, suivant qu'il s'agit de véritables jardins maraîchers, ou de terres à cultures, situées à une grande distance dans les faubourgs ou à proximité des murs. La seule obligation générale pour les preneurs est de fumer régulièrement les terres qu'ils prennent à bail.

Nous résumons dans le tableau suivant les divers prix d'accense à Nevers aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'après les contrats signalés

1. Avec les manufactures de faïence il faut se borner à suivre pendant un demi-siècle l'histoire de certaines fabriques, comme le Bout du Monde et Bethléem. Cf. Thèse principale : les Faïenciers.

ci-dessous et les nombreux autres contrats, qu'il n'a pas été possible de reproduire.

		Fin du XVIIe s. Prix moyen	Fin du XVIIIe s. Prix moyen
1° Chamb. basse ou h.,	ville	12 l.	de 30 l. à 40 l.
	Faubourgs	6 l.	de 20 l. à 25 l.
2° Log. (1 ou p. pièces)	ville	de 18 l. à 36 l.	de 36 l. à 300 l.
	Faubourgs	de 9 l. à 12 l.	[1]
3° Maisons basses	ville	18 l. et au-dessus	72 l. et au-des.
	Faubourgs	9 l. —	25 l. —
4° Maisons hautes	ville	36 l. —	150 l. —
	Faubourgs	de 20 l. à 30 l.	[2] —
5° Boutiques et log.,	ville	de 20 l. à 100 l.	de 72 l. à 400 l.
6° Terres	vignes	de 10 s. à 1 l. l'œuvr.	de 2 l. à 4 l.
	Jardins	de 1 l. à 5 l.	de 5 l. à 20 l.

III. — Salaires.

En face de toutes ces dépenses les salaires d'autrefois se présentent sous divers aspects.

D'abord il faut signaler une forme un peu patriarcale et qui se rattache étroitement à l'ancien régime corporatif. Certains compagnons travaillent à l'année et vivent chez leurs maîtres dans une situation très voisine de celle des apprentis (Cf. VII. Salaires à l'année. § 1 compagnons). Quelques conventions ressemblent fort à des apprentissages[3]. Il arrive alors que les compagnons indemnisent leurs maîtres, ou du moins ne reçoivent qu'une infime rétribution (Cf. le contrat Dubois-Dalligny). Dans les marchés ordinaires les compagnons reçoivent un salaire, dont le taux est très variable non seulement d'un métier à l'autre, mais à l'intérieur d'un même métier[4]. Les quelques contrats de travail, que nous avons pu retrouver, ne suffisent pas d'ailleurs à donner un aperçu complet des salaires dans les diverses professions, métiers usuels, et métiers qui touchent de loin ou de près aux manufactures (émailleurs, gazetiers). A plus forte raison ne permettent-ils pas de préciser l'évolution d'un siècle à l'autre. Ce qu'on peut dire, c'est que les taux sont forcément restreints, car le maître accorde au compagnon le gîte et le couvert, avec des avantages variés. Les salaires s'élèvent, quand les contrats de travail se rapprochent des contrats de louage et que les compagnons ou leurs femmes, si par hasard ils sont mariés, rendent des services domestiques. Au contraire avec les accords

1 et 2. Nous n'avons retrouvé aucun texte concernant ces deux catégories.
3. Thèse principale, les apprentis. § 3, Cas particuliers.
4. Thèse principale : les compagnons. § 1, les Contrats de travail.

familiaux les chiffres s'abaissent, car des avantages matériels de toute sorte compensent largement la modicité des prix. Ces arrangements semblent fréquents chez les voituriers par eau. Toutefois les vieux mariniers semblent très soucieux de sauvegarder leur suprématie de chef de famille.

Certains patrons travaillent aussi à l'année. Ils prennent à l'amiable ou par adjudication diverses entreprises (Cf. VII. § 2. Entreprises patronales et abonnements). Par exemple des couvreurs s'engagent, pendant un temps déterminé et moyennant une somme fixe, à entretenir les couvertures de bâtiments appartenant à des seigneurs ou à des communautés religieuses. Les clauses de ces contrats déterminent toujours avec précision les obligations des maîtres, leurs responsabilités, les fournitures auxquelles ils sont tenus, les surfaces qu'ils doivent réparer ou faire à neuf. Mais les proportions exactes de ces travaux restent vagues, et les renseignements, qu'ils donnent sur la valeur relative des salaires, insuffisants. La même objection peut être formulée à l'égard des abonnements conclus par la ville et les hôpitaux avec des tapissiers, des selliers, des couteliers, des vitriers. De plus ces entreprises, autrefois comme aujourd'hui, sont faites au rabais. Nous savons que la ville était obligée d'accorder à ces ouvriers divers privilèges ou exemptions, qui compensaient la modicité des prix, et qui semblaient plus recherchés que les salaires eux-mêmes[1].

Les salaires à la journée donneraient des indications plus intéressantes, si les textes faisaient plus clairement la distinction entre maîtres et compagnons, et si les données s'étendaient à tous les métiers, au lieu d'être restreintes à quelques professions du fer, du bois et du bâtiment, avec des dates qui ne concordent pas toujours (Cf. VIII. Salaires à la journée. 1. § Maîtres et Compagnons). Les chiffres, que nous donnons, sont empruntés aux comptes de la ville, des hôpitaux et des ducs. Si les ducs, ou plutôt leurs représentants de la Chambre des Comptes, semblent assez généreux, par contre les échevins et surtout les recteurs des hôpitaux, très ménagers des deniers de la ville et des pauvres, embauchent autant que possible au rabais. Il serait plus important de connaître les marchés, passés entre maîtres et compagnons, mais ces conventions étaient presque toujours orales. Nous ne pouvons citer qu'un acte notarié concernant des souffletiers. Du moins ce contrat a-t-il l'avantage de nous présenter avec un salaire à la journée un ouvrier, Benoît Servajan, qui précédemment travaillait à l'année, ce qui permet de comparer ces deux modes de paiement. Le salaire a doublé, mais en fait les con-

1. Thèse principale : le travail privilégié.

ditions pécuniaires ne changent guère, puisque Servajan, qui était auparavant en pension chez ses maîtres, devra désormais avoir son domicile.

En dehors des maîtres et compagnons, qui ont un métier déterminé, une foule de manœuvres vivent un peu en marge du régime corporatif avec des salaires instables et irréguliers (Cf. VIII. § 2. Manœuvres). Les échevins emploient souvent des manœuvres pour exécuter différents travaux de voirie ou d'entretien dans les rues de la ville ou dans les cours d'eau, Nièvre et Loire. Les salaires varient suivant les années, la difficulté et les risques du travail. Ils s'élèvent au niveau des salaires de compagnons, quand il s'agit de travaux rebutants, comme le curage de la Nièvre, dont certaines sections servent d'égouts aux quartiers avoisinants, périlleux, comme le dégagement des arches du grand pont de Loire, où les glaces s'amoncellent et menacent de tout emporter. Ils sont encore avantageux avec des exercices, qui nécessitent du coup d'œil et de l'adresse, comme le balisage de la Loire. Au contraire ils s'abaissent avec des travaux quelconques, qui n'exigent ni courage ni adresse, par exemple la démolition de la chapelle Saint-Sébastien, en pleine ville de Nevers et dans des conditions très commodes. Les hôpitaux emploient aussi des ouvriers et des ouvrières, mais qui sont nourris et par suite ne reçoivent que des rétributions très restreintes.

Une dernière forme de salaire est celle qui dérive du travail aux pièces (Cf. IX. Salaires aux pièces. § 1, tableaux, § 2. Traités et marchés). Elle s'applique surtout aux patrons. Sur certains métiers les renseignements sont tellement abondants, qu'il faut faire un choix dans la masse confuse de documents, que livrent les comptes de la ville et des hôpitaux. A ces tableaux ainsi dressés, nous avons joint quelques marchés de couverture, charpente, construction... Ces contrats sont assez nombreux dans les archives des notaires, mais ils n'indiquent d'ordinaire pour des ensembles de travaux parfois considérables qu'un prix global et mal défini. Autant que possible nous avons dû nous borner à des textes simples, ou dans lesquels figure une unité de mesure.

Le travail aux pièces est aussi en usage dans les professions, qui concernent les manufactures, émailleurs et faïenciers. Certains maîtres émailleurs concluent ainsi des contrats exclusifs avec des compagnons, dont ils se réservent tout le travail (Cf. contrat Allasseur-Vanon 1688). On peut comparer ces salaires à la grosse, c'est-à-dire aux 12 douzaines, avec certains prix d'estimation de marchandises d'émail (Cf. Tableau V, Inventaire Bouillot, 1738). Bien que les dates ne concordent pas, il est tout de même possible de se rendre compte que les patrons émailleurs

prenaient sur le travail de leurs ouvriers un large bénéfice.

Dans les manufactures de faïence le procédé, au lieu d'être l'exception, devient la règle avec les tourneurs, mouleurs et peintres. Ces artistes reçoivent chaque semaine une somme déterminée, mais c'est un salaire conditionnel. Ils doivent fournir une quantité d'objets bruts, égale à la somme qu'ils reçoivent de leur patron. Si le chiffre n'est pas atteint, ils se voient retenir la différence. Au contraire s'il est dépassé, un supplément s'ajoute au salaire. Les chiffres sont calculés de manière que les ouvriers puissent avoir quelques suppléments. Il semble donc au premier abord que cette combinaison ingénieuse ait un caractère démocratique. En fait il n'en est rien. Quand le patron fait les comptes ou bilans, d'ordinaire deux fois par an, les ouvriers sont rarement en bénéfice. En effet, confiants dans les suppléments de travail qu'ils peuvent faire, ils demandent des acomptes, des suppléments de salaire, et s'endettent, comme le démontre clairement le carnet du tourneur en faïence, Chatelain, qui meurt en 1782, redevable envers le manufacturier Bougarel d'une centaine de livres environ. Naturellement Bougarel ne tient pas quitte la famille. En 1786 on le voit encore faire des retenues à un autre Chatelain, probablement fils du précédent. Ce mode de paiement, rendu funeste par l'imprévoyance des artisans, a donc assujetti à un patron toute une famille d'ouvriers. Ces procédés rappellent ceux qu'employaient à la même époque les marchands de fer ou les marchands de bois. Ils se sont généralisés dans la grande industrie et le grand commerce.

En dehors des émailleurs et des faïenciers, la plupart de ces salaires aux pièces peuvent sembler des minima comme les salaires à la journée précédemment énumérés. Mais les hôpitaux et la ville ayant l'habitude d'imposer des réductions à tous ceux qui leur apportent des mémoires, ouvriers et fournisseurs n'inscrivent que des prix forts, en vue de suppléer à ces soustractions. Toutefois, quand les échevins reçoivent des soldats en garnison et aménagent des casernes, comme ils procèdent par grandes quantités, il est probable que les prix et les salaires qu'ils donnent sont des chiffres de gros, sensiblement inférieurs aux tarifs usuels.

Enfin, pour apprécier tous ces chiffres à leur juste valeur, il ne suffit pas de connaître les sommes que les ouvriers reçoivent, il faut encore savoir dans quelles conditions de temps et de confort ils travaillent. Cette question est surtout importante avec les ouvriers à la journée ou prenant pension chez leurs maîtres.

On s'est plu quelquefois à dire que le régime corporatif avait eu certaines conséquences heureuses sur la vie des salariés. Ainsi la durée moyenne de la journée de travail n'aurait pas été excessive,

car elle était calquée sur la marche du soleil. Longues en été, les journées étaient courtes en hiver, le travail à la chandelle étant réputé désavantageux pour le client et même dangereux pour le maître à cause du péril d'incendie. Cette théorie est forcément exacte pour tous les métiers, qui travaillent au dehors. Lever et coucher du soleil, angelus du matin, du soir et de midi, telle est la seule pendule des terrassiers, des maçons, des charpentiers, des couvreurs. Mais avec les ouvriers qui travaillent en atelier, il en est tout autrement. Des textes précis permettent d'affirmer que pour eux les journées de travail étaient longues et à peu près uniformes. Par exemple jusqu'à la Révolution les ouvriers menuisiers de Nevers travaillent de 5 heures du matin à 8 heures du soir, hiver comme été. Telles sont les heures « ordinaires » de travail, aussi bien pour les apprentis que pour les compagnons[1]. En tenant compte des repas, c'est donc une moyenne générale qui dépasse 12 heures par jour d'un bout de l'année à l'autre. Cette durée était manifestement excessive. Les conditions étaient pénibles pour les ouvriers. Elles n'étaient même pas très avantageuses pour les maîtres. Plus la journée est longue, plus le travail se ralentit. Les patrons auraient eu plus de bénéfice à supprimer les veillées d'hiver et à accélérer le travail pendant les meilleures heures du jour.

On objecte que les fêtes religieuses donnaient aux artisans d'autrefois des vacances fréquentes. Il est vrai que, ces vacances ayant le grave défaut de n'être pas rétribuées, l'ouvrier d'ancien régime pouvait en vouloir à son curé, qui « de quelque nouveau saint charge toujours son prône ». Mais nous savons qu'à la veille de la Révolution artisans et marchands prennent déjà beaucoup de liberté avec le calendrier religieux et ne respectent même pas toujours le dimanche, obligés qu'ils sont de travailler pour vivre, car au XVIIIe siècle les temps sont souvent très durs[2].

Enfin la vie patriarcale, qui caractérise la petite industrie d'autrefois, n'a pas toujours pour effet d'humaniser les classes ouvrières et marchandes, dans un temps où les mœurs restent rudes[3]. L'apprenti n'est pas toujours l'enfant de la maison, ni le compagnon, le frère de labeur du maître. Les conflits entre jurandes et compagnonnages ont souvent pour résultat de rendre peu cordiales les relations entre ouvriers et patrons.

1. Nous empruntons ces renseignements à un contrat d'apprentissage du 23 mai 1770 (Ch. des Not. Min. Darvoux). Les minutes de ce notaire sont généralement rédigées avec beaucoup de précision. D'autres contrats, chez d'autres notaires, sans indiquer aucune limite de temps, mentionnent du moins l'obligation pour l'apprenti de fournir toute la chandelle nécessaire aux travaux du soir.

2. Thèse principale. IIIe Partie. La religion. 2e § les obligations religieuses.

3. Thèse principale. IIIe Partie. Les mœurs. 1er § le caractère.

CONCLUSIONS

De ces diverses données est-il possible de dégager quelques conclusions ?

Il est incontestable qu'il y avait dans la vie d'autrefois plus d'instabilité, plus d'incertitude qu'aujourd'hui. Quand les années étaient bonnes, il faut reconnaître que l'existence était facile. Si les ouvriers gagnaient peu' les denrées étaient à des taux insignifiants. Mais quand les années étaient mauvaises, et c'était au XVIIIe siècle un accident fréquent, les familles presque toujours nombreuses de ce temps-là devaient s'imposer de pénibles privations. Avec les famines elles devenaient une proie facile pour la maladie, et des épidémies décimaient une population, qui normalement aurait dû s'accroître avec une grande rapidité. Le danger était d'autant plus grand que l'hygiène et le confort faisaient défaut.

Ce qu'il faut ensuite rechercher, c'est dans quel sens les conditions de la vie ont évolué à Nevers. Pour limiter la comparaison à deux périodes difficiles et diminuer les chances d'erreur, la question peut être posée ainsi : la vie était-elle plus ou moins dure à la veille de la Révolution que pendant les dernières années du XVIIe siècle ?

Examinons d'abord les dépenses des budgets d'autrefois. Le pain blanc est passé de 1 s. 6 d. environ à 3 s. 6 d., soit un peu plus du double, la viande de bœuf de 2 s. à 6 s. 6 d., soit un peu plus du triple. Avec les vins les variations s'échelonnent au XVIIe siècle de 10 l. à 30 l. le poinçon de vin rouge ordinaire, et au XVIIIe siècle de 20 l. à 50 l., ce qui fait à peu près le double. Parmi les autres produits ou denrées nécessaires à l'alimentation, le prix de certains poissons comme le hareng n'a augmenté que de moitié (4 l. le cent, 6 l.), celui du beurre a triplé (5 s. la livre — 16 s.), celui de certains fromages a doublé (3 s. 6 d. la livre — 7 s.). On peut admettre que le prix des fruits et des légumes a généralement augmenté du double. Certains produits d'épicerie, dont l'abondance est liée aux progrès de l'industrie et du commerce, comme le sucre, ont plutôt diminué de valeur. Par contre le sel a augmenté (de 10 s. à 13 s. environ la livre). Dans l'éclairage et le chauffage la chandelle est devenue trois fois plus chère (5 s. — 15 s. la livre) et le bois de moule a plus que doublé (moins de 10 l. — plus de 20 l. le millier). Dans l'habillement ou l'ameublement, les étoffes de caractère populaire, comme la toile à draps, le poulangis et la pouguette, passent de 1 l. l'aune à 2 l. 10 s., soit plus du double. Le prix des chaussures et des sabots semble avoir doublé. La hausse des prix est surtout sensible dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, car la population augmente à Nevers, tandis que la production reste faible.

Avec les logements la hausse est encore plus forte. Dans les fau-

bourgs les prix ont généralement triplé. A l'intérieur de la ville, dans les rues passagères et commerçantes, ils sont quatre fois supérieurs à ce qu'ils étaient un siècle auparavant. Il en est de même avec les terres et jardins. Les chiffres, d'abord assez uniformes pendant toute la seconde moitié du XVIIe siècle, diminuent au début du siècle suivant, car la famine et les épidémies de 1709 provoquent une diminution excessive de la population. Mais bientôt ils remontent au delà du taux précédent. Jusqu'en 1789 ils suivent ou plutôt devancent la progression générale des prix, car tandis que la population augmente, des garnisons nombreuses accaparent tous les locaux inoccupés. La maison dite de Sainte-Catherine, qui appartient à l'Hôtel-Dieu, est louée successivement 40 l. en 1726, 50 l. en 1758, 72 l. en 1777 et 80 l. en 1783. Cette hausse des loyers avait-elle pour excuse l'accroissement du bien-être et du confort ? Il n'est pas possible de l'admettre. A l'intérieur de la ville, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, il y eut peu de travaux et de transformations. Quant aux faubourgs il suffit de se reporter à certaines maisons actuelles de la rue Félix-Faure ou de la rue de Mouesse, pour savoir ce que valaient les habitations extra muros du XVIIIe siècle. Au total, comme les augmentations les plus fortes pèsent sur les choses les plus indispensables à l'existence, le prix de la vie a pour le moins triplé.

Les salaires ont-ils varié dans la même proportion ? Cette question est encore plus difficile à résoudre que la précédente, car sur les salaires à l'année ou à la journée les renseignements sont peu nombreux. En admettant que les prix aient passé de 10 et 15 s. par jour à 20 et 30 s., ils n'auraient fait que doubler. Avec les salaires aux pièces, malgré l'abondance des chiffres, il n'est pas toujours possible d'établir une comparaison précise entre la fin du XVIIe siècle et la fin du XVIIIe. Dans certains métiers le taux peut se trouver triplé. Avec d'autres métiers au contraire il n'est même pas doublé. (Serrurier : fer travaillé, 3 s. — 7 et 8 s. la livre, 1705-1789. — Maréchal : ferrage de chevaux, abonnement, 5 l.—10 l., 1675-1789. — Potier d'étain : façon d'écuelles, 3 s.—5 s., 1698-1770. — Charron : une paire de roues neuves, 10 l.—16 l., 1700-1778. — Tonnelier : poinçons neufs, 2 l. 4 s. — 3 l. 10 s., 1679-1785 ; poinçons encavés, 1 s.—3 s., 1698-1787. — Maçon : toise de maçonnerie, 6 l.—9 l., 1753-1786. — Paveur : pavé neuf, 4 l.—6 l., 1656-1789. — Cordonnier, savetier : recarrelure, 15 s. —1 l. 10 s., 1698-1759. — Sellier : billauts, 12 s. — 1 l., 1684-1789 ; collier, 2 l.—4 l. 10 s., 1699-1777 ; dossière, 2 l.—4 l., 1684-1777.— Tisserand : fabrication de toile, l'aune 4 s. — 8 s., 1702-1771 ; poulangis, pouguette, l'aune 2 s. 6 d. — 4 s., 1702-1770).

En admettant une hausse des salaires équivalant au double des prix, il est clair qu'à la fin de l'ancien régime une rupture d'équilibre s'était produite dans les conditions économiques. Le coût général de la vie avait augmenté. Les populations avaient lieu d'être mécontentes à la veille de la Révolution. Cette crise économique et sociale est sans doute une cause beaucoup plus profonde des troubles révolutionnaires que les griefs d'ordre politique ou administratif. Le peuple rend la royauté responsable de la hausse des prix et du manque de denrées. Il l'accuse de complicité avec tous les accapareurs et spéculateurs. Il s'imagine volontiers qu'un changement de régime amenera une amélioration de la vie [1].

1. D'autres questions seraient aussi à considérer. D'abord comparaison avec les campagnes du Nivernais, les autres villes ou régions de France. Mais les éléments de comparaison font défaut, car dans la plupart des provinces, l'histoire économique n'a pas encore été suffisamment étudiée. Avec le Nivernais on ne peut que glaner quelques renseignements épars dans les ouvrages d'histoire locale (par exemple Courot, *Annales de Clamecy*). Avec les autres villes et régions il faut se borner à des statistiques trop générales, comme celle de d'Avenel. Même à Orléans, où les conditions de vie semblent avoir été plus favorables qu'à Nevers, il est difficile de se prononcer avec certitude, le mémoire de Mantellier laissant de côté certaines questions comme celle des loyers.

Il serait plus intéressant encore de comparer l'ancien régime et les temps modernes, afin de préciser la valeur de l'argent aux XVIIe et XVIIIe siècles, et par là même savoir si la vie est plus facile aujourd'hui qu'autrefois, si le sort des classes ouvrières et marchandes s'est amélioré. Mais des calculs de ce genre, déjà très délicats, quand on se borne à comparer le XVIIe et le XVIIIe siècles, deviennent tout à fait incertains et peu satisfaisants, quand on les applique à la période contemporaine, car les progrès des sciences, de l'hygiène et de la civilisation en général ont transformé la vie moderne, les usages, les besoins et les plaisirs de toutes les classes sociales. On risque ainsi de comparer des unités qui ne sont plus de même nature. Les calculs que nous avons faits, et qui portent sur les années précédant la guerre, semblent aboutir à cette conclusion que la vie était devenue au début du XXe siècle presque trois fois plus chère qu'à la fin du XVIIIe. Quant aux salaires anciens, comparés avec les barêmes actuels des prix de la mairie de Nevers, ils semblent avoir au moins triplé. Si l'on admet cette proportion à la fois dans les recettes et dans les dépenses, la valeur de l'argent aurait été trois fois plus forte à la fin de l'ancien régime qu'aujourd'hui. Avec 1 l. 10 s. un compagnon aurait eu le même salaire qu'un artisan de nos jours avec 4 fr. 50. Mais à part cette progression l'équilibre entre les dépenses et les recettes aurait à peine varié. Il est vrai que même dans ces conditions la période moderne aurait encore l'avantage, car à salaire égal la durée de la journée de travail a diminué ; la vie est devenue plus facile et plus confortable ; enfin l'ouvrier d'aujourd'hui, même le plus pauvre, n'est plus exposé à mourir de faim ou de misère comme en 1709, et cette notion, à elle seule, rend presque impossible toute comparaison entre ces deux périodes de l'histoire.

Quant à la guerre actuelle, par sa durée inattendue et les diverses conséquences, que cette durée entraînait, diminution de la production, crise des transports, restrictions alimentaires et misères de toutes sortes, on peut dire qu'elle nous a ramenés à deux siècles en arrière, et qu'ainsi elle nous a mieux fait comprendre ce qu'était le XVIIIe siècle.

TABLEAUX ET DOCUMENTS

I. — La taxe du Pain

XVIIe siècle

Marchés de la Saint-Martin[1]. — Pain mollet de 14 onces

1694	2 s.	6 d.	1699	1 s.	11 d.
1695	1 s.	4 d.	1700	1 s.	7 d.
1696	1 s.	3 d.	1701	1 s.	8 d.
1697	1 s.	4 d.			

XVIIIe siècle. 1702-1720[2]. — Pain mollet de 14 onces

7 janvier	1702[3]	1 s.	5 d.	29 août	1705	1 s.	3 d.
8 avril	—	1 s.	6 d.	7 novembre	—	1 s.	2 d.
22 —	—	1 s.	7 d.	27 février	1706	1 s.	
13 mai	—	1 s.	5 d.	1er mai	—	1 s.	2 d.
22 —	—	1 s.	4 d.	12 juin	—	1 s.	11 d.
22 juillet	—	1 s.	5 d.	10 novembre	—	1 s.	10 d.
2 septembre	—	1 s.	4 d.	10 septembre	1707	1 s.	11 d.
16 —	—	1 s.	3 d.	1er janvier	1708	1 s.	10 d.
28 octobre	—	1 s.	4 d.	24 mars	—	1 s.	11 d.
11 novembre	—	1 s.		28 avril	—	1 s.	
17 —	—	1 s.	2 d.	16 juin	—	1 s.	2 d.
9 décembre	—	1 s.	3 d.	4 août	—	1 s.	3 d.
10 février	1703	1 s.	2 d.	18 —	—	1 s.	2 d.
5 mai	—	1 s.		25 —	—	1 s.	3 d.
30 juin	—	1 s.	2 d.	22 septembre	—	1 s.	6 d.
1er septembre	—	1 s.	3 d.	6 octobre	—	1 s.	7 d.
1er décembre	—	1 s.	2 d.	24 novembre	—	1 s.	8 d.
19 janvier	1704	1 s.	3 d.	1er décembre	—	1 s.	7 d.
22 mars	—	1 s.	2 d.	5 janvier	1709	1 s.	8 d.
19 avril	—	1 s.	3 d.	26 —	—	1 s.	6 d.
29 novembre	—	1 s.	2 d.	9 février	—	2 s.	2 d.
13 décembre	—	1 s.	3 d.	2 mars	—	2 s.	
7 février	1705	1 s.	2 d.	16 —	—	2 s.	2 d.
18 avril	—	1 s.	3 d.	6 avril	—	2 s.	5 d.
20 juin	—	1 s.	4 d.	4 mai	—	2 s.	6 d.
27 —	—	1 s.	6 d.	6 juillet	—	3 s.	
18 juillet	—	1 s.	5 d.	3 août	—	5 s.	
14 août	—	1 s.	2 d.	7 septembre	—	6 s.	

1. Nièvre E. Communes. Nevers.
2. Nevers HH 3.
3. Les dates indiquées sont celles où il y a changement de prix.

5 octobre	1709	5 s.	6 d.
12 —	—	6 s.	
9 novembre	—	5 s.	6 d.
7 décembre	—	4 s.	11 d.
(Lacune de décembre 1709).			
à avril 1710			
6 avril	1710	4 s.	
(lacune d'avril à septembre).			
27 septembre	1710	1 s.	8 d.
17 janvier	1711	1 s.	6 d.
14 février	—	1 s.	7 d.
28 —	—	1 s.	6 d.
23 mai	—	1 s.	5 d.
4 juillet	—	1 s.	6 d.
29 août	—	1 s.	7 d.
(Lacune de décembre 1711			
à septembre 1712).			
24 septembre	1712	2 s.	3 d.
8 octobre	—	2 s.	4 d.
9 novembre	—	2 s.	5 d.
19 —	—	2 s.	6 d.
26 —	—	2 s.	8 d.
3 décembre	—	2 s.	11 d.
10 —	—	2 s.	7 d.
24 mars	1713	2 s.	8 d.
1er avril	—	2 s.	10 d.
15 —	—	2 s.	11 d.
22 —	—	3 s.	
29 —	—	3 s.	2 d.
6 mai	—	3 s.	8 d.
20 —	—	3 s.	4 d.
3 juin	—	3 s.	7 d.
10 —	—	3 s.	5 d.
22 juillet	—	3 s.	8 d.
5 août	—	4 s.	6 d.
26 —	—	3 s.	3 d.
9 septembre	—	2 s.	11 d.
23 —	—	2 s.	8 d.
8 novembre	—	2 s.	6 d.
18 —	—	2 s.	7 d.
25 —	—	2 s.	8 d.
2 décembre	—	2 s.	11 d.
23 —	—	2 s.	10 d.
5 janvier	1714	2 s.	8 d.
28 avril	—	2 s.	10 d.
5 mai	—	3 s.	
12 —	—	3 s.	2 d.
2 juin	—	3 s.	
9 —	—	2 s.	8 d.
15 —	—	2 s.	6 d.
23 —	—	2 s.	3 d.
30 —	—	2 s.	
14 juillet	—	1 s.	11 d.
1er septembre	—	1 s.	10 d.
15 —	—	1 s.	11 d.
22 —	—	2 s.	
13 octobre	—	2 s.	2 d.
27 —	—	2 s.	
3 novembre	—	1 s.	11 d.
10 —	—	1 s.	8 d.
15 décembre	—	1 s.	7 d.
26 janvier	1715	1 s.	6 d.
16 février	—	1 s.	5 d.
9 mars	—	1 s.	4 d.
27 avril	—	1 s.	3 d.
11 mai	—	1 s.	2 d.
29 juin	—	1 s.	3 d.
27 juillet	—	1 s.	4 d.
31 août	—	1 s.	3 d.
19 octobre	—	1 s.	2 d.
11 janvier	1716	1 s.	3 d.
15 février	—	1 s.	2 d.
2 mai	—	1 s.	3 d.
13 juin	—	1 s.	2 d.
28 novembre	—	1 s.	
2 janvier	1717	1 s.	2 d.
23 —	—	1 s.	
20 mars	—	1 s.	11 d.
3 juillet	—	1 s.	
2 juillet	1718	1 s.	2 d.
8 octobre	—	1 s.	3 d.
26 novembre	—	1 s.	4 d.
25 février	1719	1 s.	3 d.
3 juin	—	1 s.	5 d.
23 —	—	1 s.	6 d.
7 octobre	—	1 s.	7 d.

14	octobre	1719	1 s.	8 d.	13	janvier	1720	2 s.	2 d.
21	—	—	1 s.	10 d.	16	mars	—	2 s.	3 d.
8	novembre	—	2 s.		23	—	—	2 s.	4 d.
2	décembre	—	1 s.	11 d.	30	—	—	2 s.	6 d.
16	—	—	2 s.						

1720-1771. — Pain mollet

11	avril	1720[1]	2 s.	6 d.	6	décembre	1725	2 s.	
4	mai	—	2 s.	2 d.	14	février	1726	1 s.	9 d.
11	—	—	1 s.	11 d.	21	—	—	2 s.	
25	—	—	1 s.	10 d.	14	mars	—	1 s.	9 d.
15	juin	—	1 s.	8 d.	6	juin	—	1 s.	6 d.
3	août	—	2 s.	6 d.	11	octobre	—	2 s.	3 d.
19	octobre	—	2 s.	7 d.	30	—	—	1 s.	6 d.
2	novembre	—	2 s.	6 d.	7	novembre	—	1 s.	8 d.
13	—	—	2 s.		28	—	—	1 s.	6 d.
6	mars	1721	1 s.	9 d.	30	janvier	1727	1 s.	8 d.
19	avril	—	1 s.	8 d.	6	février	—	1 s.	7 d.
21	août	—	1 s.	7 d.	27	—	—	1 s.	6 d.
20	septembre	—	1 s.	6 d.	13	mars	—	1 s.	9 d.
20	novembre	—	1 s.	9 d.	20	—	—	1 s.	7 d.
19	février	1722	1 s.	8 d.	17	avril	—	1 s.	9 d.
26	—	—	1 s.	9 d.	14	—	—	1 s.	8 d.
12	novembre	—	2 s.		19	juin	—	1 s.	6 d.
26	mars	1723	1 s.	9 d.	17	juillet	—	1 s.	7 d.
8	avril	—	2 s.		11	septembre	—	1 s.	6 d.
26	mai	—	1 s.	9 d.	25	—	—	1 s.	7 d.
1er	juillet	—	2 s.		4	mai	1728	1 s.	6 d.
19	août	—	2 s.	4 d.	10	juin	—	1 s.	7 d.
2	septembre	—	2 s.	3 d.	18	novembre	—	1 s.	8 d.
9	—	—	2 s.	6 d.	7	janvier	1729	1 s.	10 d.
30	—	—	2 s.		27	juillet	1730	1 s.	7 d.
21	octobre	—	2 s.	3 d.	5	septembre	—	1 s.	6 d.
6	janvier	1724	2 s.	6 d.	10	novembre	—	1 s.	7 d.
4	février	—	2 s.		10	mai	1731	1 s.	11 d.
1er	juin	—	1 s.	8 d.	7	juin	—	2 s.	3 d.
20	juillet	—	2 s.		9	août	—	2 s.	2 d.
24	août	—	2 s.	3 d.	16	—	—	1 s.	11 d.
26	avril	1725[2]	2 s.	3 d.	6	septembre	—	2 s.	
2	août	—	2 s.		28	février	1732	1 s.	10 d.
25	octobre	—	2 s.	3 d.	13	mars	—	2 s.	

1. Nièvre B. Police I.
2. Nièvre B. Police II.

20 mars	1732	1 s.	11 d.
3 avril	—	1 s.	8 d.
17 —	—	1 s.	7 d.
24 —	—	1 s.	6 d.
26 juin[1]	—	1 s.	7 d.
14 août	—	1 s.	8 d.
18 septembre	—	1 s.	7 d.
23 octobre	—	1 s.	10 d.
15 janvier	1733	1 s.	9 d.
12 février	—	1 s.	8 d.
18 juin	—	1 s.	10 d.
17 décembre	—	1 s.	8 d.
22 janvier	1734	1 s.	7 d.
18 février	—	1 s.	8 d.
8 avril	—	1 s.	10 d.
20 mai	—	1 s.	8 d.
15 juillet	—	1 s.	10 d.
5 août	—	1 s.	8 d.
19 —	—	1 s.	7 d.
26 —	—	1 s.	6 d.
11 octobre	—	1 s.	5 d.
9 décembre	—	1 s.	4 d.
16 —	—	1 s.	5 d.
17 février	1735	1 s.	4 d.
8 juin	—	1 s.	5 d.
21 juillet	—	1 s.	4 d.
28 —	—	1 s.	5 d.
11 août	—	1 s.	6 d.
22 septembre	—	1 s.	7 d.
17 novembre	—	1 s.	6 d.
24 —	—	1 s.	7 d.
1er décembre	—	1 s.	6 d.
16 août	1736	1 s.	5 d.
11 octobre	—	1 s.	6 d.
3 janvier	1737	1 s.	7 d.
4 avril	—	1 s.	8 d.
24 —	—	1 s.	7 d.
29 mai	—	1 s.	6 d.
11 juillet	—	1 s.	7 d.
5 septembre	—	1 s.	6 d.
20 février	1738	1 s.	5 d.
22 mai	1738	1 s.	6 d.
19 juin	—	1 s.	7 d.
18 septembre	—	1 s.	8 d.
23 octobre	—	1 s.	11 d.
6 novembre	—	2 s.	
11 décembre	—	1 s.	11 d.
15 janvier	1739	2 s.	
12 février	—	1 s.	11 d.
16 avril	—	2 s.	
23 —	—	2 s.	2 d.
30 —	—	2 s.	5 d.
14 mai	—	2 s.	7 d.
11 juin	—	2 s.	6 d.
9 juillet	—	2 s.	2 d.
16 —	—	3 s.	
23 —	—	2 s.	10 d.
13 août	—	2 s.	4 d.
20 —	—	2 s.	5 d.
16 septembre	—	2 s.	3 d.
15 octobre	—	2 s.	4 d.
12 novembre	—	2 s.	3 d.
7 avril	1740	2 s.	2 d.
28 juillet	—	2 s.	
18 août	—	2 s.	3 d.
22 septembre	—	2 s.	4 d.
6 octobre	—	2 s.	6 d.
3 novembre	—	2 s.	7 d.
17 —	—	2 s.	8 d.
7 décembre	—	2 s.	7 d.
9 mars	1741	2 s.	6 d.
4 mai	—	2 s.	8 d.
18 —	—	2 s.	10 d.
8 juin	—	2 s.	11 d.
15 —	—	3 s.	
18 —	—	2 s.	11 d.
6 juillet	—	2 s.	10 d.
10 août	—	2 s.	7 d.
17 —	—	2 s.	6 d.
14 septembre	—	2 s.	5 d.
4 janvier	1742	2 s.	4 d.
15 février	—	2 s.	3 d.

1. Nièvre B. Police III.

15	mars	1742	2 s.	2 d.
5	avril	—	2 s.	
12	—	—	2 s.	2 d.
2	mai	—	2 s.	
7	juin	—	1 s.	10 d.
28	—	—	1 s.	8 d.
19	juillet	—	1 s.	7 d.
23	août	—	1 s.	6 d.
30	—	—	1 s.	5 d.
13	septembre	—	1 s.	4 d.
29	novembre	—	1 s.	3 d.
10	janvier	1743	1 s.	2 d.
7	février	—	1 s.	
21	—	—	1 s.	2 d.
7	mars	—	1 s.	
12	avril	—	1 s.	2 d.
6	juin	—	1 s.	
4	juillet	—	1 s.	2 d.
1er	août	—	1 s.	3 d.
22	—	—	1 s.	2 d.
26	septembre	—	1 s.	3 d.
5	décembre	—	1 s.	2 d.
20	février	1744	1 s.	3 d.
9	avril	—	1 s.	4 d.
16	—	—	1 s.	5 d.
7	mai	—	1 s.	4 d.
28	—	—	1 s.	3 d.
11	juin	—	1 s.	4 d.
30	juillet	—	1 s.	3 d.
13	août	—	1 s.	4 d.
27	août[1]	—	1 s.	3 d.
26	octobre	—	1 s.	4 d.
3	décembre	—	1 s.	3 d.
29	juillet	1745	1 s.	4 d.
30	janvier	1746	1 s.	5 d.
10	février	—	1 s.	4 d.
14	avril	—	1 s.	5 d.
28	—	—	1 s.	6 d.
21	juillet	—	1 s.	7 d.
18	août	—	1 s.	8 d.
25	août	1746	1 s.	10 d.
6	octobre	—	1 s.	8 d.
27	—	—	1 s.	10 d.
7	décembre	—	1 s.	8 d.
22	—	—	1 s.	10 d.
27	avril	1747	1 s.	11 d.
6	juillet	—	2 s.	
28	septembre	—	2 s.	2 d.
5	octobre	—	2 s.	3 d.
19	—	—	2 s.	7 d.
26	—	—	2 s.	5 d.
14	décembre	—	2 s.	6 d.
2	mai	1748	2 s.	7 d.
27	juin	—	2 s.	6 d.
18	juillet	—	2 s.	5 d.
1er	août	—	2 s.	6 d.
14	—	—	2 s.	7 d.
22	—	—	2 s.	8 d.
5	septembre	—	2 s.	10 d.
14	octobre	—	2 s.	11 d.
4	avril	1749	2 s.	10 d.
17	—	—	2 s.	8 d.
24	—	—	2 s.	10 d.
19	juin	—	2 s.	11 d.
23	—	—	3 s.	
3	juillet	—	3 s.	2 d.
10	—	—	3 s.	
17	—	—	2 s.	10 d.
24	—	—	2 s.	8 d.
8	août	—	2 s.	6 d.
28	août[2]	—	2 s.	5 d.
30	octobre	—	2 s.	6 d.
20	novembre	—	2 s.	7 d.
15	janvier	1750	2 s.	6 d.
5	février	—	2 s.	7 d.
12	—	—	2 s.	6 d.
27	mars	—	2 s.	5 d.
6	mai	—	2 s.	4 d.
14	—	—	2 s.	3 d.
27	—	—	2 s.	2 d.

1. Nièvre B. Police I.
2. Nièvre B. Police IV.

11	juin	1750	2 s.	3 d.
9	juillet	—	2 s.	2 d.
30	—		2 s.	3 d.
13	août	—	1 s.	10 d.
27	—	—	1 s.	7 d.
3	septembre	—	1 s.	6 d.
31	décembre	—	1 s.	5 d.
25	février	1751	1 s.	6 d.
1er	avril	—	1 s.	7 d.
13	mai	—	1 s.	8 d.
29	juillet	—	1 s.	10 d.
12	août	—	1 s.	11 d.
26	—	—	2 s.	3 d.
11	novembre	—	2 s.	2 d.
25	—	—	2 s.	3 d.
9	décembre	—	2 s.	4 d.
25	mai	1752	2 s.	6 d.
6	juillet	—	2 s.	5 d.
27	—	—	2 s.	6 d.
31	août	—	2 s.	5 d.
5	octobre	—	2 s.	4 d.
23	novembre	—	2 s.	5 d.
22	mars	1753	2 s.	4 d.
28	juin	—	2 s.	3 d.
12	juillet	—	2 s.	2 d.
23	août	—	2 s.	4 d.
27	septembre	—	2 s.	3 d.
3	octobre	—	2 s.	4 d.
31	—	—	2 s.	3 d.
8	novembre	—	2 s.	2 d.
3	janvier	1754	2 s.	
7	mars	—	1 s.	11 d.
4	juillet	—	1 s.	10 d.
22	août	—	1 s.	8 d.
12	septembre	—	1 s.	7 d.
10	avril	1755	1 s.	6 d.
24	—	—	1 s.	5 d.
10	juillet	—	1 s.	6 d.
7	août	—	1 s.	5 d.
11	septembre	—	1 s.	8 d.
15	octobre	—	1 s.	7 d.
22	juillet	1756	1 s.	8 d.
5	août	—	1 s.	10 d.
16	—	—	1 s.	11 d.
4	novembre	—	2 s.	
18	—	—	2 s.	2 d.
2	décembre	—	2 s.	3 d.
11	août	1757	2 s.	2 d.
3	novembre	—	2 s.	3 d.
16	mars	1758	2 s.	2 d.
15	juin	—	2 s.	3 d.
20	juillet	—	2 s.	4 d.
27	—	—	2 s.	5 d.
24	août	—	2 s.	4 d.
21	septembre	—	2 s.	5 d.
19	octobre	—	2 s.	4 d.
10	novembre	—	2 s.	3 d.
18	janvier	1759	2 s.	2 d.
15	février	—	2 s.	3 d.
26	avril	—	2 s.	2 d.
7	juin	—	2 s.	
14	juin[2]	—	2 s.	4 d.
9	août	—	2 s.	2 d.
4	octobre	—	2 s.	3 d.
22	mai	1760	2 s.	4 d.
4	juin	—	2 s.	5 d.
24	juillet	—	2 s.	4 d.
7	août	—	2 s.	3 d.
14	—	—	2 s.	2 d.
21	—	—	2 s.	
4	septembre	—	1 s.	11 d.
13	novembre	—	1 s.	10 d.
8	janvier	1761	1 s.	8 d.
16	avril	—	1 s.	7 d.
11	mars	1762	1 s.	8 d.
9	juin	—	1 s.	7 d.
2	septembre	—	1 s.	6 d.
30	—	—	1 s.	7 d.
9	décembre	—	1 s.	6 d.
9	juin	1763	1 s.	5 d.
4	août	—	1 s.	6 d.
8	—	—	1 s.	7 d.

1. Nièvre B Police V.

15 septembre	1763	1 s.	6 d.
22 —	—	1 s.	5 d.
2 octobre	—	1 s.	6 d.
7 décembre	—	1 s.	5 d.
3 mai	1764	1 s.	6 d.
11 octobre	—	1 s.	7 d.
22 août	1765	1 s.	8 d.
29 —	—	1 s.	10 d.
24 octobre	—	1 s.	11 d.
7 novembre	—	2 s.	
12 décembre	—	2 s.	2 d.
27 février	1766	2 s.	3 d.
26 juin	—	2 s.	4 d.
27 septembre	—	2 s.	5 d.
30 octobre	—	2 s.	6 d.
13 novembre	—	2 s.	7 d.
27 —	—	2 s.	8 d.
19 mars	1767	2 s.	7 d.
27 août	—	2 s.	8 d.
22 octobre	—	2 s.	10 d.
24 février	1768	2 s.	8 d.
10 mars	—	2 s.	7 d.
9 juin	—	2 s.	6 d.
14 juillet	—	2 s.	7 d.
22 septembre	—	2 s.	6 d.
6 octobre	—	2 s.	7 d.
3 novembre	—	2 s.	8 d.
7 décembre	—	2 s.	10 d.
12 janvier	1769	2 s.	8 d.
1er février	1769	2 s.	7 d.
16 mars	—	2 s.	8 d.
20 avril	—	2 s.	10 d.
21 septembre[1]	—	2 s.	11 d.
7 décembre	—	2 s.	10 d.
19 avril	1770	2 s.	11 d.
10 mai	—	3 s.	2 d.
17 —	—	3 s.	3 d.
31 —	—	3 s.	5 d.
7 juin	—	3 s.	6 d.
21 —	—	3 s.	7 d.
5 juillet	—	3 s.	8 d.
19 —	—	5 s.	6 d.
2 août	—	4 s.	10 d.
30 —	—	4 s.	7 d.
13 septembre	—	4 s.	7 d.
15 novembre	—	3 s.	11 d.
10 janvier	1771	4 s.	3 d.
24 —	—	4 s.	2 d.
21 février	—	4 s.	2 d.
28 —	—	3 s.	11 d.
21 mars	—	4 s.	
29 —	—	4 s.	2 d.
8 août	—	3 s.	10 d.
14 —	—	3 s.	5 d.
22 —	—	3 s.	4 d.
29 —	—	3 s.	3 d.
7 novembre	—	3 s.	4 d.

1772-1775

Dates		Pain bl.	Pain bis
30 jan.	1772	2 s. 11 d.	2 s.
5 mars	—	3 s. 1 d.	2 s.
27 mai	—	2 s. 10 d.	1 s. 10 d.
4 juin	—	2 s. 7 d.	1 s. 9 d.
25 —	—	2 s. 8 d.	1 s. 9 d.
6 août	—	2 s. 7 d.	1 s. 9 d.
20 —	—	2 s. 6 d.	1 s. 8 d.
3 sept.	—	2 s. 5 d.	1 s. 7 d.
17 —	—	2 s. 4 d.	1 s. 7 d.
25 fév.	1773	2 s. 5 d.	1 s. 7 d.
6 mai	—	2 s. 6 d.	1 s. 8 d.
23 juin	—	2 s. 7 d.	1 s. 8 d.
8 juil.	—	2 s. 8 d.	1 s. 9 d.
26 août	—	2 s. 6 d.	1 s. 8 d.
2 sept.	—	2 s. 3 d.	1 s. 6 d.
9 —	—	2 s. 1 d.	1 s. 4 d.
13 —	—	2 s. 2 d.	1 s. 4 d.
27 jan.	1774	2 s. 1 d.	1 s. 4 d.

1. Nièvre B Police VI.

Dates		Pain bl.	Pain bis	Dates		Pain bl.	Pain bis
1er avril	1774	2 s.	1 s. 4 d.	7 déc.	—	2 s. 7 d.	1 s. 8 d.
14 juil.	—	2 s. 1 d.	1 s. 4 d.	15 —	—	2 s. 8 d.	1 s. 8 d.
11 août	—	2 s. 2 d.	1 s. 4 d.	5 jan.	1775	2 s. 7 d.	1 s. 8 d.
25 —	—	2 s. 3 d.	1 s. 5 d.	26 —	—	2 s. 8 d.	1 s. 8 d.
10 nov.	—	2 s. 4 d.	1 s. 6 d.	9 mars	—	2 s. 9 d.	1 s. 9 d.
24 —	—	2 s. 5 d.	1 s. 7 d.	23 —	—	2 s.10 d.	1 s.10 d.
1er déc.	—	2 s. 6 d.	1 s. 8 d.	30 —	—	2 s.11 d.	1 s.10 d.

1775-1789

Dates		Pain Blanc	Jaunet	Bis
14 avril	1775	3 s.	2 s. 8 d.	2 s.
24 mai	—	2 s. 11 d.	2 s. 7 d.	1 s. 11 d.
1er juin	—	2 s. 10 d.	2 s. 6 d.	1 s. 10 d.
8 —	—	2 s. 9 d.	2 s. 5 d.	1 s. 9 d.
6 juillet	—	2 s. 8 d.	2 s. 4 d.	1 s. 9 d.
13 —	—	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.	1 s. 8 d.
20 —	—	2 s. 6 d.	2 s. 2 d.	1 s. 8 d.
27 —	—	2 s. 5 d.	2 s. 1 d.	1 s. 7 d.
17 août	—	2 s. 4 d.	2 s.	1 s. 7 d.
14 septembre	—	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.	1 s. 6 d.
26 octobre	—	2 s. 4 d.	2 s.	1 s. 6 d.
14 décembre	—	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.	1 s. 6 d.
28 —	—	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.	1 s. 5 d.
15 février	1776	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
21 mars	—	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.	1 s. 5 d.
15 avril	—	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
9 mai	—	2 s.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
30 août[1]	—	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.	1 s. 4 d.
22 janvier	1778	2 s.	1 s. 8 d.	1 s. 5 d.
29 —	—	2 s.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
9 juillet[2]	—	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
30 —	—	2 s.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
30 septembre	—	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.	1 s. 3 d.
8 octobre	—	2 s.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
10 décembre	—	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
7 janvier	1779	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
18 février	—	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
26 —	—	2 s.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
19 mars	—	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.

1. Ces prix se maintiennent sans changement pendant la fin de l'année 1776 et pendant toute l'année 1777.

2. Nièvre B Police VII.

Dates			Pain Blanc	Jaunet	Bis
2	avril	1779	2 s. 4 d.	2 s.	1 s. 8 d.
26	août	—	2 s. 5 d.	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.
2	septembre	—	2 s. 6 d.	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.
9	—	—	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.
27	octobre	—	2 s. 6 d.	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.
2	décembre	—	2 s. 5 d.	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.
24	mai	1780	2 s. 4 d.	2 s.	1 s. 8 d.
28	juin	—	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
22	mars	1781	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
31	mai	—	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
23	août	—	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
31	janvier	1782	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
29	mars	—	2 s. 4 d.	1 s. 11 d.	1 s. 8 d.
4	avril	—	2 s. 4 d.	2 s.	1 s. 8 d.
8	mai	—	2 s. 5 d.	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.
16	—	—	2 s. 8 d.	2 s. 4 d.	2 s.
22	août	—	2 s. 9 d.	2 s. 5 d.	2 s. 1 d.
5	septembre	—	2 s. 10 d.	2 s. 6 d.	2 s. 2 d.
12	—	—	2 s. 11 d.	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.
24	octobre	—	3 s.	2 s. 8 d.	2 s. 4 d.
20	mars	1783	3 s. 1 d.	2 s. 9 d.	2 s. 5 d.
18	avril	—	3 s.	2 s. 8 d.	2 s. 4 d.
8	mai	—	2 s. 11 d.	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.
22	mai[1]	—	2 s. 10 d.	2 s. 6 d.	2 s. 3 d.
5	juin	—	2 s. 10 d.	2 s. 6 d.	2 s. 2 d.
12	—	—	2 s. 11 d.	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.
26	—	—	3 s.	2 s. 8 d.	2 s. 4 d.
24	juillet	—	2 s. 11 d.	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.
7	août	—	2 s. 10 d.	2 s. 6 d.	2 s. 3 d.
28	—	—	2 s. 10 d.	2 s. 4 d.	2 s.
11	septembre	—	2 s. 9 d.	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.
25	—	—	2 s. 8 d.	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.
6	octobre	—	2 s. 9 d.	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.
23	—	—	2 s. 10 d.	2 s. 4 d.	2 s.
6	novembre	—	2 s. 9 d.	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.
13	—	—	2 s. 8 d.	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.
11	décembre	—	2 s. 9 d.	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.
22	janvier	1784	2 s. 8 d.	2 s. 2 d.	1 s. 10 d.
22	avril	—	2 s. 7 d.	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.
23	septembre	—	2 s. 6 d.	2 s.	1 s. 8 d.

1. Nièvre B Police VIII.

Dates			Pain Blanc	Jaunet	Bis
11	novembre	1784	2 s. 5 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
10	février	1785	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
21	avril	—	2 s. 5 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
2	juin	—	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
9	—	—	2 s. 5 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
21	juillet	—	2 s. 6 d.	2 s.	1 s. 8 d.
4	août	—	2 s. 11 d.	2 s. 2 d.	1 s. 8 d.
1er	septembre	—	2 s. 6 d.	2 s.	1 s. 8 d.
7	—	—	2 s. 5 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
15	—	—	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
25	novembre	—	2 s. 3 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
19	janvier	1786	2 s. 2 d.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
16	février	—	2 s. 3 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
16	mars	—	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
23	—	—	2 s. 5 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
11	mai	—	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
8	juin	—	2 s. 3 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
27	juillet	—	2 s. 2 d.	1 s. 8 d.	1 s. 4 d.
21	septembre	—	2 s. 3 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
6	avril	1787[1]	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
19	—	—	2 s. 3 d.	1 s. 9 d.	1 s. 5 d.
26	—	—	2 s. 4 d.	1 s. 10 d.	1 s. 6 d.
23	août	—	2 s. 5 d.	1 s. 11 d.	1 s. 7 d.
6	septembre	—	2 s. 6 d.	2 s.	1 s. 8 d.
11	octobre	—	2 s. 7 d.	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.
18	—	—	2 s. 6 d.	2 s.	1 s. 8 d.
15	novembre	—	2 s. 7 d.	2 s. 1 d.	1 s. 9 d.
29	—	—	2 s. 8 d.	2 s. 2 d.	1 s. 8 d.
20	décembre	—	2 s. 9 d.	2 s. 3 d.	1 s. 11 d.
7	août	1788	2 s. 10 d.	2 s. 4 d.	2 s.
14	—	—	2 s. 11 d.	2 s. 5 d.	2 s. 1 d.
21	—	—	3 s.	2 s. 6 d.	2 s. 2 d.
18	décembre	—	3 s. 1 d.	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.
24	—	—	3 s. 2 d.	2 s. 8 d.	2 s. 4 d.
29	janvier	1789	3 s. 3 d.	2 s. 9 d.	2 s. 5 d.
12	février	—	3 s. 4 d.	2 s. 10 d.	2 s. 6 d.
16	avril	—	3 s. 5 d.	2 s. 11 d.	2 s. 7 d.
23	—	—	3 s. 9 d.	2 s. 7 d.	2 s. 3 d.
7	mai	—	3 s. 9 d.	2 s. 10 d.	2 s. 1 d.
28	—	—	3 s. 9 d.	2 s. 11 d.	2 s. 1 d.

1. Nièvre B Police IX.

Dates		Pain Blanc	Jaunet	Bis
18 juin	1789	3 s. 9 d.	3 s.	2 s. 2 d.
2 juillet	—	3 s. 10 d.	3 s. 1 d.	2 s. 3 d.
20 août	—	3 s. 9 d.	2 s. 11 d.	2 s. 2 d.
27 —	—	3 s. 7 d.	2 s. 9 d.	1 s. 11 d.
1er octobre	—	3 s. 7 d.	2 s. 10 d.	1 s. 11 d.
8 —	—	3 s. 7 d.	2 s. 11 d.	2 s.
3 décembre	—	3 s. 7 d.	3 s.	2 s. 1 d.
24 —	—	3 s. 7 d.	3 s. 1 d.	2 s. 2 d.

Pain de seigle

16 juillet	1789	2 s. 10 d.	8 octobre	—	2 s. 6 d.
20 août	—	2 s. 7 d.	3 décembre	—	2 s. 7 d.
27 —	—	2 s. 5 d.	24 —	—	2 s. 8 d.

II. — La Viande

§ *1. — Taxe ordinaire de la viande*

Dates		Bœuf	Veau	Mouton[1]	Références
9 avril 1694	Pâques-Madel.	3 s.	3 s.6 d.	Nevers CC 85[2]	
6 avril 1708	Pâques-Madel.	2 s.6 d.	3 s.	Nièvre B Pol. 1	
19 juil. —	Madel.-Carême	2 s.	—[3]		—
29 mars 1709	Pâques-Madel.	— 6 d.	— 6 d.		—
29 mars 1720	Pâques-Madel.	5 s.	5 s.		—
27 juin —	jusqu'à la Mad.	4 s.	4 s.		—
18 juil. —	Madel.-Carême	3 s.6 d.	3 s.6 d.		—
1er août —	Taxe supplém.	4 s.	4 s.		—
15 nov. —	— —	3 s.6 d.	3 s.6 d.		—
11 avril 1721	Pâques-Madel.	4 s.	4 s.		—
17 juil. —	Madel.-Carême	3 s.6 d.	—		—
3 avril 1722	Pâques-Madel.	— —	—		—
23 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	—		—
26 mars 1723	Pâques-Madel.	3 s.6 d.	4 s.6 d.		—
10 avril —	Taxe supplém.	3 s.9 d.	5 s.		—
30 juil. —	Madel.-Carême	— 6 d.	4 s.		—
14 avril 1724	Pâques-Madel.	4 s.	4 s. 6 d.		—

1. Nous indiquons seulement les prix du mouton quand ils sont différents de ceux du veau.

2. D'Avenel, tome IV, donne par erreur 5 s. 6 d.

3. Nous remplaçons les chiffres par des traits, quand ils sont semblables à ceux de la taxe qui précède immédiatement. Ainsi le 19 juillet 1708 la viande de veau reste au même prix que le 6 avril. Le 17 juillet 1721, le 3 avril et le 23 juillet 1722 elle reste taxée à 4 s. De même le 3 avril 1722, la viande de bœuf reste taxée à 3 s. 6 d.

Dates			Bœuf	Veau	Mouton	Référ.
12 mai	1724	Taxe supplém.	4 s. 6 d.	5 s.		Pol. I
18 —	—	— —	5 s.	—		—
20 juil.	—	Madel.-Carême	4 s.	4 s.6 d.		—
30 mars	1725	Pâques-Madel.	3 s.6 d.	— —		—
12 avril	—	Taxe supplém.	4 s.	— —		—
20 juil.	—	Madel.-Carême	3 s.	4 s.		Pol. II.
10 août	—	Taxe supplém.	— 6 d.	—		—
19 avril	1726	Pâques-Madel.	2 s.9 d.	3 s.6 d.		—
26 —	—	Taxe supplém.	3 s.6 d.	— —		—
22 juil.	—	Madel.-Carême	— —	— —		—
11 avril	1727	Pâques-Madel.	— —	— —		—
18 juil.	—	Madel.-Carême	2 s.6 d.	3 s.		—
26 mars	1728	Pâques-Madel.	— 9 d.	— 3 d.		—
19 juil.	—	Madel.-Carême	— —	— —		—
15 avril	1729	Pâques-Madel.	3 s.6 d.	4 s.		—
12 mai	—	Taxe supplém.	4 s.	—		—
4 août	—	Madel.-Carême	—	—		—
7 avril	1730	Pâques-Madel.	3 s.6 d.	—		—
4 mai	—	Taxe supplém.	— 9 d.	4 s.3 d.		—
27 juil.	—	Madel.-Carême	— 6 d.	4 s.		—
23 mars	1731	Pâques-Madel.	4 s.	—		—
26 juil.	—	Madel.-Carême	—	—		—
11 avril	1732	Pâques-Madel.	3 s.6 d.	—		—
24 —	—	Taxe supplém.	4 s.	—		—
17 juil.	—	Madel.-Carême	3 s.6 d.	—		Pol. III.
3 avril	1733	Pâques-Madel.	4 s.	—		—
23 juil.	—	Madel.-Carême	—	—		—
23 avril	1734	Pâques-Madel.	3 s.6 d.	—		—
6 mai	—	Taxe supplém.	4 s.	—		—
22 juil.	—	Madel.-Carême	3 s.6 d.	3 s.6 d.		—
8 avril	1735	Pâques-Madel.	3 s.	— —		—
21 avril	—	Taxe supplém.	— 6 d.	— —		—
21 juil.	—	Madel.-Carême	— —	— —		—
30 mars	1736	Pâques-Madel.	3 s.	3 s.6 d.		—
19 avril	—	Taxe supplém.	4 s.	— —		—
19 juil.	—	Madel.-Carême	3 s.6 d.	— —		—
19 avril	1737	Pâques-Madel.	— —	4 s.		—
18 juil.	—	Madel.-Carême	— —	3 s.6 d.		—
4 avril	1738	Pâques-Madel.	— —	— —		—
10 —	—	Taxe supplém.	— —	4 s.		—
17 juil.	—	Madel.-Carême	— —	3 s.6 d.		—
31 —	—	Taxe supplém.	— —	4 s.		—

Dates		Bœuf	Veau	Mouton	Référ.
27 mars 1739	Pâques-Madel.	4 s.	4 s.		Pol. III
9 juil. —	Madel.-Carême	3 s.6 d.	—		—
30 — —	Taxe supplém.	4 s.	—		—
15 avril 1740	Pâques-Madel.	—	—		—
28 juil. —	Madel.-Carême	4 s.3 d.	4 s.3 d.		—
31 mars 1741	Pâques-Madel.	4 s.	4 s.		—
20 juil. —	Madel.-Carême	—	—		—
12 avril 1742	Pâq. à la St-J.	— 6 d.	— 6 d.		—
19 juil. —	Madel.-Carême	3 s. —	4 s.		—
26 juil. —	Taxe supplém.	4 s.	—		—
12 avril 1743	Pâques-Madel.	5 s.	5 s.		—
18 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	4 s.		—
3 avril 1744	Pâques-Madel.	—	—		—
23 juil. —	Madel.-Carême	—	—		—
16 avril 1745	Pâques-Madel.	— 6 d.	— 6 d.		Pol. I
22 juil. —	Madel.-Carême	—	—		—
8 avril 1746	Pâques-Madel.	—	5 s.		—
21 juil. —	Madel.-Carême	3 s.6 d.	interd.	5 s.	—
31 mars 1747	Pâques-Madel.	4 s.6 d.	interd.	—	—
27 avril —	Taxe supplém.	5 s.	fac. à 5s.	—	—
30 juil. —	Madel.-Carême	—	—	—	—
12 avril 1748	Pâques-Madel.	—	—	—	—
18 juil. —	Madel.-Carême	4 s.6 d.	4 s.6 d.	4 s.	—
1er août —	Taxe suppl.m.	5 s.	5 s.	—	—
4 avril 1749	Pâques-Madel.	4 s.	4 s.6 d.	—	—
17 — —	Taxe supplém.	5 s.	5 s.	5 s.	—
17 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	—	4 s.	—
24 — —	Taxe supplém.	4 s.6 d.	—	— 6 d.	Pol. IV
19 mars 1750	Pâques-Madel.	—	—	4 s.	—
23 juil. —	Madel.-Carême	—	—	5 s.	—
9 avril 1751	Pâques-Madel.	— 6 d.	—	—	—
22 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	5 s.	4 s.	—
29 — —	Taxe supplém.	— 6 d.	—	— 6 d.	—
23 sept. —	— —	4 s.	—	4 s.	—
31 mars 1752	Pâques-Madel.	— 6 d.	—	— 6 d.	—
20 juil. —	Madel.-Carême	—	4 s.6 d.	4 s.	—
20 avril 1753	Pâques-Madel.	— 6 d.	5 s.	— 6 d.	—
19 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	4 s.6 d.	4 s.	—
12 avril 1754	Pâques-Madel.	5 s.	5 s.	5 s.	—
18 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	4 s.6 d.	4 s.	—
28 mars 1755	Pâques-Madel.	— 6 d.	— —	— 6 d.	—
11 avril —	Taxe supplém.	5 s.	— —	— —	—

Dates		Bœuf	Veau	Mouton	Référ.
17 juil. 1755	Madel.-Carême	4 s.6 d.	4 s. 6 d.	4 s. 6 d.	Pol. IV
17 avril 1756	Pâques-Madel.	— —	— —	5 s.	—
28 juil. —	Madel,-Carême	4 s.	— —	4 s.	—
5 août —	Taxe supplém.	—	— —	— 6 d.	—
8 avril 1757	Pâques-Madel.	— 9 d.	5 s.3 d.		—
21 juil. —	Madel.-Carême	— 3 d.	4 s.9 d.		—
24 mars 1758	Pâques-Madel.	— 6 d.	5 s.		—
20 juil. —	Madel.-Carême	—	4 s.6 d.		—
27 — —	Taxe supplém.	— 6 d.	— —		—
13 avril 1759	Pâques-Madel.	— 9 d.	5 s.3 d.		—
19 juil. —	Madel.-Carême	— 6 d.	5 s.		Pol. V.
4 avril 1760	Pâques-Madel.	— —	—		—
17 juil. —	Madel.-Carême	— 3 d.	4 s.9 d.		—
20 mars 1761	Pâques-Madel.	— 6 d.	5 s.		—
16 juil. —	Madel.-Carême	— —	4 s.9 d.		—
9 avril 1762	Pâques-Madel.	— —	5 s.		—
15 juil. —	Madel.-Carême	— 3 d.	4 s.9 d.		—
1er avril 1763	Pâques-Madel.	4 s.	— 6 d.		—
14 — —	Taxe supplém.	— 6 d.	— —		—
21 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	— —	4 s.	—
20 avril 1764	Pâques-Madel.	— 3 d.	— 9 d.		—
19 juil. —	Madel.-Carême	4 s.	— 6 d.		—
5 avril 1765	Pâques-Madel.	— 3 d.	— 9 d.		—
18 juil. —	Madel.-Carême	— —	— 3 d.		—
28 mars 1766	Pâques-Madel.	— 6 d.	5 s.		—
17 juil. —	Madel.-Carême	— —	—		—
17 avril 1767	Pâques-Madel.	5 s.	—		—
23 — —	Taxe supplém.	— 3 d.	— 3 d.		—
16 juil. —	Madel.-Carême	5 s.	5 s.		—
1er avril 1768	Pâques-Madel.	4 s.9 d.	5 s.3 d.		—
21 juil. —	Madel.-Carême	— —	— —		—
24 mars 1769	Pâques-Madel.	5 s.	5 s.		—
6 avril —	Taxe supplém.	— 3 d.	— 3 d.		—
20 juil. —	Madel.-Carême	— —	— —		—
13 avril 1770	Pâques-Madel.	— 6 d.	— 6 d.		Pol. VI
19 — —	Taxe supplém.	— 9 d.	— 9 d.		—
19 juil. —	Madel.-Carême	— 3 d.	— 3 d.		—
4 août —	Taxe supplém.	— —	— 6 d.		—
29 mars 1771	Pâques-Madel.	4 s.9 d.	5 s.		—
15 avril —	Taxe supplém.	5 s.3 d.	— 3 d.		—
25 — —	— —	— 6 d.	— 6 d.		—
18 juil. —	Madel.-Carême	5 s.	5 s.		—

Dates		Bœuf	Veau	Mouton	Référ.
17 avril 1772	Pâques-Madel.	5 s.6 d.	5 s.6 d.		Pol. VI
23 juil.[1] —	Madel.-Carême	5 s.	5 s.		—
9 avril 1778	Pâques-Madel.	— 3 d.	— 9 d.		Pol. VII
16 juil. —	Madel.-Carême	5 s.	5 s.		—
13 août —	Taxe supplém.				
	jusq. à la Tous.	— 3 d.	— 3 d.		—
	après la Tous.	5 s.	5 s.		—
2 avril 1779	Pâques-Madel.	— 6 d.	— 6 d.	6 s.	—
15 juil. —	Madel.-Carême	— —	— —		—
24 mars 1780	Pâques-Madel.	— —	— —		—
27 juil. —	Madel.-Carême	— 3 d.	— 3 d.		—
10 août —	Taxe supplém.	— 6 d.	— 6 d.		—
13 avril 1781	Pâques-Madel.	— 9 d.	— —		—
19 juil. —	Madel.-Carême	— 6 d.	— 6 d.		—
29 mars 1782	Pâques-Madel.	— 9 d.	— 9 d.		—
18 juil. —	Madel.-Carême	— —	— —		—
18 avril 1783	Pâques-Madel.	6 s.	6 s.		Pol. VIII
17 juil. —	Madel.-Carême	5 s.9 d.	5 s.9 d.		—
9 avril 1784	Pâques-Madel.	— 6 d.	6 s.6 d.		—
22 juil. —	Madel.-Carême	— 9 d.	5 s.9 d.		—
25 mars 1785	Pâques-Madel.	6 s.	6 s.6 d.		—
21 avril —	Taxe supplém.	— 6 d.	— —		—
2 juin —	— —	7 s.	7 s.		—
21 juil. —	Madel.-Carême	5 s.	6 s.		—
28 — —	Taxe supplém.	6 s.	—		—
14 avril 1786	Pâques-Madel.	7 s.	7 s.		—
20 juil. —	Madel.-Carême	6 s.	6 s.		—
6 avril 1787	Pâques-Madel.	6 s.6 d.	6 s.6 d.		Pol. IX.
19 — —	Taxe supplém.	7 s.	7 s.		—
26 juil. —	Madel.-Carême	6 s.6 d.	6 s.6 d.		—
23 août —	Taxe supplém.	7 s.	7 s.		—
4 oct. —	— —	6 s.6 d.	6 s.6 d.		—
21 mars 1788	Pâques-Madel.	— —	— —		—
3 avril —	Taxe supplém.	7 s.	7 s.		—
fin mai —	— —	6 s.6 d.	6 s.6 d.		—
24 juil. —	Madel.-Carême	6 s.	6 s.		—
4 sept. —	Taxe supplém.	— 6 d.	— 6 d.		—
10 avril 1789	Pâques-Madel.	7 s.	7 s.		—
16 juil. —	Madel-Carême	6 s.	6 s.		—

1. La taxe reste au même prix jusqu'en avril 1778.

§ 2. — *Taxe de Carême*

1694-1755

Dates			Bœuf	Veau et Mouton		Références
25 fév.	1694		3 s.	5 s.6 d.	Nevers	BB 34. f. 8.
26 —	1705	Hôpitaux	2 s.	3 s.	Nièvre	B Police I
		Public	—	4 s.6 d.		—
	1708	—	3 s.	3 s.6 d.		—
27 fév.	1721	—	3 s.8 d.	4 s.6 d.		—
19 —	1722	—	3 s.	3 s.6 d.		—
13 —	1723	—	4 s.	5 s.		—
2 mars	1724	—	5 s.6 d.	6 s.		—
		Hôpitaux	4 s.	4 s.		—
8 fév.	1725	Public	—	4 s.6 d.		—
7 mars	1726	—	4 s.	4 s.		Police II
		Hôpitaux	3 s.	3 s.		—
17 fév.	1727	Public	3 s.6 d.	3 s.6 d.		—
19 —	1728	—	4 s.	4 s.		—
2 mars	1729	—	3 s.6 d.	3 s.6 d.		—
23 fév.	1730	—	— —	— —		—
8 fév.	1731	—	3 s.9 d.	3 s.9 d.		—
28 —	1732	—	4 s.	4 s.		—
19 —	1733	—	3 s.6 d.	3 s.6 d.		Police III.
11 mars	1734	—	3 s.3 d.	3 s.3 d.		—
23 fév.	1735	—	4 s.6 d.	4 s.6 d.		—
16 —	1736	—	4 s.	4 s.		—
7 mars	1737	—	3 s.9 d.	3 s.9 d.		—
22 fév.	1738	—	4 s.6 d.	5 s.		—
12 —	1739	—	4 s.6 d.	5 s.		—
3 mars	1740	—	5 s.	5 s.3 d.		—
16 fév.	1741	—	5 s.	5 s.		—
8 —	1742	—	5 s.6 d.	5 s.6 d.		—
28 fév.	1743	—	5 s.	5 s.		—
20 —	1744	Public	5 s.3 d.	5 s.3 d.		—
20 —	—	Gendarmes	4 s.	4 s.		—
4 mars	1745	Public	3 s.9 d.	3 s.9 d.		Police I.
23 fév.	1746	—	— —	— —		—
16 —	1747	—	— —	— —		—
29 —	1748	—	4 s.6 d.	4 s.6 d.		—
20 —	1749	—	4 s.3 d.	4 s.3 d.		—
12 —	1750	—	4 s.	4 s.		Police IV.
25 —	1751	—	—	—		—
17 —	1752	—	4 s.6 d.	4 s.6 d.		—
8 mars	1753	—	4 s.3 d.	4 s.3 d.		—

Dates		Bœuf	Veau et Mouton	Références
28 fév. 1754	Public	5 s.6 d.	5 s.6 d.	Police iv.
27 — 1755	—	4 s.6 d.	5 s.	—
	Hôpitaux	3 s.6 d.	4 s.	—

1755-1789

Dates	Bœuf, veau et mouton	Public	Etape	Hôpitaux	Référ.
4 mars 1756		4 s.			Pol. iv
23 fév. 1757	—	—			—
9 — 1758	—	3 s.9 d.		2 s.9 d.	—
1er — 1759	—	4 s.6 d.			—
21 — 1760	—	— —	3 s.6 d.	3 s.6 d.	Pol. v.
5 — 1761	—	3 s.9 d.			—
25 — 1762	—	— —	2 s.6 d.	2 s.6 d.	—
17 — 1763	—	3 s.6 d.			—
8 mars 1764	—	4 s.	4 s.	3 s.6 d.	—
20 fév. 1765	—	4 s.6 d.	—	— —	—
13 — 1766	—	— —	4 s.6 d.	4 s.	—
5 mars 1767	—	5 s.6 d.	5 s.	—	—
18 fév. 1768	—	5 s.3 d.	4 s.6 d.	4 s.6 d.	—
8 — 1769	—	— —	— —	— —	—
1er mars 1770	—	5 s.6 d.	— —	4 s.	Pol. vi.
14 fév. 1771[1]	—	5 s.	4 s.	—	—
13 — 1777	Bœuf	4 s.6 d.	3 s.6 d.	3 s.6 d.	—
— — —	Veau, mouton	5 s.	4 s.	4 s.	—
26 — 1778	Bœuf, mouton	5 s.	—	—	—
— — —	Veau	5 s.6 d.	4 s.6 d.	4 s.	—
25 — 1779	Bœuf, veau et mouton	— —	5 s.	5 s.	—
10 — 1780	—	— —	4 s.6 d.	4 s.6 d.	Pol. vii
1er mars 1781	—	— —	— —	— —	—
8 — —	—	5 s.9 d.	5 s.3 d.	5 s.3 d.	—
24 jan. 1782	—	5 s.6 d.	5 s.	5 s.	—
21 fév. —	—	6 s.	5 s.6 d.	5 s.6 d.	—
9 jan. 1783	—	5 s.6 d.	4 s.9 d.	4 s.9 d.	—
13 fév. —	—	6 s.6 d.	6 s.	6 s.	—
12 — 1784	—	6 s.	5 s.6 d.	5 s.6 d.	Pol. viii
20 janv. 1785	—	6 s.3 d.	5 s.9 d.	5 s.9 d.	—
8 fév. 1786	—	— —	— —	— —	—
2 mars —	—	7 s.	6 s.6 d.	6 s.6 d.	—
4 — —[2]	—	8 s.	7 s.3 d.	7 s.3 d.	—

1. Les prix restent les mêmes pendant les cinq années qui suivent.
2. Lacune en 1787.

Dates	Bœuf	Public	Etape	Hôpitaux	Référ.
10 janv. 1788	veau et mouton	7 s.	6 s.6 d.	6 s.6 d.	Pol. VIII
12 fév. 1789	—	7 s.			—

§ 3. — *Taxe du Porc*[1]

1708-1759

Dates		Porc maig.	Porc gras	Références
8 nov. 1708	Taxe ordinaire	2 s.6 d.	4 s.	Nièvre B Police I.
15 — 1720	—	4 s.	6 s.	—
12 déc. —	supplément.	5 s.	7 s.	—
6 nov. 1721	ordinaire	4 s.	5 s.	—
22 janv. 1722	supplément.	3 s.	4 s.	—
15 nov. —	ordinaire	3 s.6 d.	6 s.	—
19 — —	supplément.	4 s.	5 s.	—
18 — 1723	ordinaire	—	—	—
9 — 1724	—	—	—	—
31 oct. 1725	—	3 s.6 d.	4 s.6 d.	Police II.
6 déc. —	supplément.	3 s.	4 s.	—
14 oct. 1726	ordinaire	3 s.6 d.	—	—
30 — 1727	—	3 s.	3 s.6 d.	—
18 nov. 1728	—	— 6 d.	4 s.	—
15 — 1729	—	— —	—	—
22 déc. —	supplément.	4 s.	5 s.	—
(Lacune en 1730, 1731 et 1732).				
11 déc. 1732	Taxe suppl.	4 s.	5 s.6 d.	Police III.
12 nov. 1733	ordinaire	—	5 s.	—
11 — 1734	—	3 s.	3 s.	—
3 — 1735	—	—	— 6 d.	—
24 — —	supplément.	2 s.6 d.	2 s.	—
30 mars 1736	—	3 s. —	4 s.	—
11 oct. —	ordinaire	3 s.	3 s.6 d.	—
8 nov. —	supplément.	—	4 s.	—
3 janv. 1737	—	— 6 d.	— 6 d.	—
19 avril —	—	— —	[2]	—
24 — —	—	— —		—
31 oct. —	ordinaire	— —	4 s.	—
30 — 1738	—	— 3 d.	—	—
19 nov. 1739	—	— 6 d.	6 s.	—

1. Au XVIIe siècle nous ne pouvons citer que quelques chiffres de détail empruntés à la Chambre ducale des comptes (146), Nièvre B. avril 1695 : 2 quartiers de lard pesant 10 livres : 4 l., 6 langues de cochon : 2 l. 14 s., 2 langues de bœuf, 2 l., 2 livres de graisse de bœuf, 12 s., — 1696, lard salé : 10 sols la livre. Saucisse : 1 s. le morceau.

2. Nous laissons en blanc les dates où le registre ne donne aucun prix.

Dates	Taxes	Porc maig.	Porc gras	Références
3 nov. 1740	ordinaire	4 s.	5 s.	Police III.
19 oct. 1741	—	—	6 s.	—
8 nov. 1742	—	— 6 d.	4 s.6 d.	—
31 oct. 1743	—	4 s.	5 s.	—
5 nov. 1744	—	—	—	—
30 oct. 1745	—	—	—	Police I.
31 — 1746	—	— 6 d.	— 6 d.	—
31 mars 1747	supplément.	4 s.		—
31 oct. —	ordinaire	— 6 d.	5 s.	—
12 avril 1748	supplément.	4 s.		—
31 oct. —	ordinaire	3 s.6 d.	5 s.	—
4 avril 1749	supplément.	4 s.	—	—
30 oct. 1749	ordinaire	4 s.	6 s.	Police IV
19 mars 1750	supplément.	4 s.6 d.	—	—
5 nov. —	ordinaire	4 s.	—	—
15 avril 1751	supplément.	— 6 d.	—	—
6 nov. —	—	— —	5 s.	—
5 avril 1752	—	5 s.		—
8 nov. —	ordinaire	4 s.	5 s.	—
29 — —	supplément.	— 6 d.	7 s.	—
11 janv. 1753	—	5 s.	—	—
15 nov. —	ordinaire	4 s.6 d.	5 s.	—
12 avril 1754	supplément.	— —	— 6 d.	—
7 nov. —	ordinaire	— —	6 s.	—
31 janv. 1755	supplément.	5 s.	—	—
6 nov. —	ordinaire	4 s.6 d.	5 s.6 d.	—
17 avril 1756	supplément.	4 s.		—
18 nov. —	ordinaire	—	5 s.	—
(Lacune en 1757).				
19 oct. 1758	Taxe ordinaire	4 s.6 d.	5 s.	—
26 janv. 1759	supplément.	5 s.	7 s.6 d.	—

1759-1771

Dates	Taxe	Porc frais	Porc gras de moins de 3 doigts	Porc gras de plus de 3 doigts	Références
22 nov. 1759	ordin.	4 s.6 d.	6 s.	8 s.	Police V.
19 déc. —	suppl.	5 s.	—	7 s.	—
13 nov. 1760	ordin.	—	7 s.	8 s.	—
5 nov. 1761	—	4 s.6 d.	6 s.	7 s.	—
30 oct. 1762	—	4 s.	5 s.	6 s.	—
21 avril 1763	suppl.	3 s.6 d.			—
10 nov. —	ordin.	4 s.	5 s.	6 s.	—
31 oct. 1764	—	— 6 d.	—	—	—

Dates	Taxe	Porc frais	Porc gras de moins de 3 doigts	Porc gras de plus de 3 doigts	Références
12 avril 1765	suppl.	4 s.			Police v
(Lacune Toussaint 1765).					
28 mars 1766	suppl.	4 s.6 d.	5 s.		—
13 nov. —	ordin.	5 s.	6 s.	8 s.	—
22 janv. 1767	suppl.	— 6 d.			—
5 nov. —	ordin.	— —	6 s.	8 s.	—
27 oct. 1768	—	— —	—	—	—
2 nov. 1769	—	4 s.6 d.	—	—	Police vi
11 janv. 1770	suppl.	6 s.		9 s.	—
13 avril —	—	5 s.6 d.			—
8 nov. —	ordin.	5 s.	7 s.6 d.	9 s.	—
31 oct. 1771	—	6 s.		—	—

1771-1789

Dates	Taxe	Porc frais	Porc gras de moins de 3 doigts	Porc gras de plus de 3 doigts	Porc salé de moins de 3 doigts	Porc salé de plus de 3 doigts	Référ.
5 déc. 1771	sup.	6 s.		12 s.	13 s.		Pol. vi
5 nov. 1772	ord.	—	8 s.	10 s.	9 s.		—
5 — 1773	—	—	—	—	9 s.	12 s.	—
3 — 1774	—	5 s.	—	—	9 s.		—
9 — 1775	—	— 6 d.	—	—			—
7 — 1776	—	5 s.	7 s.	—			—
6 — 1777	—	—	8 s.	—	9 s.	10 s.	—
15 — 1778	—	6 s.					Pol. vii.
24 déc. —	sup.	5 s.	7 s.	9 s.	10 s.		—
4 nov. 1779	ord.	—	8 s.	—			—
9 — 1780	—	—	10 s.	12 s.	12 s.	14 s.	—
18 janv. 1781	sup.	— 6 d.	6 s.6 d.	8 s.	10 s.		—
8 nov. —	ord.	6 s.	6 s.	—	—		—
21 — 1782	—	5 s.6 d.	8 s.	9 s.	11 s.		—
13 — 1783	—	7 s.	10 s.	12 s.	14 s.		Pol. viii
31 déc. —	sup.	6 s.	8 s.	10 s.	—		—
9 avril 1784	—	5 s. 6 d.					—
18 nov. —	ord.	— —	10 s.	12 s.	11 s.	13 s.	—
3 — 1785	—	6 s.	9 s.	11 s.	10 s.	12 s.	—
Lacunes en 1786 et 1787[1]							
	Taxe						
18 déc. 1788	sup.	6 s.	9 s.	11 s.	10 s.	12 s.	Pol. ix.
12 nov. 1789	ord.	—	7 s.	9 s.	9 s.10 d.	7 s.6 d.	—

1. Nous savons toutefois qu'en janvier 1786 le prix du porc frais était de 6 s. Cf. Thèse principale, les taxations dans les métiers de l'alimentation 2e §.

III. — Les Vins et les autres objets d'Alimentation

§ 1. — Tableaux

Vins étrangers

Muscat, une pipe	164 l. 5 s.	nov.	1691	Nevers CC	300
— une pièce	140 l.	déc.	1690	—	—
Frontignan, une pièce	150 l.	nov.	1693	—	301
— une pipe	165 l.	—	1696	—	303
— bouteilles, à	1 l.	janv.	1718	—	311
— — à	2 l.		1730	—	314
Alicante, 1/2 bouteille	2 l. 8 s.		1763	Hôpital	E 7
Champagne, 42 pintes	31 l. 10 s.	août	1699	Nevers CC	304
Bourgogne, bout., la douz.	9 l.	juil.	1701	—	306
— la bouteille	1 l.	mai	1714	—	309
— la feuil. (145 b.)	120 l.		1740	—	320
— la bouteille	1 l. 2 s.		1751	—	326
Vin de Nuits, la pinte (mesure de Paris)	2 l. 15 s.		1755	—	329
Vin de Nuits, la bouteille	2 l. 5 s.		1774	—	335
— —	3 l.		1779	—	339
— —	2 l.		1785	—	343

Crus du pays

En bouteille

Vin vieux, 30 bouteilles à	9 s.	oct.	1698	Nevers CC	303
— 66 bouteilles à	14 s.	août	1699	—	304
— 36 bouteilles à	8 s.	nov.	1700	—	305
Vin ordinaire, la bouteille	2 s.	déc.	1710	—	307
Vin de Chasnay, la bouteille	1 l.	mars	1714	—	309
Vin vieux, 24 bouteilles à	12 s.	oct.	1714	—	305
— 86 bouteilles à	10 s.		1715	Nev. BB	37 f. 122
Vin ordinaie, la bouteille	5 s.		—	—	—

En fût

Vin nouveau de Germigny, 115 poinçons	1100 l.	18 avril	1671	Ch. des not. min. Gouneault	
Vin nouv. de Sauvigny-les-Chanoines, le tonn.	25 l.	26 janvier	1684	Min. Chevallier	
Vin clairet de Parigny-les-Vaux, le tonneau	14 l.	2 juin	1685	—	—
Vin de Pouilly, le tonn.	35 l.	3 septembre	1685	—	—
Vin nouveau clairet de Nevers, le tonneau	22 l.	7 octobre	1685	—	—
Vin nouveau d'Imphy, le tonneau	30 l.	18 novembre	—	—	—

Vin de Germigny, 46 p^on	880 l.	27 août	1690	Min. Chevallier	
Vin « partye rouge, partye blanc et le surplus clairet », le tonn.	35 l.	24 août	1691	—	—
Vin de Marzy, 2 tonn.	54 l.	novembre	1694	Hôt.-Dieu E	4
Vin de Marzy, p. à 30 et	40 l.	janv., oct.	1695	—	—
Vin de Marzy, tonneaux à 22, 25 et	36 l.	fév.-mars-oct.	1696	—	—
Vin de Chaulgnes, le tonn.	50 l.	janvier	1698	—	—
Vin de Garchizy, le tonn.	50 l.	—	—	—	—
Vin de Marzy, le tonn.	45 l.	26 avril	1698	Min. Camuset	
— —	34 l.	septembre	1706	Hôt.-Dieu E	5.
— —	12 l.	juillet	1707	—	—
Vin de la Charité, le poin.	30 l.	février	1709	—	—
Vin de Magny, le tonn.	70 l.	—	—	—	—
Vin du pays, le tonneau	30 l.		1715	Nev.BB37.	f.122.
— —	40 l.	mars	1730	—	—
— —	35 l.	octobre	1734	—	—
Vin de Tronsanges, le t.	30 l.	19 mars	1736	Min. Boury	
Vin vieux, le poinçon	80 l.		1741	Hôp. gén. E	3
— le tonneau	140 l.	février	1742	Hôt.-Dieu E	9
— —	125 l.	août	—	—	—
V. de Garchizy, le quart	10 l.		1753	Hôp. gén. E	4
Vin de l'Hôtel-Dieu.					
— nouveau, le poinçon	26 l.		1764	Hôt.-Dieu E	11
— vieux, —	50 l.		—	—	—
— nouveau — de 22 à 24 l.			1765	—	—
— vieux —	48 l.		—	—	—
— nouveau —	28 l.		1766	—	—
— vieux — de 42 à 48 l.			1766	—	—
— nouveau —	38 l.		1767	—	—
— vieux — de 60 à 130 l.			1767	—	—
— nouveau —	45 l.		1768	—	—
— vieux — de 70 à 115 l.			—	—	—
— nouveau —	24 l.	novembre	1774	Hôp. gén. E	10
Vin pour l'intendant, p^on	120 l.		1774	Nevers CC	335
— p^r ses domestiq, le p^on	76 l.		—	—	—
— bl^c p^r l'int., le quart	30 l.		—	—	336
Vin de Sancerre, la pièce	96 l.		—	—	335
— — le poinçon	40 l.	19 août	1779	Min. Darvoux	
Vin de l'Hôt. Dieu —	50 l.	février	1785	Hôt.-Dieu E	3
— —	36 l.	janvier	1786	—	—
— —	20 l.	juin	—	—	—

A la pinte.

Vin rouge	de 2 s.6 d. à 3 s.	la pinte	1763	Hôtel-Dieu	E 11
Vin blanc	de 2 s. à 2 s.6 d.	—	—	—	—
Vin (s. désig.)	de 2 s.6 d. à 6 s.	—	1764	—	—
—	de 3 s. à 5 s.	—	1765	—	—
—	de 4 s. à 5 s.	—	1766	—	—
—	de 4 s. à 9 s.	—	1767	—	—

Eau-de-Vie

La pinte	16 s.		1738	Hôtel-Dieu	E 8
2 quarts	115 l.		1739	—	—
La pinte	de 20 à 28 s.	déc.	1741	—	—
—	1 l. 4 s.		1749	Nièvre B Ch. des C. 153.	
—	18 s.		1747	Hôp.-Gén.	E 4
—	17 s.	juil.	1768	Hôt.-Dieu	E 11
—	1 l. 2 s.	avril	1769	—	—
Un quart	100 l.	janv.	1788	—	E 3

Liqueurs

6 bouteilles à	2 l.		1779	Nevers	CC 339

Volaille et Gibier

Poulets de grain, la paire	1 l.10 s.	avril	1695	Ch. des C.	144
Poulardes, —	2 l.10 s.	—	—	—	—
Poules, —	1 l.10 s.	—	—	—	—
12 poulets, en tout	4 l.10 s.	mars	1744	Min. Caron	
Poulets, la pièce, de 10 à	12 s.	oct.	1763	Hôt.-Dieu	E 11
3 poules et 1 coq, en tout	2 l. 8 s.	mars	1782	Nièvre B	Pol VII
Canards, la pièce	1 l.10 s.	nov.	1730	Nevers	CC 314
— —	2 l.		1739	—	320
— —	1 l.10 s.		1740	—	—
— —	1 l.		1745	Ch. des C.	153
Canettes, —	15 s.		—	—	—
Cannes, la paire	15 s.	août	1764	Hôt.-Dieu	E 11
— —	1 l.	oct.	1768	—	—
Oies, la paire	1 l. 8 s.	janv.	1762	—	E 11
Oies, la pièce	1 l.	oct.	1768	—	—
Dindes, la paire	2 l.10 s.	août	1759	—	—
— —	1 l.18 s.	nov.	—	—	—
— —	3 l.10 s.	janv.	1760	—	—
— —	3 l.15 s.	fév.	—	—	—
6 dindes, en tout	6 l.	août	1761	Nièvre B	Pol. V
Dindes, la pièce	15 s.	oct.	1768	Hôt.-Dieu	E 11

Dindes, la paire	4 l.	fév.	1770	Hôt-Dieu	E 11
Pigeons de volière, la paire	1 l.10 s.	avril	1695	Ch. des C.	146
Perdrix, —	1 l.10 s.	—	—	—	—
5 perdrix, la pièce	2 l.	nov.	1730	Nevers	CC 314
26 perdrix rouges, —	2 l.	—	1739	—	320
18 perdrix grises, —	2 l.		—	—	—
6 perdrix rouges, en tout	12 l.		1779	—	339
— grises, —	9 l.		—	—	—
Bécasses, la paire	1 l.	avril	1695	Ch. des C.	146
9 bécasses, la pièce	1 l.10 s.	nov.	1730	Nevers	CC 314
18 bécasses, —	2 l.		1739	—	320
— —	1 l.10 s.		1740	—	—
Sarcelles, la pièce	1 l. 4 s.		—	—	—
4 grives, en tout	12 s.	avril	1695	Ch. des C.	146
Lapins de garenne, la pièce	1 l.10 s.	nov.	1730	Nevers	CC 314
Levreaux, la pièce	1 l. 5 s.	avril	1695	Ch. des C.	146
— —	2 l.	nov.	1730	Nevers	CC 314
Lièvres, —	2 l.		1739	—	320
— —	1 l.15 s.		1740	—	—
Chevreuils, —	10 l.		1700	—	305
— —	14 l.	nov.	1730	—	318
— —	18 l.		1739	—	320
Pâté (3 canards et 1 lièvre)	15 l.		1720	Ch. des C.	152
Pâté (2 lièvres et un quartier de chevreuil)	18 l.		—	—	—

Taxe du 16 septembre 1723 Nièvre B Police 1.	En poil ou en plume	Chez les traiteurs et rôtisseurs
Perdrix, du 1er août au 1er novembre	15 s.	1 l.
— du 1er novembre au Carême	1 l.	1 l. 5 s.
— du Carême au 1er août	15 s.	1 l.
Cailles, moitié des prix qui précèdent.		
Bécasses et canards, du 1er oct. au Carême	15 s.	1 l.
Bécassines. moitié des prix qui précèdent.		
Lièvres et lev., du 1er août au 1er nov.	15 s.	1 l.
— du 1er nov. au Carême	1 l.	1 l. 5 s.
Lapins, pendant toute l'année	10 s.	15 s.
Dindes, du 1er août au Carême	1 l.	1 l. 5 s.
Poulets, de Pâques au 1er juin	6 s.	10 s.
— du 1er juin au Carême	5 s.	8 s.
Chapons et poulardes, du 1er août au Car.	12 s.	16 s.
Pigeons, de Pâques au 1er juin	6 s.	8 s.
Pigeons, du 1er juin au Carême	4 s.6 d.	6 s.6 d.
Poules, pendant toute l'année	8 s.	

Poisson d'eau douce

8 grosses carpes	160 l.	1779	Nevers	CC 339
5 brochets	90 l.	—		—
5 anguilles	25 l.	—	—	—
12 lottes	24 l.	—	—	—
4 perches	8 l.	—	—	—

Poisson de mer

Morue, la livre	6 s.6 d.	1747	Hôp.-Gén.	E 2
— —	8 s.	1763	—	E 7
Morue de Hollande, la livre	9 s.	1771	—	E 9
Merluche, la livre	4 s. mars	1699	—	E 2
— —	8 s. fév.	1769	Hôt.-Dieu	E 11
Harengs blancs, le cent	4 l. mai	1697	—	E 4
— —	5 l. fév.	1766	—	E 11
le 1/2 cent	3 l.	1789	—	E 13
Harengs saurs, —	3 l. déc.	1741	—	E 8

Œufs, Beurres et Fromages

Œufs. 2 douzaines	10 s. avril	1695	Ch. des C.	71
Beurre. 71 l. de beurre, la l.	5 s. oct.	1694	Hôt.-Dieu	E 4
Beurre frais, la livre	8 s. mars	1700	—	—
— —	9 s. janv.	1742	—	E 10
— la livre (Taxe)	12 s. fév.	1743	Nièvre	B Pol.1
— —	13 s. fév.	1766	Hôt.-Dieu	E 11
— —	11 s. nov.	1770	—	—
— —	16 s. sept.	1771	—	—
Beurre salé, la livre	6 s. déc.	1681	Min. Chevallier	
—	6 s.9 d. avril	1696	Hôt.-Dieu	E 4
— —	7 s. mai	1702	—	—
Beurre fondu, la livre	16 s. mars	1767	—	E 11
From. de gruy., la liv. détail	7 s. oct.	1696	Hôt.-Dieu	E 4
— — (gros)	7 s.	1741	Hôp.-Gén.	E 2
— — —	8 s. mars	1767	Hôt.-Dieu	E 11
— — —	11 s. sept.	1771	—	—
— — —	12 s. —	1789	—	E 13
From. de forme, la liv. détail	3 s.6 d. nov.	1696	—	E 4
— — —	4 s. sept.	1760	—	E 11
— — (gros)	4 s.6 d. mars	1766	Nièvre	B Polv.
— — (dét.)	7 s. sept.	1771	Hôt.-Dieu	E 11
From. de Cantal, le cent	27 l.			
— ou la pièce	5 s.3 d.	1741	Hôp.-gén.	E 2
— le cent	25 l.			
— la pièce	5 s. mars	1766	Nièvre	B Pol. v

Fruits et Légumes

Pommes, 2 milliers	5 l.	oct.	1697	Hôt.-Dieu	E 4
— 3 cents	3 l. 15 s.	nov.	1770	—	E 11
Poires sèches, 1 boisseau	1 l.	janv.	1761	—	—
Cerises, 34 livres	2 l. 11 s.	juil.	1697	—	E 4
Pruneaux ordin. 1 boisseau	1 l. 6 s.	nov.	1694	—	—
— 2 —	3 l.	fév.	1695	—	—
— 2 —	5 l.	—	1699	—	—
Prun. de St-Julien, le bois.	1 l. 10 s.	—	1761	—	E 11
— de Ste-Catherine, —	3 l.	oct.	—	—	—
— — —	2 l.	avril	1762	—	—
Noix, 20 boisseaux	13 l.	nov.	1696	—	E 4
— le boisseau de 15 à	16 s.	oct.	1765	—	E 11
— —	20 s.	—	1766	—	—
Châtaignes, le cent	8 s.		1757	—	E 10
Raisins, la livre	6 s.		1742	Hôp.-gén.	E 3
Amandes, la livre	15 s.		1742	—	E 3
— —	12 s.		1758	Hôt.-Dieu	E 10
Figues, la livre	6 s.		1742	Hôp.-gén.	E 3
— 4 livres	1 l. 8 s.		1757	Hôt.-Dieu	E 10
Oranges et citrons.					
1 douzaine d'oranges Portugal et 1/2 de citrons, l'un portant l'autre, la pièce	4 s.	janv.	1694	Nevers	CC 300
3 douzaines 1/2 de citrons	9 l.	juin	1698	—	303
18 oranges	4 l. 10 s.	mai	1714	—	309
6 citrons	1 l. 16 s.	—	—	—	—
— la pièce	5 s.		1763	Ch. des C.	154
— —	2 s. 6 d.	5 août	1766	Hôt.-Dieu	E 11
Pois, le boisseau	2 l. 10 s.				
— — et	3 l.	fév.	1695	Hôt.-Dieu	E 4
— —	1 l. 13 s.				
— — et	1 l. 15 s.	oct.	—	—	—
— —	4 l. 5 s.	fév.	1710	Hôt-.Dieu	E 5
— —	1 l. 15 s.		1716	Hôp. gén.	E 2
Pois verts, le boisseau	2 l.	avril	1762	Hôt.-Dieu	E 11
Pois jaunes, —	4 l.	—	1763	—	—
Pois verts, —	5 l.	—	—	—	—
— —	3 l.	oct.	1767	—	—
Faverolles, 2 boisseaux	6 l.		1694	—	E 4
— le boisseau	3 l.	fév.	1710	—	E 5
Fèves, le boisseau	1 l. 2 s.	mars	1696	—	—

Fèves, le boisseau	1 l.10 s.	mars	1699	Hôp. gén.	E 2
— —	1 l.		1702	—	—
— —	11 s.		1716	—	E 2
Haricots blancs, le boisseau	1 l.10 s.	fév.	1761	Hôt.-Dieu	E 11
— —	2 l.10 s.	—	1767	—	—
Lentilles, le boisseau	1 l. 5 s.	mars	1696	—	E 4
— —	1 l.12 s.	juil.	—	—	—
— —	2 l.	avril	1762	—	E 11
— —	5 l.	janv.	1763	—	—
— —	3 l.	oct.	1766	—	—
Oignons, le boisseau	1 l.	nov.	1730	—	E 4
— —	1 l.	oct.	1762	—	E 11
Raves, 1 hottereau	2 s.6 d.		1716	Hôp. gén.	E 2
Carottes, —	2 s.6 d.		1716	—	—
Choux pommés, à	3 s.6 d.		1776	Nevers	CC 337
Asperges, la botte	5 s.	avril	1695	Ch. des C.	146

Epicerie

Sucre, la livre	1 l. 4 s.		1714	Nevers	CC 309
— — de 1 l. à	1 l. 6 s.		1747	Hôt.-Dieu	E 11
— —	1 l. 1 s.	mai	1789	—	E 13
Sucre candi, l'once	3 s.		1751	Hôp. gén.	E 4
— —	2 s.	28 fév	1762	Min. Moreau	
Cassonnade, la livre	13 s.	déc.	1741	Hôt.-Dieu	E 8
— —	17 s.		1757	Hôp. gén.	E 5
— blanche, la livre	1 l.		1763	—	E 7
Miel, la livre	5 s.		1716	—	E 2
— —	10 s.		1751	—	E 4
— —	6 s.	août	1765	Hôt.-Dieu	E 11
— —	5 s.	fév.	1771	—	—
— (de Narbonne), la livre	1 l. 8 s.	août	1768	—	—
— — —	1 l.10 s.		1777	—	E 12
Boîtes de confitures, la livre	1 l. 5 s.	janv.	1691	Nevers	CC 300
— —	1 l.16 s.	déc.	1698	—	303
Vinaigre, la pinte	5 s.	déc.	1741	Hôt.-Dieu	E 8
Huile de navette, la pinte	12 s.6 d.	janv.	1699	Hôp. gén.	E 2
— —	12 s.	avril	1759	Hôt.-Dieu	E 10
— la livre	13 s.6 d.	mai	1789	—	E 13
Huile de lin, la p.	18 s.	déc.	1741	—	E 8
— de chenevis, —	14 et 15 s.		1777	—	E 12
— de noix, —	18 s.		1740	—	E 8
— — nouv., la p.	16 s.	juil.	1759	—	E 11
— noix, ord. —	13 s.	juil.	1759	Hôt.-Dieu	E 11

Huile de noix, ord. pinte, 18 s. et 1 l.		juin	1767	Hôt-Dieu	E 11
— — —	1 l. 4 s.	fév.	1769	—	—
Huile d'olive, la livre	12 s.		1747	—	E 9
— —	17 s.		1763	Hôp. gén.	E 9
— —	17 s.		1777	Hôt.-Dieu	E 12
Savon, la livre	11 s.6 d.		1758	—	E 10
— —	14 s.		1789	—	E 13
Riz, la livre	4 s.6 d.		1705	Hôp. gén.	E 2
— —	6 s.		1742	—	E 3
— —	7 s.6 d.		1763	—	E 7
Poivre, la demi-livre, de 18 s. à	1 l.		1747	Hôt.-Dieu	E 9
— la livre	1 l.10 s.	juil.	1760	—	E 11
— —	2 l. 8 s.		1776	Nevers	CC 337
— —	1 l.18 s.	mai	1789	Hôt.-Dieu	E 13
Cannelle, l'once	12 s.		1712	Hôp. gén.	E 2
— 2 gros	8 s.		1757	—	E 5
Clous de girofle, l'once	1 l.		1758	Hôt.-Dieu	E 10
Epices assorties, 4 onces	10 s.		1757	Hôp. gén.	E 5
— l'once	3 s.		1763	—	E 7
Thé vert, l'once	10 s.		1763	—	—
Café du Levant, la livre	4 l.10 s.		1746	Nevers	CC 323
Amidon de Paris, —	8 s.		1763	Hôp. gén.	E 7
Cire à cacheter, le bâton	5 s.		1733	Hôt.-Dieu	E 5
Poix noire, la livre	5 s.6 d.		1738	—	E 8

Pharmacie, Droguerie

Aloès, la livre	3 l.		1740	Hôt.-Dieu	E 8
Alun, la demi-once	1 s.		1751	—	E 4
Arsenic, l'once	4 s.		—	—	—
Blanc de baleine, l'once	10 s.		1739	—	E 8
Blanc de céruse, la livre	8 s.		1745	Hôt.-Dieu	E 9
Bleu fin de Hollande, l'once	1 l. 2 s.		1763	Hôp. gén.	E 7
Bois d'Inde, 8 livres	3 l. 4 s.		1751	Hôt.-Dieu	E 4
Camphre, l'once	10 s.		1740	—	E 8
Casse, la livre	15 s.		1698	Hôp. gén.	E 2
— —	16 s.		1740	Hôt.-Dieu	E 8
—	1 l.15 s.		1789	—	E 13
Catholicon double de rhubarbe, la livre	2 l. 5 s.		1698	Hôp. gén.	E 2
Coralline, l'once	4 s.		1705	—	—
Crême de tartre, demi-once	1 s.		1712	—	—
Couperose blanche, 1/2 livre	12 s.		1751	—	E 4
Cristal minéral, la livre	1 l.18 s.		1705	Hôp. gén.	E 2

Diascordion, la livre	3 l.	1739	Hôt.-Dieu	E 8
— —	4 l.	1767	—	E 11
Emplâtre divin, l'once	5 s.	1739	—	E 8
Fleur de soufre, —	1 s.	1705	Hôp. gén.	E 2
Follicules, —	8 s.	1775	—	E 11
Galbanum, —	10 s.	1740	Hôt.-Dieu	E 8
Genièvre (baies), —	1 s.	1712	Hôp. gén.	E 2
Gomme arabique, —	2 s.	1751	Hôt.-Dieu	E 4
— gute, —	5 s.	1698	Hôp. gén.	E 2
Huile d'amande douce, la liv.	2 l.	1758	Hôt.-Dieu	E 4
Ipécacuana, —	6 l.	1745	—	E 9
— —	9 l.	1777	—	E 12
Laudanum, le grain	1 s.	1712	Hôp. gén.	E 2
Manne, la livre	2 l. 5 s.	1739	Hôt.-Dieu	E 8
— —	2 l.10 s.	1758	—	E 4
— —	3 l.	1777	—	E 12
Mirrhe, la livre	3 l.	1740	—	E 8
Minium, —	8 s.	1745	—	E 9
Noix de galle,	1 l.10 s.	1758	—	E 4
Onguent divin, l'once	10 s.	1757	—	—
Pierre bleue, la demi-livre	1 l.12 s.	1751	—	—
Pierre infernale, l'once	11 l.	1789	—	E 13
Quinquina, la livre	6 l.	1745	—	E 9
— —	4 l.	1767	—	E 11
Rhubarbe, l'once	2 l.	1705	Hôp. gén.	E 2
— la livre	15 l.	1763	Hôt.-Dieu	E 11
Réglisse, —	8 s.	1705	Hôp. gén.	E 2
Safran, l'once	1 l.10 s.	—	—	—
Scammonée, —	1 l.	1698	—	—
— 1 demi-livre	11 l.	1741	Hôt.-Dieu	E 8
Sel duobus, la livre, de 1 l. 4 s. à	1 l.10 s.	1777	Hôt.-Dieu	E 12
Sel Glauber, la livre	1 l. 4 s.	—	—	—
Sel de nitre, —	1 l.10 s.	1751	—	E 4
Semences froides, —	1 l. 4 s.	1739	—	E 8
Sirop balsamique, —	9 l.	1775	Hôp. gén.	E 11
— de coing, l'once	4 s.	—	—	—
— de guimauve, —	3 s.	—	—	—
Soufre, la livre	5 s.	1740	Hôt.-Dieu	E 8
Storax en larmes, —	2 l.10 s.	—	—	—
Sublimé, l'once	1 l. 4 s.	1757	—	E 4
Séné, la livre	3 l.15 s.	1698	Hôp. gén.	E 2
— —	2 l.10 s.	1705	Hôp.-gén.	E 2
— —	2 l.	1777	Hôt.-Dieu	E 12

Tamarin,	la livre	1 l. 5 s.	1705	Hôp. gén.	E 2
—	—	1 l.10 s.	1745	Hôt.-Dieu	E 9
Térébenthine,	—	1 l. 4 s.	1789	—	E 13
Thériaque fin,	—	3 l.10 s.	1739	—	E 8
Vitriol blanc, l'once		3 s.	1705	Hôp. gén.	E 2
Vipères, la douzaine		3 l.	1740	Hôt.-Dieu	E 8
Vert de gris, l'once		4 s.	1751	—	E 4

2 §. — Inventaires

Ch. des Not. Min. Rabuteau. 12 juillet 1785.

« Inventaire des meubles, effets mobiliers et marchandises, délaissés par le sieur François Berthiault, vivant marchand épicier, avec les titres et papiers qui ont composé la communauté d'entre ledit sieur Berthiault et demoiselle Rignault sa veuve, fait ce jourd'huy 12 juillet 1785, heure de 9 du matin, en la maison, où est décédé ledit sieur Berthiault et où ladite demoiselle Rignault sa veuve fait sa demeure, située en cette dite ville de Nevers, grande rue de Nièvre paroisse de Saint-Arigle, par nous Noël-Joseph Rabuteau ».

(Extrait de l'énumération des marchandises). Epices à 40 s. la livre, poivre moulu à 36 s., poivre en grain à 42 s., sucre à 19 s., cassonnade bise à 10 s., réglisse en bois à 5 s., guimauve à 35 s., dragées et pralines communes à 12 s., café de la Martinique à 22 s., riz à 5 s. 6 d., amidon à 7 s., alun à 7 s., couperose verte à 2 s., poix noire à 4 s., bleu à petits grains à 4 l., bleu commun à 3 l., soufre en bâtons à 3 s., savon gris et blanc à 12 s. 6 d., huile de noix et huile d'olive à 18 s. la pinte, fromage de forme à 8 s. la livre, fromage de gruyère à 10 s., eau-de-vie à 10 s. la pinte, liqueurs à 20 s. la chopine....

Min. Barreau, 9 janvier 1787.

Inventaire des biens délaissés par feu André Dunan, marchand, demeurant à Nevers, rue de la Barre, paroisse de Saint-Etienne.

(Extrait de l'énumération des marchandises).

Epices en poudre à 38 s. la livre, poivre en grain à 38 s., gingembre à 14 s., piment à 15 s., sucre assorti à 87 l. 10 s. le cent (17 s. 6 d. la livre), cassonnade à 15 s. la livre, dragées communes à 15 s., café à 21 s., thé vert à 3 l., riz à 30 l. le cent (6 s. la livre), couperose verte à 3 s. la livre, fleur de soufre à 10 s., savon de Lyon à 70 l. le cent (14 s. la livre), huile d'olive à 88 l. (17 s. 6 d. la livre), huile de noix, de navette ou de chenevis à 50 l. (10 s. la liv.), fromage de forme à 6 s. la livre, de Cantal à 9 s., de Brie à 12 s., vinaigre à 24 l. le

poinçon, ratafia à 20 s. la bouteille, 20 veltes d'eau-de-vie 67 l. 10 s. (8 s. la pinte).....

IV. — Eclairage et Chauffage

§ 1. — Eclairage

Résine, 6 flambeaux	1 l.10 s.		1775	Nevers CC 337
Chandelle, la livre	5 s.6 d.	janv.	1691	Nevers CC 300
— —	10 s.	—	1694	Nev.BB 34 f.2v.
— —	9 s.	—	1695	Ch. des C. 149
— —	8 s.		1700	Hôp. gén. E 2
— —	10 s.		1746	Nevers CC 323
— —	12 s.	oct.	1769	Hôt.-Dieu E 11
— —	14 s.		1786	Nevers CC 344
Cire en bougie ou en cierge				
Cire blanche, la livre	1 l.10 s.		1697	Hôp. gén. E 2
— —	1 l.16 s.		1700	— —
— —	2 l.		1701	— —
— —	2 l.12 s.		1759	Nevers CC 330
— —	2 l.14 s.		1779	— 339
Cire jaune, la livre	1 l. 4 s.		1697	Hôp. gén. E 2
— —	1 l. 8 s.		1700	— —
— —	1 l.16 s.		1701	— —
— —	2 l. 2 s.		1783	Hôt.-Dieu E 12
Bougie de table, la livre	1 l.18 s.		1709	Nevers CC 309
— —	5 l.		1720	Ch. des C. 150
— —	3 l.		1726	Nevers CC 313
— —	2 l.14 s.		1778	— 341
Huile à brûler, la pinte	18 s.	déc.	1741	Hôt.-Dieu E 8
— —	—		1779	Nevers CC 339
— —	1 l.10 s.		1785	— 343
— —	1 l.12 s.		1787	— 345
Coton à mèches, (chand.) la l.	1 l.14 s.	nov.	1759	Hôt.-Dieu E 11
— (lampes à huile) —	15 l.		1776	Nevers CC 338
— — —	14 l.		1787	— 345

§ 2. — Chauffage

Bois de moule, le millier cond.	9 l.	avril	1691	Nevers CC 300
— —	8 l.	janv.	1703	Hôp. gén. E 2
— —	12 l.		1748	Hôt.-Dieu E 9
— —	13 l.	fév.	1764	— E 11
— —	de 17 à 20 l.		1780	Nevers CC 340

Bois de moule, — de 19 à	22 l.		1782	Nevers CC 340
— la somme 1 l. 10 s. et	2 l.		1752	Hôp. gén. E 4
— —	4 l.		1789	Hôt.-Dieu E 13
— la corde (petit bois)	14 l.		1780	— E 11
— — (g. b.) de 18 à	23 l.		1785	— E 12
Taxes du bois :				
Corde de 4 p. 1/2, bois dur	13 l. 10 s.	déc.	1742	Nièvre B Pol. III
— bois tendre	11 l. 10 s.		—	— —
Corde de 3 p. 1/2, bois dur	10 l. 10 s.	—	—	— —
— bois tendre	8 l. 10 s.	—	—	— —
Corde de 4 p. 1/2, bois dur	19 l.	déc.	1770	Nièvre B Pol. VI
Fagots, le cent	2 l. 10 s.	mai	1693	Nevers CC 301
— —	4 l.	nov.	1762	Hôt.-Dieu E 11
— —	5 l.		1774	Nevers CC 336
— —	6 l.		1779	— —
Charbon de bois, 2 sacs	3 l. 4 s.	juil.	1711	Hôt.-Dieu E 5
— 1 sac	2 l. 10 s.	nov.	1731	— —
— —	3 l.	juin	1769	Hôt.-Dieu E 11
— la banne	8 l.	nov.	1762	— —
— la poche	2 l. 10 s.	oct.	1771	— —

V. — Habillement et Ameublement

§ 1. — Tableaux et Inventaires de marchandises

Textiles

Chanvre, la livre	4 s.		1702	Hôp. gén. E 2
— —	5 s.		1748	Hôt.-Dieu E 9
Filasse de chanvre, —	2 s.		—	— —
Pelin à filer, —	6 s.		—	— —
— —	13 s.	janv.	1772	— E 11
Etoupe, —	4 s.		1748	— —
— —	5 s.	fév.	1763	— —
— filée, —	12 s.	nov.	1770	— —
Coton, la livre	1 l. 2 s.	juil.	1768	— —
Laine, —	12 s.	mai	1730	— E 5
— —	15 s.	avril	1764	E 11
— —	1 l. 10 s.	janv.	1770	— —
— —	1 l. 4 s.		1778	Nevers CC 338
Crin, —	1 l.		1777	Hôt.-Dieu E 12
Plume, —	5 s.		1709	— E 5
— —	1 l.		1741	— E 8
— —	1 l. 16 s.		1785	Hôp. gén. E 12

Fil blanc, l'once	5 s.		1727	Nevers CC 314
Fil de couleur, —	3 s.		1738	Hôt.-Dieu E 8
Ficelle, la livre	15 s.		1766	Hôp. gén. E 8
Corde, —	5 s.		1694	Ch. des C. 145
— —	6 s.		1751	Nevers CC 326
— —	9 s.		1777	Hôt.-Dieu E 12
— —	12 s.		1785	Nevers CC 343
Galon d'or et d'argent, l'once	5 s.		1694	Ch. des C. 146
Toile de ménage, l'aune	1 l.		1694	Ch. des C. 146
Toile à drap, —	1 l.		1694	— —
— —	1 l. 4 s.		1741	Hôt.-Dieu E 8
— —	2 l. 2 s.		1769	Nevers CC 332
— 2 l. 8 s. et	2 l. 16 s.		1787	— 342
Toile à paillasse, l'aune	10 s.		1741	Hôt.-Dieu E 8
— —	1 l. 10 s.		1787	Hôp. gén. E 13
Toile à matelas, —	12 s.		1759	Hôt.-Dieu E 11
— —	1 l. 14 s.		1761	— —
— —	1 l. 16 s.		1772	Nevers CC 334
Toile à couvert. (blanc) l'aune	18 s.		1695	Ch. des C. 146
Toile à traversin —	16 s.		—	— —
Toile à chemise, —	14 s.		1762	Hôt.-Dieu E 11
— —	1 l. 4 s.		1777	— —
— (au gr. large) —	2 l. 6 s.		—	— —
Toile à tablier, l'aune	1 l. 3 s.		1742	— E 9
— —	1 l. 16 s.		1768	Hôp. gén. E 7
Coutil, roux ou gris, l'aune	17 s.		1739	Hôt.Dieu E 8
— blanc —	1 l. 6 s.		1768	Hôp. gén. E 8
— rayé —	2 l. 10 s.		1785	Nevers CC 343
— jaune —	1 l. 15 s.		1787	Hôp. gén. E 13
Canevas (pour fenêtres d'écurie) étroit, l'aune	1 l.		1773	Nevers CC 336
— —	1 l. 10 s.		1785	— 343
large —	1 l. 4 s.		1773	— 336
— — 2 l. et	2 l. 8 s.		1785	— 343
Poulangis, l'aune	16 s.	janv.	1695	Hôt.-Dieu E 4
— —	18 s.	déc.	1698	Hôp. gén. E 2
— —	1 l. 6 s.		1740	Hôt.-Dieu E 8
— —	1 l. 8 s.	janv.	1768	— E 11
— (langes d'enf.) l'aune	1 l. 16 s.	fév.	1772	— —
Pouguette, grise, l'aune	1 l.	avril	1696	— E 4
— — —	1 l. 8 s.	juin	1734	— E 5
Pouguette, ordin. —	2 l.	mars	1771	Hôt-Dieu E 11
— — —	2 l. 10 s.		1787	— E 13

Droguet et tiretaine de Nevers, l'aune	1 l.5 s. et 1 l.10 s.		1716	A. nat. F[12] 554
Ratine, l'aune	2 l.10 s.	janv.	1706	Hôp. gén. E 2
Estame ou étamine (p[r] robe de chasse-pauvres), bleue, l'aune	3 l.15 s.		1689	Nevers CC 299
— rouge, —	3 l.10 s.		—	— —
Etam. du Mans, n. fine, l'aune	2 l.	janv.	1706	Hôp. gén. E 2
— de Nev., l'aune	1 l.2 s. et 1 l. 5 s.		1716	A. nat. F[12] 554
— ordinaire —	1 l. 2 s.		1741	Hôt.-Dieu E 9
Cadis gris, l'aune	16 s.		1695	Ch. des C. 146
— blanc, —	1 l. 1 s.		1763	Hôp. gén. E 7
— rouge, —	1 l.		1763	— —
— noir ou brun, —	1 l. 4 s.		1779	Nevers CC 334
Drap gris (p[r] palefrenier) l'aune	4 l.		1695	Ch. des C. 146
— blanc, —	4 l.10 s.		1727	Nevers CC 314
Serge verte, l'aune	1 l.10 s.		1695	Ch. des C. 146
— drap. de Nev. —	2 l. et 2 l. 5 s.		1716	A. nat. F[12] 554
— noire, —	1 l.16 s.		1784	Nevers CC 342
Flanelle, l'aune	1 l.	mars	1761	Hôt.-Dieu E 11
Crêpe, —	11 s.	sept.	1716	Nevers CC 310
— —	18 s. et 1 l.		1779	— 339
— 1re qualité, l'aune	1 l. 4 s.		1784	— 342
— 2e qualité, —	12 s.		—	— 342
Velours cramoisi de Naples (pour un dais), l'aune	30 l.		1776	— 337
Soie blanche, l'aune	1 l. 4 s.		1695	Ch. des C. 146
Satin noir (robe d'éch.) l'aune	7 l.10 s.		1774	Nevers CC 335
Taffetas blanc, l'aune	3 l.		1695	Ch. des C. 146
— —	6 l.	juin	1755	Nevers CC 329
Toile de mousseline, l'aune	2 l. 6 s.		1768	Hôp. gén. E 8
Siamoise, —	1 l.16 s.		—	— —

Habillement

Chemises de toile de Laval	2 l.12 s.		1694	Ch. des C. 146
— blanches	1 l.12 s.		—	— —
— de vigneron	1 l.10 s.		1697	Hôt.-Dieu E 4
Cravates (à la matelote)	1 l. 3 s.		1694	Ch. des C. 146
Rabats	1 l. 4 s.		1767	Nevers CC 332
Corsages, corps pour servante	1 l.10 s.		1701	Hôt.-Dieu E 4
— petits corps p[r] enf.	15 s.		1740	— E 8
Baleine, 2 livres et demie	9 l.	janv.	1763	— E 11
Baleine, 1 livre	3 l.	juill.	1760	Hôt-Dieu E 11
Justaucorps	4 l.	janv.	1701	— E 5

Mouchoirs, petits	9 s.	1739	—	E 8
— ordinaires	12 s.	1741	—	—
Chapeaux de feutre	2 l. 15 s.	1696	—	E 4
— de paille	3 l.	1697	—	—
— d'ecclésiastique	2 l.	1715	Hôp. gén.	E 2
7 chapeaux d'échevins et de clercs de ville, en tout	84 l.	1776	Nevers	CC 332
Bonnets de nuit (p^r hommes)	14 s.	1739	Hôt.-Dieu	E 8
— (p^r enfants)	7 s.	1740	—	—
Gants[1], une douz. de paires	9 l.	1689	Nevers	CC 299
— une paire	1 l.	1730	—	314
— 5 paires	6 l.	1779	—	339
Bas, paire de bas d'estame fin	2 l. 13 s.	1694	Ch. des C.	146
— paire de bas ordinaires	1 l. 14 s.	1700	Hôt.-Dieu	E 4
— 3 douz. de bas d'enfants	10 l. 10 s.	1739	—	E 8
Souliers, p^r enf. (en gros) la paire	14 s.	1696	—	E 4
— pour homme —	3 l.	1698	Hôp. gén.	E 2
— pour femme —	2 l.	—	—	—
— pour homme —	4 l.	1768	Hôt.-Dieu	E 11
— pour femme —	3 l.	1769	—	—
Bottes de postillon —	6 l.	1694	Ch. des C.	146
Sabots, la douzaine	1 l. 5 s.	1698	Hôp. gén.	E 2
Gr. sabots, hom. et fem., la paire	4 s.	1742	Hôt.-Dieu	E 9
Petits sabots, enfants —	3 s.	—	—	—
Grands sabots, la douzaine	3 l.	1777	—	E 12
Petits — —	2 l.	—	—	—
Mules de chambre, la paire	2 l. 6 s.	1733	—	E 5

Ameublement

Lits complets	80 l.	1768	Hôt.-Dieu	E 11
—	50 l.	1769	Nevers	CC 332
—	45 l.	1778	—	338
Bois de lit	4 l.	1716	Hôp. gén.	E 2
-- (militaires)	10 l.	1778	Nevers	CC 338
Chalits —	9 l. 10 s.	1770	—	333
Lits de sangle	7 l.	1742	Hôt.-Dieu	E 9
Paillasses	7 l.	1769	Nevers	CC 332
Matelas	de 28 à 38 l.	—	—	—
Lits de plume	20 l.	1768	Hôt.-Dieu	E 11
Traversins	8 et 9 l.	1769	Nevers	CC 332
Couvertures blanches	12 l.	1766	Hôp. gén.	E 8

1. Fournis aux officiers de ville pour la procession du Saint-Sacrement ou la réception de quelque prince.

Couvertures grises	9 l.	1766	Hôp. gén. E 8
Couvert. laine bl. forte, 24 et	25 l.	1777	Nevers CC 338
— à 5 et 6 points	18 l.	1785	Hôp. gén. E 12
Courtepointes	18 l.	1769	Nevers CC 332
Table (de cuisine avec 2 bancs de bois)	9 l. 5 s.	1768	Hôt.-Dieu E 11
Bergères, la douzaine	24 l.	1765	Nevers CC 332
Chaises à la capucine	1 l. 4 s.	1788	Hôt.-Dieu E 12
— ordinaires	10 s.	1741	— E 11
— —	14 s.	1788	— E 12
Escabeaux en bois	10 s.	1777	— —
Tabourets	12 s.	1788	— —
Clous dorés, le millier	2 l. 5 s.	1694	Ch. des C. 146
Anneaux de cuivre, la livre	1 l. 5 s.	—	— —
Coffres d'écur. (à clef) la douz.	40 l.	1768	Nevers CC 332
Lanternes d'écurie	1 l. 10 s.	1689	— 299
—	2 l. 15 s.	1783	— 342
Veilleuses	10 s.	1767	Hôt.-Dieu E 11
Chandeliers	10 s.	1774	Nevers CC 336
Chenets, pelle, pincettes, le tout	5 l. 10 s.	1765	Hôt.-Dieu E 11
Petit poële	10 l.	1773	Nevers CC 336
—	18 l.	1782	— 340
Grand poële	57 l.	1774	— 336
—	77 l.	1775	— 333
Tuyaux de poële, le pied	1 l.	1774	— 336
— en forme de T.	2 l.	1782	— 340
Coudes 1 l. 10 s. et	2 l.	—	— —
Vaisselle cuivre rouge, la livre	1 l. 10 s.	1695	Ch. des C. 146
— —	2 l.	1778	Hôp. gén. E 11
Vaisselle de terre, écuelles, 6 et	8 s.	1740	Hôt.-Dieu E 8
Saucières, tasses, brocs	4 s.	—	— —
Pots à feu	3 s.	1749	Hôp. gén. E 3
Plats	3 s. 6 d.	1776	Nevers CC 337
—	4 s.	1783	— 341
Terrines	6 s.	1776	— 337
Cruches	9 s.	—	— —
—	10 s.	1783	— 341

Faïence (commune ou artistique)

2 douz. d'assiettes, en tout	16 l.	1720	Ch. des C. 152
4 jattes ordinaires, —	5 l.	—	— —
2 jattes « octogones », en tout	2 l. 10 s.	—	— —
1 grande jatte « octogone »	1 l. 15 s.	—	— —

2 pots à l'eau, en tout	2 l.	1720 Ch. des C. 152
Plats octogones, la pièce, de 3 à	6 s.	— — —
12 pots de chambre, en tout	3 l.	— — —
3500 douz. de faïence, tant belle qu'en rebut, la douz.[1]	2 l. 15 s.	1761[2] Min. Decolons
24 pots de faïence, la pièce	2 s.	1763 Ch. des C. 154
— beau bleu 1er choix, la d.	5 l. 4 s.	1772[3] Ch. des not.
Terres à feu, terrines, plats, la d., « l'un portant l'autre »	6 l.	Min. Archambault — — —
Assiettes à cornets et figures, beau bleu, la douzaine	4 l. 10 s.	— — —
Assiettes isolées, blanc bel, 1er choix, la douzaine	4 l. 10 s.	— — —
2e choix, —	3 l. 4 s.	— — —
Assiettes, rebut blanc, la douz.	3 l.	— — —
— gr. rebut blanc, —	2 l.	— — —
— rebut bleu, —	3 l. 15 s.	— — —
— gr. rebut bleu, —	2 l. 10 s.	— — —
— jaunes belles bleu, —	7 l.	— — —
Assiettes, 18 douzaines	2 l. 15 s.	1774 Nevers CC 335
22 plats de tte grand., en tout	22 l. 4 s.	— — —
24 pots à l'eau —	5 l. 10 s.	— — —
6 grandes soupières, —	7 l. 3 s.	— — —
6 moutardiers, —	3 l. 4 s.	— — —

Verrerie et Emaillerie

Bouteilles, le cent	10 l.	1689 Nevers CC 299
Demi-bouteilles, la pièce	3 s.	1744 Ch. des C. 153
Grandes bouteilles, —	4 s.	1749 — —
Bouteilles, le cent	1 l. 5 s.	1774 Nevers CC 335
Gr. verres en cristal, la pièce	10 s.	1701 Ch. des C. 150
Petits verres à liq., la 1/2 douz.	1 l. 12 s.	
Verres blancs, la pièce	1 s. 6 d.	1742 Hôt-Dieu E 9
Verres à pied, la douzaine	1 l. 14 s.	1774 Nevers CC 335
Gobelets à l'anglaise, la pièce	10 s.	1701 Ch. des C. 150
Gobelets, la douzaine	1 l. 10 s.	1774 Nevers CC 335
Salières de cristal, 4 pour	5 l.	1740 Ch. des C. 150
— 6 —	7 l. 4 s.	1774 Nevers CC 335

1. La douzaine marchande comprend quelquefois jusqu'à 30, 40, ou même 60 pièces effectives.

2. Inventaire de Pierre-Charles Boizeau-Deville, 5 septembre 1761. Cf. plus loin, même §.

3. Extrait de l'inventaire de Jean-Jacques Serizier (13 novembre 1772) signalé également plus loin.

Huiliers de cristal, demi-douz.	16 l. 10 s.	1774	Nevers CC 335
Pots à confitures, la douzaine	16 s.	—	Ch. des C. 153
Service de cristal[1]	500 l.	1734	Nevers CC 318
24 figures de cristal, la douz.	14 l.	1753	Boutillier Gentilh. verrs, p. 100
12 douz. d'oiseaux, —	18 s.	1754	— —
2 — de chiens, —	—	—	— —
4 — de pet. oiseaux, —	6 s.	—	— —
4 — d'animaux, —	2 l.	1755	— —
4 cerfs, en tout	6 l.	—	— —
2 montres, la pièce	7 s.	—	— —
12 Christ d'émail, avec têtes de mort et écritaux, pièce	15 s.	—	— —
8 figures de 4 pouces, pièce	2 l.	—	— —
Canons, fourn. à des émailleurs,			
Blanc ou bleu, la livre	1 l. 12 s.	—	p. 105
Aigue marine —	1 l. 12 s.	—	— —
5 mailes (pains) de bleu, le maile	6 l.	—	— —
4 mailes de vert, —	4 l. 10 s.	—	— —
1 — de jaune, —	8 l.	—	— —
1 — coul. de cheveux —	5 l. 10 s.		
3 — gris lin, 2 à 5 l. 10 s., 1 à	8 l. 5 s.	—	— —
12 livres de noir, la livre	1 l. 6 s.	—	— —
Canons coul. feuille morte, la l.	2 l.	—	— —
1 maile couleur chair	3 l. 4 s.	—	— —
Canons couleur chocolat, la l.	2 l.	—	— —
— blanc de lait, violet, améthyste, la livre	1 l. 12 s.	—	— —
7 fig. de fausses divin.[2], pièce	6 l.	1730	p. 101
2 amours à devises, —	3 l.	—	— —
4 bergeries, —	2 l.	—	— —
24 figures[3], —	2 l.	—	— —
2 figures de dévotion, —	6 l.	—	— —
1 cylindre, 12 corbeilles, 12 cygnes qui vont sur l'eau, pièce	15 s.	—	— —
5 paires de bracelets, la paire	4 l.	—	— —
7 bouquets des pl. beaux, pièce	2 l.	—	— —
2 douz. de papillons, la douz.	10 l. 16 s.	—	— —
3 grosses de fleurs, la grosse	10 l. 16 s.	—	— —

1. Provenant de la manufacture de Borniol, ainsi que les objets qui suivent.
2. Les objets qui suivent sont de la fabrication de l'émailleur Mourillon.
3. Les objets qui suivent sont fournis par l'émailleur Bouillot.

52 colliers d'émail 8 soies, la douz.	4 l.	1738	Min.	Decolons[1]
7 d. tabatières petit grain —	1 l.	—	—	—
7 colliers de grenat, la pièce	12 s.		—	—
6 d. de colliers d'enf., la douz.	12 s.		—	—
28 colliers blancs, —	1 l. 10 s.		—	—
7 col. de grenat rouge, pièce	12 s.		—	—
20 bagues d'argent, —	2 s. 6 d.		—	—
3 douz. de chapelets, la douz.	7 s.		—	—
2 — de bracelets, —	15 s.		—	—
34 paires bracelets pt gr., total	40 l.		—	—
3 d. bagues petit grain, la douz.	15 s.		—	—
4 d. croix, — —	10 s.		—	—
2 couronnes et 2 bouq. d'émail	5 l. 10 s.		—	—
2 paires salières cristal taillé, la paire	1 l. 5 s.		—	—
1 collier d'émail	2 l.		—	—
4 Christ, 8 figures grotesques et 4 autres de dévot., total	21 l.		—	—
2 squelettes d'émail, la pièce	1 l.		—	—
40 gobelets, la pièce	2 s. 6 d.		—	—

Min. Barreau, 9 janvier 1787.

Inventaire de feu André Dunan, marchand.

(Autre extrait de l'énumération des marchandises). Papier gris à 2 l. et 4 l. 5 s. la rame, papier d'écolier à 3 l., petits couteaux à manche de bois à 5, 7 et 9 l. la grosse, grands couteaux à manche de corne de cerf et à poinçons à 5 l. 10 s. la douzaine, couteaux moyens à 4 l. 10 s., petits couteaux à 3 l. 10 s., fourchettes de fer poli à 30 s. la douzaine, petits miroirs à 25 s. et 4 l., tabatières de carton noir à 4 l., ciseaux à la ronde à 24 s., dés en fer à 3 l. 10 s. la grosse, dés en cuivre à 11 s. la douzaine, lunettes garnies en corne à 50 s., épingles n° 6 à 3 l. 12 s., n° 17 à 7 l. 15, n° 20 à 9 l. 15 s., n° 22 à 10 l. 15 s., n° 24 à 11 l., boucles pour jarretières à 30 s., grandes boucles de composition à 5 l., petites boucles à 2 l., grandes boucles de cuivre à 8 l., boucles moyennes à 4 l., petites boucles à 2 l. 10 s., boucles d'acier à 8 l., crochets à manteau en cuivre à 1 l. 4 s., boutons de cuivre jaune à 6 l. la grosse, boutons de composition à 2 l., boutons de manche en composition à chaîne ronde à 7 l., boutons de manche communs à 3 l., boutons de chemise à 11 s., peignes d'ivoire à 3 l. 15 s., 5 l., 6 l. 15 s. et 8 l. 15 s. la douzaine, peignes de corne à la royale à 21 s. la douzaine.....

1. Inventaire établi après la mort de l'émailleur Guillaume Bouillot.

Echeveaux de fil de Paris, teint en différentes couleurs à 10 s. la douzaine, petits lacets à 15 s. la grosse, coton ouaté à 24 s. la livre, crin brut à 12 s., dentelle de fil à 10 s. l'aune, ruban de soie n° 5 de diverses couleurs à 15 l. la pièce, ruban de velours de soie noire n° 16 à 10 l., n° 8 à 8 l., n° 4 à 5 l., bas de laine bleue à 25 s. la paire, bas de laine de diverses couleurs pour femme à 30 s., bas de laine pour homme à 48 s., bas de coton à 30 s., grandes guêtres de toile rousse commune à 18 s., petites guêtres pour enfant à 12 s., culottes de toile commune grise pour homme à 36 s. la pièce, culottes pour enfants à 12 s., chemises de toile commune rousse et blanche à 50 s., chemises de toile de plain pour homme garnies de mousseline à 3 l., bonnets de laine communs à 15 l. la douzaine, petits bonnets cadets en laine à 12 l., petits bonnets de coton de Saint-Germain à 11 l., bonnets de coton communs à 13 l., mouchoirs de couleur et à carreaux à 9 l., mouchoirs de soie noire ou de couleur à 24 l., mouchoirs de soie damassée à 40 l....

Min. Prosergue, 13 *juillet* 1785.

Inventaire des biens de François Aubry, marchand rue de la Revenderie, et de défunte Madeleine-Marie Saumain sa femme.

(Extrait de l'énumération des marchandises). Couvertures de laine blanche à 4 pointes à 14 l. 10 s. la pièce, couvertures à 5 pointes à 19 l., chaussons de laine à 9 l. 12 s. la douzaine, bas de laine assortis à 21, 25 et 36 l., bas de laine à côtes à 31, 33 et 45 l., bas drapés à 24 l., bas de coton et soie à 72 l., bas de fil à côtes à 45 l., chaussettes de fil à 25 l., bas de coton à 2 l. la paire, bas de soie pour homme à 8 l. 5 s., 9 l. 10 s. et 11 l. 10 s., bas de soie pour femme à 6 l. 12 s., mouchoirs des Indes illuminés à 24 l. la douzaine, mouchoirs des Indes à fond rouge 21 et 28 l., mouchoirs d'indienne à 4 l. 10 s., mouchoirs de soie assortis à 25 l., croisés à 42 l., incarnats à 21 et 31 l., à petits carreaux 23 l., mouchoirs de mousseline unie de 2 l. 15 s. à 6 l. la pièce, brodée de 3 l. 2 s. à 5 l. 8 s., mouchoirs de linon à 1 l. 10 s., mouchoirs de gaze à 25 s., gants de soie pour femme à 3 l. 8 s. la paire, mitaines de soie à 2 l. 15 s., vestes de soie tricotée à 7 l. 10 s. la pièce.....

Drap ordinaire à 2 l. 10 s. et 3 l. l'aune, drap gris à 6 l. 3 s., drap rouge à 7 l. 10 s., drap vert à 8 l., drap bleu à 10 l., drap de Silésie à 5 l., drap à la dauphine à 8 l. 10 s., drap chamois à 10 l. 10 s., drap de soie noire à 8 l. 10 s. et 9 l. 10 s., serge noire de 1 l. 12 s. au petit large à 4 l. 15 s. au grand large, serge du Berry à 2 l., serge de Rome à 4 l., cadis gris à 21 s., ratine de 2 l. 10 s. au petit large, à 8 l. au grand large, camelot brun à 3 l. 15 s., vert à 4 l. 5 s., gris de 2 l. 4 s.

à 4 l., tiretaine jaune à 1 l. 4 s., molleton à 4 l., flanelle ordinaire à 1 l. 15 s., flanelle d'Angleterre à 5 l., calmande ordinaire à 1 l. 16 s., bleue ou verte à 4 l. 10 s., écarlate à 5 l. 5 s., coutil rayé à 2 l. 2 s., coutil de Bruxelles à 6 l., siamoise de 2 l. au petit large à 4 l. 16 s. au grand large, mousseline unie de 2 l. 10 s. à 9 l. 10 s., claire de 4 l. à 12 l., rayée de 2 l. 6 s. à 5 l., à carreaux 3 l. 4 s., brodée à bouquets 9 l. 5 s., brodée à chaînettes 12 l., superfine à 8 l. 5 s., indienne à 1 l. 10 s., toile d'orange à faire meuble, fond rouge, de 2 l. 10 s. à 3 l. 10 s., linon uni de 4 l. à 9 l., satin turc à 5 l. 10 s., taffetas de 3 à 6 l., crêpe noir de 9 à 12 s., étamine bleue à 2 l. 10 s., noire à 3 l. 5 s., futaine large à 1 l. 6 s., basin à 1 l., basin piqué à 7 l., kalmouk de 2 l. 5 s. à 4 l., toile blanche de 1 l. 3 s. à 2 l., toile bleue de 1 l. 10 s. à 2 l. 10 s., toile incarnat de 2 l. 8 s. à 3 l. 5 s., toile à matelas 1 l. 5 s., toile à tablier 1 l. 10 s., toile Laval à 1 l. 16 s., toile coton de 1 l. 17 s. à 3 l. 10 s., toile de lin à 1 l., toile de soie de 2 l. 5 s. à 2 l. 14 s.

2. §. — Inventaires de Mobiliers

Min. Darvoux, 22 *mars* 1784.

« Inventaire et description des biens, meubles et effets, lettres, papiers et enseignements des immeubles, or et argent monnoyé et non monnoyé, dettes actives et passives, délaissés par le décès de Catherine Coichot, vivant épouse de Jacques Berger manœuvre, et qui composoient leur communauté, fait par nous Pierre Darvoux, conseiller notaire garde scel du Roy résidant en la ville de Nevers soussigné, à la réquisition dud. Jacques Berger, demeurant en cetted. ville de Nevers, paroisse de Saint-Laurent. Led. inventaire fait à l'amiable et sans formalités de justice en présence de..... (suivent les noms et qualités des témoins), ayant égard au peu de valeur desd. meubles et effets, et que les frais que l'on auroit été obligé de faire pour y parvenir, si l'on avoit été obligé de le faire faire par justice, auroient absorbé la plus grande partie de lad. succession. Lesquels meubles et effets ont été prisés et estimés par François Rameau, juré crieur et préconiseur de cetted. ville....

Premièrement il a été représenté aud. sieur Rameau par led. Jacques Berger en notre présence et de celle des témoins cy dessus dénommés, un bois de lit à quatre quenouilles, garni de sa paillasse et de ses tringles, un lit et un traversin de plumes mêlées dans une toile d'étoupe, une couverture de laine blanche et de vieux rideaux de cadis vert, estimé le tout ensemble 30 l., plus un lit de plumes de volaille, une vieille paillasse, une couverture, estimés en tout 6 l., plus 2 vieilles paillasses et 2 bouillottes, estimées ensemble 5 s., plus 7 draps de lit étoupe tirant 4 aunes de long chacun, estimés

ensemble 28 l., plus 2 nappes de toile d'étoupe estimées 2 l., plus une table de bois de sapin garnie de son pied pliant, estimée 1 l. 10 s., plus 4 chaises de bois blanc empaillées, estimées 1 l. 4 s., plus une arche de bois de chesne estimée 4 l., plus un vieux dressoir de bois de chesne garni de son vaisselier, estimé 2 l., plus une douzaine d'assiettes, 8 jattes, un pot à l'eau, 6 gobelets de faïence de Nevers, le tout écorné en partie, estimés ensemble 1 l. 10 s., plus 4 bouteilles de verre noir, tirant chacune la pinte, estimées ensemble 12 s., plus un chaudron, un poëlon et une cuiller en cuivre jaune avec une broche à rôtir, estimés le tout 3 l., plus une vieille chaudière de fonte cassée, une vieille poesle, 2 vieux poinçons estimés ensemble 3 l., plus un seau de bois à puiser l'eau, relié à 4 liens de fer, estimé 1 l. 10 s., plus un chandelier de tôle et un petit miroir cassé, estimés ensemble 10 s., plus 2 chenêts, pelle, pincette et crémaillère, le tout de fer battu, estimé ensemble 5 l., plus une figure de faïence représentant saint Jacques, estimée 12 s.

Qui sont tous les meubles et effets dépendant de lad. succession, qui nous ont été représentés...., laquelle estimation se trouve monter, sauf erreur de calcul, à la somme de 102 l. 13 s., et après que led. Jacques Berger nous a déclaré n'avoir entre mains aucuns titres ny papiers, dettes actives ny passives, or ny argent monnoyé ny non monnoyé, nous luy avons donné acte de sa déclaration et nous luy avons laissé à sa charge, puissance et garde tous les meubles et effets cy dessus inventoriés... ». (Suivent les formules ordinaires et les signatures).

Min. Moreau Montalin, 3 *septembre* 1777.

« Inventaire et description sommaire des meubles et effets délaissés par Françoise Seguin, décédée, femme de Jean Degoux, vigneron, demeurant rue des Fanjats, paroisse de Saint-Etienne ».

Un casaquin de saumière (6 l.), un casaquin et un jupon de toile de coton (6 l.), un casaquin et un jupon d'étamine, un jupon de calmande et un casaquin de droguet (17 l.), une mauvaise tête de cape (10 s.), 4 tabliers de différentes étoffes (6 l.), 7 chemises (16 l.), une petite nappe de grosse toile d'étoupe neuve, un essuie-mains usé et 3 mauvaises coiffes (2 l. 10 s.), « qui sont tous les effets à l'usage de la défunte ».

Valeur totale du mobilier : 304 l. 11 s. Ni dettes actives ni dettes passives.

Min. Moreau Montalin, 20 *octobre* 1781.

« Inventaire et description sommaire des meubles... délaissés par Michel Charles, m^e^ tonnelier ».

Hardes à l'usage du défunt : un habit de peluche de soie de turquoise (30 l.), un habit, veste et culotte, en très mauvais état (6 l.), 7 chemises tant bonnes que mauvaises (9 l.).

Bijoux : une paire de boucles de souliers et jarretières en argent, une agrafe et des boutons de manches aussi d'argent (24 l.).

Valeur totale du mobilier, sans compter le matériel de tonnelier : 276 l. Dettes actives 92 l., dettes passives, 372 l.

Min. Goussot, 16 *septembre* 1782 *et jours suivants.*

Inventaire des biens délaissés par défunt Claude Denis, serrurier rue de la Parcheminerie (Extraits).

Cuisine : chenêts de fer battu avec pelle, pincettes et soufflet (10 l.), une rôtissoire de fer, garnie de ses pieds avec chaîne et broche à molette (15 l.), 2 grils et 2 lèche-frites en fer (5 l.), 4 poëles de tôle grandes et petites (4 l. 10 s.), 19 fourchettes de fer tant bonnes que mauvaises (3 l.), une chaudière de fonte (1 l. 10 s.), 16 cuillers d'étain (1 l. 7 s.), une passoire et 2 petites écumoires de cuivre jaune en mauvais état (18 s.), 4 couvercles de pots également en cuivre jaune (1 l.), un coquemar de cuivre rouge (1 l. 16 s.), 2 casserolles également de cuivre rouge (6 l.), une bassine et une tourtière (4 l.), 2 poëlons (2 l.), 4 chaudrons (9 l.), une mauvaise bassinoire (1 l. 4 s.), un réchaud également de cuivre jaune (15 s.), 2 chandeliers de fer et un de potin (2 l.), une poivrière, une salière et un égrugeoir en bois (5 s.), 2 seaux reliés en fer (3 l.), une fontaine de faïence et sa cuvette (1 l. 10 s.), pots, assiettes et plats de faïence et de terre (6 l.), 7 gobelets de verre blanc (10 s.), un grand pot au feu, un pot à beurre et un pot à l'eau (15 s.), un moulin à poivre (15 s.), 5 fers à repasser (5 l.), une table de sapin avec son pied pliant (2 l. 10 s.), 7 chaises de bois blanc empaillées (1 l. 8 s.), un buffet à montants de chêne et panneaux de sapin avec 2 tiroirs (30 l.).

Chambre haute au-dessus de la boutique : un enfant Jésus dans sa niche garnie de verre (4 l.), 10 cadres (2 l.), un porte-bibliothèque (1 l.), une horloge à cadran d'émail (30 l.), un grand lit avec « tringles, paillasses, matelas de laine dans du coutil barré, lit de plume d'oie dans une taie de coutil à 5 raies, matelas dans une toile fine barrée, courtepointe de toile de Raucourt piquée, autre courtepointe d'indienne piquée, traversin, oreiller dans une taie de coutil, rideaux de serge d'Aumale verte bordée d'un ruban vert, dossier, plaîond et petites pentes de même couleur » (230 l.), un petit lit à la turque, avec « paillasse, matelas dans une toile de Montbéliard, lit de plume d'oie dans un coutil commun, oreillers, courtepointe de siamoise incarnat piquée et raccommodée, rideaux de serge verte,

bordés d'un galon de fil, dossier, plafond et petites pentes d'indienne » (90 l.), une armoire de cerisier à 2 tiroirs (90 l.), une commode de noyer à 4 tiroirs (36 l.), un fauteuil garni de moquette, un tabouret et une chaise de commodité (10 l.), 2 bergères empaillées et 6 chaises (5 l.), un grand miroir dans son cadre de bois, décoré de cuivre (12 l.).

Chambre haute au-dessus de la cuisine : un bois de lit avec paillasse, matelas, mauvais lit de plume de poule dans une taie de coutil commun, couverture de laine blanche, mauvaise courtepointe, pan de rideau de pouguette avec sa tringle (36 l.), 2 armoires de chêne à 2 battants fermant à clef (30 l. et 6 l.), une petite table de noyer avec un tiroir et un petit tapis de serge verte (6 l.), un rouet à filer et un dévidoir (2 l.), un moulin à passer la farine, garni de son bluteau et 6 corbeilles à pain (24 l.), un boisseau étalonné (3 l.), une mauvaise chaise de bois empaillée et un tabouret (15 s.), un grand coffre de sapin fermant à clef (6 l.).

Dans le grenier qui sert de chambre au compagnon : 2 couche tes « garnies de leurs paillasses, chacune un lit de plume de poule dans des taies de coutil, deux couvertures de laine blanche et une mauvaise courtepointe » (60 l.), une cassette (3 l.).

Dans la cave : 2 poinçons de vin nouveau (56 l.).

Linge : dans la cuisine, 16 torchons et essuie-mains (2 l. 10 s.).

Dans la première chambre haute : 11 paires et demie de draps de toile de plain tirant 5 aunes (à 17 et 15 l. la paire), 6 paires et demie de draps de toile étoupe tirant 4 ou 5 aunes (à 4 et 9 l. la paire), 13 nappes de toile de plain tirant 4 aunes et demie (35 l.), une nappe de toile ouvrée de 2 aunes de longueur sur une aune et demie de largeur (6 l.), 3 nappes de toile étoupe usées (4 l. 10 s.), une douzaine de serviettes de toile de plain tirant trois quart (10 l.), deux douzaines de serviettes de toile de plain désassorties (16 l.), une autre douzaine dépareillée et usée (6 l.), dix aunes un quart de toile de plain tirant une aune (à 45 s. l'aune), un coupon de toile coton tirant 2 aunes (à 3 l. l'aune), quatre aunes de toile (à 45 s. l'aune), un coupon de toile fine tirant 5 quarts (à 3 l.), 3 livres moins un quart de coton en peloton (8 l.), une livre et demie de fil de lin et de fil de Cologne en peloton (3 l.), 18 livres de fil blanc lessivé, partie en peloton, partie en écheveaux, et quelques écheveaux de fil retors (à 30 s. la livre), une petite couverture (1 l. 4 s.), un grand rideau de toile peinte, pour tendre le jour de la Fête-Dieu (15 l.).

Dans la seconde chambre haute : 2 draps de toile tirant 4 aunes et demie de long (7 l.), 7 mauvais draps de toile plain et étoupe (22 l.), 10 nappes de toile étoupe d'une aune et demie de longueur et 2 de toile de plain de même longueur (27 l.), 27 essuie-mains et

2 serviettes (8 l.), 3 nappes, 3 essuie-mains, 4 linges à pain (5 l.), quelques sacs (à 10 s.).

Hardes à l'usage du défunt : un habit de kalmouk, veste et culotte de drap brun (18 l.), une veste, un gilet et 2 culottes de kalmouk (15 l.), 2 vestes, l'une de drap de Silésie, l'autre de drap mordoré, un gilet de kalmouk (4 l.), un manteau de lit de siamoise (1 l. 10 s.), un habit, veste et culotte de drap gris (12 l.), 2 vestes et une mauvaise culotte (2 l.), 3 paires de bas de laine (2 l. 10 s.), 9 chemises de toile de plain (24 l.), 11 autres chemises, dont 3 garnies (22 l.), 18 cols (2 l.).

Les hardes à l'usage de Rose Vannier, femme de Claude Denis, récemment décédée, ont été vendues. Elles ont produit la somme de 468 l. 11 s.

Bijoux : une montre à boîte d'argent (36 l.), un gobelet d'argent à pied, de petites boucles d'argent, deux croix, un cœur et deux bagues en or (82 l.).

L'ensemble des effets et mobilier, sans compter le matériel de serrurier, atteint 3.064 l. 6 s., plus une somme d'argent de 951 l. 15 s.

Dettes actives : 912 l. 13 s. Dettes passives : 823 l., quelques titres et papiers : expédition sur papier du contrat de mariage de Claude Denis avec Rose Vannier (12 février 1763), expédition sur parchemin du contrat d'acquisition de la maison actuellement habitée par le serrurier (18 avril 1760), pendant un premier mariage.

Min. Darvoux, 19 *janvier* 1784.

Inventaire des meubles et effets délaissés par le décès de Pierre Petitclair, menuisier rue de la Parcheminerie (Extraits).

Hardes à l'usage du défunt : un habit de drap de Montauban, la veste et culotte de drap de Silésie gris retourné (24 l.), un habit et culotte de camelot vert pomme (12 l.), un habit de kalmouk, une veste et une mauvaise culotte de drap gris (10 l.), un habit et une veste de drap d'Elbeuf gris très mauvais, une mauvaise culotte de peluche et une culotte de peau (8 l.), 2 culottes, une veste noire et une autre mauvaise veste de peluche (5 l.), 3 chapeaux (3 l. 12 s.), 5 paires de bas de lin, dont 3 noires et 2 grises, et 5 autres paires de différentes couleurs (4 l. 10 s.), 4 cols de mousseline, 4 mouchoirs de poche et 2 bonnets de coton (4 l. 6 s.), 4 gilets de toile de coton et un vieux gilet de saumière (4 l. 5 s.), 15 chemises de toile de plain, tant bonnes que mauvaises (17 l. 10 s.).

Hardes à l'usage de sa veuve : un casaquin et un jupon d'indienne de France (6 l.), un déshabillé de siamoise de soie (9 l.), une robe et un jupon de chacquelet (12 l.), un jupon piqué blanc et un autre

rayé brun, avec 2 mauvais jupons de soie (10 l.), un tablier d'incarnat (4 l.).

Total du mobilier 570 l. 15 s., dettes actives 104 l., dettes passives 344 l. 15 s.

Min. Rabuteau, 12 *juillet* 1785.

Inventaire des biens de feu François Berthiault, épicier (autres extraits).

Hardes à l'usage du défunt : un habit, veste et 2 culottes de camelot couleur petit gris, doublés de toile blanche (24 l.), un habit, veste et culotte de camelot couleur mordorée, avec 2 vestes de basin piqué (16 l.), un habit de drap bleu de Roy, une culotte et une veste de drap couleur ventre de biche (16 l.), un habit et une culotte de poil rouge, deux vestes, une de satin couleur noisette et l'autre de satin blanc (15 l.), un habit et une culotte de bouracan et 6 vestes de différentes couleurs (18 l.), une redingote à l'anglaise couleur noisette (8 l.), 2 culottes et 3 vestes, le tout usé (3 l.), 4 paires de bas de soie (12 l.), 8 paires de bas de fil et coton très usés (6 l.), 12 petits cols de basin, 6 bonnets de coton et un bonnet brodé (4 l.), 5 chapeaux, dont un bordé en or (18 l.), 12 mouchoirs de poche en coton couleur incarnat (12 l.), 12 chemises de toile de plain, garnies de mousseline (36 l.), 12 vieilles chemises de toile de plain, également garnies de mousseline (18 l.), une épée à poignée d'acier (3 l. 10 s.), « qui sont tous les habits, linges et hardes à l'usage dud. défunt. »

Hardes à l'usage de sa veuve : une robe et une jupe à fond bleu (15 l.), une robe de gros de Tours rayé de rouge et couleur lilas, avec le jupon (30 l.), une vieille robe et une jupe de mousseline à fond brun rayé de rouge (6 l.), 2 vieux jupons, l'un d'indienne et l'autre de toile coton bleue (3 l.), un autre vieux jupon (1 l. 10 s.), 3 jupons garnis de leurs camisoles, le tout de toile coton bleue (16 l.), une jupe et 2 casaquins d'indienne à fond lilas, le tout très usé (4 l.), une cape et sa tête de camelot à fond noir (12 l.), 11 bonnettes de jour garnies de mousseline (8 l.), 12 coiffes de nuit en mauvais état (5 l.), 6 mouchoirs de mousseline, 4 doubles et 2 simples (7 l.), 6 bonnets piqués (6 l.), 12 paires de bas de fil et coton (7 l.), 6 chemises de femme neuves (18 l.), 12 chemises de toile usées, le tour de gorge de mousseline (24 l.), une douzaine de vieux mouchoirs de poche (4 l. 16 s.), 4 paires de manchettes de mousseline et un mouchoir de col garni de dentelle (8 l.).

Total du mobilier : 2.361 l. 4 s. Total des marchandises 2.870 l. 3 s. Dettes actives : 1242 l., 11 s. 6 d. Dettes passives : 10.500 l. 5 s.

Min. Archambault, 13 *novembre* 1772.

Inventaire des biens de Jean-Jacques Serizier, marchand manufacturier de faïence, et de défunte Jeanne Custode, sa femme.

Salle à manger : sur les murs 39 aunes de camelot, rayé, rouge et blanc, servant de tapisserie (à 40 s. l'aune), un devant de cheminée en toile peinte à l'huile (18 l.), une paire de chenets garnis de potin, une pelle et une pincette de fer battu (8 l.), un soufflet en mouton rouge (1 l. 10 s.), un petit panier d'osier propre à mettre du bois (3 l.), un flambeau de cuivre jaune (15 s.), une table à deux tiroirs et à pied de biche, garnie d'un tapis vert (12 l.), deux bergères de bois de chêne empaillées, garnies de leurs sièges et dossiers de camelot rayé de rouge et blanc (12 l.), 6 chaises de chêne empaillées (à 25 s.), 2 petits tabourets, garnis chacun d'une tapisserie en points à la turque (3 l.), un buffet de noyer fermant à 4 battants (50 l.). Dans le buffet des services en cristal et en faïence : 8 petits seaux de cristal à rafraîchir, 6 petits carafons et un flacon, 5 compotiers, un porte-huilier, garni de ses burettes, 2 salières, un flambeau à 2 branches aussi de cristal (12 l.), 8 gobelets à vin et 5 gobelets à liqueur en verre blanc (1 l.), 5 bouteilles de verre noir, tenant chacune la pinte (1 l.), 2 douzaines d'assiettes blanches dépareillées, 3 plats, un pot à l'eau et un sucrier de faïence (2 l.).

Chambre haute : un lit à baldaquin avec paillasse, matelas de laine dans une toile de Montbéliard, lit et traversin de plume, oreiller dans une toile de coutil rayé, couverture d'indienne à fond blanc et fleurs rouges détachées, doublée d'une toile de Paris, garnie de laine et piquée, rideaux, plafond, dossier, petite et grande pente et courtepointe de valentine verte, bordée d'un ruban de même couleur (240 l.), une commode de noyer avec 4 tiroirs (24 l.), un guéridon de noyer (8 l.), 3 chaises à dos, garnies chacune d'une tapisserie en point d'Angleterre, rembourrées de bourre et de crin, avec chacune leur fourreau de siamoise rayée (30 l.), 3 chaises de bois de chêne bombées (3 l. 15 s.). Décoration : 3 bouquetiers de faïence fine (6 l.), un baromètre (2 l.), une glace de 17 pouces de hauteur sur 15 de largeur, avec son cadre de bois doré (20 l.), un Christ dans son cadre de bois doré, et deux autres tableaux représentant l'un une Descente de Croix et l'autre une Adoration des mages dans leurs cadres de bois verni (5 l.), 8 aunes et demie de tapisserie de Flandre en personnages (à 15 l. l'aune).

Hardes et linges à l'usage de la défunte : 5 mantelets, dont un de gaze et 4 de taffetas (42 l.), une robe de satin à fond bleu et fleurs blanches détachées, avec jupon de pareille étoffe, le tout ouaté, le jupon doublé d'une toile de Paris et la robe doublée d'un petit taffetas jonquille (35 l.), une robe de grosse étoffe à fond blanc et

fleurs rouges détachées, garnie de taffetas rouge, avec un jupon de même étoffe, garni de toile de Paris (100 l.), une robe et un jupon de petit taffetas des Indes à carreaux couleur souci, le jupon garni d'un gros de Tours rayé et vert (50 l.), une robe et un jupon d'étoffe des Indes rayée à fond rouge et blanc, le corps (corsage) et le jupon doublés d'une toile de Paris et le bas de la robe garni d'une roue de taffetas bleu (50 l.), une robe et un jupon de gros de Tours rayé vert (25 l.), une robe et un jupon de taffetas de Chypre rayé bleu et vert, la robe doublée de gros de Tours gorge de pigeon et le jupon d'une toile de Paris blanche (50 l.), une robe, un jupon et un tablier de siamoise de soie fond citron, le jupon doublé d'une toile de Paris bleue, (15 l.), une robe et un jupon de toile incarnat à fond blanc et raies rouges (9 l.).

Vêtements d'intérieur : déshabillé d'indienne à fond bleu et fleurs mordorées, le jupon doublé de toile à carreaux (5 l.), un jupon et 2 casaquins de mousseline à fond blanc et rayures citron, doublés de toile blanche (9 l.), un déshabillé de toile de coton blanc, falbalaté en mousseline (9 l.), 2 déshabillés de toile de coton, l'un rayé à fleurs rouges détachées (9 l.), l'autre brodé à fleurs rouges détachées (9 l.), un manteau de lit à petits carreaux et un jupon d'indienne à fond blanc et fleurs rouges détachées (4 l.), 6 jupons de toile de coton, dont 4 unis et deux brodés (30 l.), 6 camisoles de coton et un manteau de lit neuf (9 l.), une cape de polonaise gorge-pigeon (8 l.).

Coiffures : 2 barbes de dentelle de Valenciennes, garnies de gaze (8 l.), 2 barbes et le bavolet en dentelle de Malines avec son fond de mignonnette garni de gaze (40 l.), une coiffe en dentelle de Valenciennes, usagée et déchirée (12 l.), une coiffe et son bavolet de grosse dentelle de Malines sans fond (18 l.), un mouchoir et 2 coiffes à la messe en gaze très usagées (1 l. 10 s.), 4 coiffes à la messe en mousseline, dont deux à fleurs, une autre unie et la dernière à ruban (6 l.), 9 bonnettes et une coiffe à barbe de mousseline, garnies de dentelle (20 l.), 14 bonnettes, avec formes et passes en toile de plain, garnies de mousseline et festonnées (14 l.), 16 coiffes de nuit de pareille toile de plain garnies de mousseline (8 l.), 7 coiffes de gaze, dont 5 garnies d'un ruban noir, une autre de ruban rouge et la dernière de ruban violet (7 l.).

Autres objets : un corps (corset) de lin garni de baleine avec un petit ruban (6 l.), 38 chemises de toile de plain, dont quelques unes garnies de mousseline (à 40 s. pièce), 5 mouchoirs de cou en mousseline, dont 2 garnis en dentelle, 2 autres brodés et le dernier uni (6 l.), 3 paires de manchettes brodées, dont 2 à trois rangs et l'autre à deux rangs (24 l.), 6 autres paires de manchettes en mousseline

à ruban festonnées (20 l.), 4 paires de mitaines à jour (6 l.), 9 paires de bas de coton (à 1 l. la paire), 3 paires de bas blancs, dont 2 en filoselle et une en soie (7 l.), 3 paires de souliers, l'une de serge noire, une autre de droguet blanc et la dernière de calmande citron (2 l.), un peignoir de toile de plain en mauvais état (12 s.), 2 éventails de papier, dont un monté sur bois et l'autre sur os (2 l.), 3 paires de chaussures, savoir l'une de serge de Rome noire, une autre de droguet blanc et l'autre de calmande citron (2 l.).

Bijoux : deux crochets en argent « servant à un corps » (1 l. 16 s.), et divers objets dont l'estimation est faite d'ensemble : une petite croix, avec un pendant de brillant monté sur argent, un collier de grenat à 2 rangs garnis de perles blanches, une paire de boucles de souliers en cailloux du Rhin montés sur argent, deux cordons de soie noire servant de bracelet avec chacun une petite boucle d'argent, quatre boucles d'oreille avec brillants montés sur argent, un jonc et 2 boucles d'oreille en or (72 l.).

Total du mobilier : 3550 l. Matériel de manufacture, objets fabriqués ou en cours de fabrication, dettes actives : 45.000 l. environ. Dettes passives : 12.000 l. environ.

Min. Decolons, 5 *septembre* 1761.

Inventaire des biens de Pierre-Charles Boizeau-Deville, manufacturier en faïence, et de défunte dame Edmée-Jeanne Mazois, sa femme (Extraits).

Hardes à l'usage de la défunte : 7 robes de soie tant d'hiver que d'été avec 10 jupons et un tablier de soie (120 l.), deux corps ou corsages piqués en soie, deux autres robes, dont une brodée et une d'indienne avec un jupon d'indienne (34 l.), 9 paires de bas de soie, une paire de mitaines de soie noire, un mantelet de satin noir (6 l.)...

Vaisselle d'argent pesant 23 marcs 6 onces, soit à 50 l. le marc, 1187 l. 10 s.

Mobilier, matériel, dettes actives : plus de 45.000 l. Dettes passives : 17.000 l. environ.

Min. Caron, 17 *décembre* 1746.

Inventaire des biens de feu Jacques Seigne, vivant m^e de manufacture (Extraits).

Chambre haute : une commode de bois de noyer, garnie de ferrures et fermant à clef (30 l.), une armoire de bois de noyer à 2 battants fermant à clef (50 l.), une table tournée de bois de noyer, avec tiroir fermant à clef (3 l.), 5 chaises à la capucine (2 l.), 10 chaises antiques, garnies de tapisserie en point à la turque (20 l.), 2 fauteuils garnis

de tapisserie en point de Hongrie (25 l.), 11 aunes de tapisserie de Bergame (20 l.)....

Hardes à l'usage du défunt : 2 mauvais habits, l'un de drap gris d'épine et l'autre de serge croisée brune très usée, avec une mauvaise robe de chambre de calmande rouge et noire (23 l.), un mauvais manteau de bouracan, doublé d'une serge rouge, avec un mauvais habit noir, veste et culotte (16 l.)....

VI. — Logement

Accenses et sous-accenses

Ch. des Not. Min. Chevallier, 5 *avril* 1687.

« Par devant le notaire du Roy fut présent en sa personne Antoine Chambodu, marchand, demeurant à Nevers, lequel de son gré a sous-accensé pour trois années à commencer au jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochain à Pierre Moret, savetier, demeurant aud. Nevers présent et acceptant, scavoir une chambre assise dans la rue de la triperye en cetted. ville avec le grenier au-dessus et la cour derrière et lesd. chambre, grenier et cour ainsy qu'ils se comportent et que led. preneur a dict bien scavoir et s'en est contenté ; lad. sous accense faicte moyennant la somme de treize livres tournois par chacun an, laquelle somme led. preneur a promis et sera tenu payer aud. bailleur en deux paiements égaux aux termes de Noël et Saint-Jean-Baptiste, le premier d'iceux escheu aud. jour de Noël prochain et ainsy continuer de termes en termes jusques en fin de lad. sousferme, de laquelle les parties pourront se départir après la première année finye, se le faisant signifier trois mois avant icelle expirée ; et a esté convenu que led. preneur pourra entrer en jouissance de lad. chambre et grenier seulement dès la semaine prochaine, moyennant quoy sera tenu de donner aud. bailleur une paire de carrelures de souliers pour la jouissance qu'il fera de lad. chambre et grenier jusques aud. jour de Saint-Jean-Baptiste prochain ; ce que dessus a esté respectivement stipulé et accepté par lesd. partyes, qui se sont obligées à l'entretènement à peine de tous despens dommages intérests et par saisye de biens. Soit scellé, car ainsy a esté fait et passé aud. Nevers estude du juré soubsigné après midy le cinquiesme jour d'avril 1687, présents Claude Guillier et François Baudot praticiens aud. Nevers, et lesd. partyes ont dict ne scavoir signer enquis ».

Min. Chevallier, 10 *juin* 1689.

Bailleur : « Léonard Lion, recepveur au grenier à sel de cette ville de Nevers, comme créancier de Jacques Goguin, voiturier par eau ».

Preneur : Nicolas Chollet, batelier.

« C'est à scavoir la chambre basse du logis dud. feu Goguin, scituée en cetted. ville, proche la fontaine du Rivage, avec partye d'un sellier y attenant..... »

Prix : 14 l. par an, « et sera tenu (le preneur) faire blanchir à ses frais lad. chambre sans diminution dud. loyer ».

Min. Chevallier, 27 *janvier* 1687.

Bailleur : Michel Cordier, me corroyeur.— Preneur : Guillaume Lecerf, voiturier par eau.

« Scavoir une chambre haute, faisant partye d'un logis que led. Cordier a en cetted. ville rue du Rivage, avec un petit sellier estant au dessous de lad. chambre et la moitié d'un grenier, qui est au-dessus.... »

Prix : 16 l.

Min. Chevallier, 17 *octobre* 1689.

Bailleresse : Reine Perdriat, veuve de François Forêt, vigneron. — Preneur : Etienne Pellé, vigneron.

« C'est à scavoir une chambre basse, qui a son entrée dans la rue du Crot, avec le grenier au-dessus et la moitié du petit jardin, qui est entre lad. chambre et une aultre maison appartenant à lad. Perdriat..... »

Prix : 7 l.

Min. Gourjon, 13 *mai* 1781.

Bailleresse : Madame Charlotte de la Roche, veuve de Messire Paul Guillouet d'Orvilliers. — Preneur : Sébastien Dupuis, tailleur d'habits.

« C'est à scavoir une chambre haute, faisant partie d'une maison appartenant à lad. dame, située rue et paroisse de Saint-Arigle, lad. chambre ayant vue sur la rue du Rivage... »

Prix : 30 l.

Min. Moreau Montalin, 24 *juin* 1788.

Bailleur : Nicolas Cornillon, marinier. — Preneur : Claude Cornillat, aussi marinier.

« Scavoir une chambre basse, située rue du Rivage, paroisse de Saint-Arigle, avec cave et cour..... »

Prix : 55 l.

Min. Goussot, 30 *novembre* 1781.

Bailleur : Messire Marie Bonaventure de Belloy, demeurant au lieu de la Baratte, paroisse de Saint-Lazare les Nevers. — Preneur : Jean Doreau, journalier.

« C'est à scavoir une chambre dépendante dud. lieu de la Baratte, étant au-dessus de la cave .... »

Prix : 24 l.

Min. Defrance, 14 *avril* 1682.

Bailleur : Jean Berthier, me boulanger. — Preneur : Joseph Reuillon, « archer en la maréchaussée de cette ville ».

« C'est à scavoir deux chambres hautes du logis, aud. bailleur appartenant, assis dans la rue Mirangron, avec l'escurye scituée en la cour.... »

Prix : 20 l.

Min. Chevallier, 20 *juillet* 1686.

Bailleur : Claude Bourgoing, bourgeois. — Preneur : Gay, me tonnelier.

« Scavoir partye de la maison aud. sieur Bourgoing appartenante et assise rue du Fer, consistante en deux chambres basses, deux caves, une escurye, l'aisance de la petite cour qui est renfermée, et encore l'aisance d'une aultre cour qui est commune avec me Philbert Gentil, me Gilbert Gaignat et Pierre Baron, et encore un escorchoir et un petit grenier au-dessus dud. escorchoir, avec la faculté de passer et repasser dans l'allée commune avec les dessusd. et comme les choses se comportent.... »

Prix : 36 l.

Min. Chevallier, 24 *mars* 1687.

Bailleur en sous-accense : Jean Piat, tisserand en toile.— Preneur : François Lenoir, manœuvre.

« C'est à scavoir deux chambres basses, avec un grenier au-dessus, assis proche l'église dud. Saint-Lazare (faubourg de Mouesse) et attenant la maison curiale dud. lieu, avec un petit canton de jardin et un canton de vigne, le tout tenant ensemble et faisant partye de lad. accense.... »

Prix : 9 l.

Min. Pannecet, 13 *avril* 1778.

Bailleresse : dame Marie Claude Prisye de Curty. — Preneur : Guillaume Oussard, manœuvre.

« C'est à scavoir une chambre et un cabinet, dépendant d'une maison située à l'entrée du quay de Loire, paroisse Saint-Jean..... »

Prix : 37 l.

Min. Berger, 6 *janvier* 1781.

Bailleur : Messire Guillaume Prisye, écuyer. — Preneurs : Philippe Bernard, tisserand, et Pierre Guillot, manœuvre en faïence.

« Scavoir le bas d'une maison, située rue des Fumiers susd. paroisse Saint-Laurent, consistante en 2 chambres basses, sellier à côté, cave dessous et jardin, aisances et dépendances.... »

Prix : 54 l.

Min. Boury fils, 19 *janvier* 1783.

Bailleurs : Recteurs des hôpitaux. — Preneur : François Jolly, prêtre.

« C'est à scavoir une antichambre, une cuisine, une chambre à feu au second étage, un grenier et une cave, le tout dépendant de la Maison Neuve dud. Hostel-Dieu ».

Prix : 90 l.

Min. Boury fils, 15 *avril* 1789.

Bailleur : Jean Vialay, m^e^ en pharmacie. — Preneuse : dame Marie-Ursule Gondier.

« C'est à scavoir un appartement, dépendant de la maison dud. sieur bailleur, sise en cette ville de Nevers rue de l'Oratoire, paroisse Saint-Jean, n° 810, consistant en une chambre haute donnant sur la rue de l'Oratoire, un cabinet à toilette y attenant, une cuisine de suite à la susd. chambre, une grande salle donnant sur une petite cour, et la plus grande partie du jardin garni d'arbres fruitiers, tout emblavé de jardinage, une écurie au bout du jardin et un grenier à foin au-dessus, laquelle écurie a son entrée par la rue de la Cité, et dans laquelle sont les latrines ou commodités, qui seront communes avec madem. de Chassy, autre locataire dud. sieur bailleur, laquelle dem. de Chassy pourra avoir place dans lad. écurie pour un cheval dans un besoin pressant et momentané pour quelqu'un de sa famille, plus enfin une cave voûtée à tenir 15 pièces de vin, garnie de ses sentiers, dont l'entrée et l'usage est par la porte qui est sur la rue de l'Oratoire, avec la boutique qui est au-dessus.... »

Prix : 200 l. « Ne pourra lad. dame nourrir de volailles dans le jardin ni dans la cour, à moins que ce soit dans des épinettes ; au contraire s'oblige lad. dame de faire cultiver et emblaver annuellement led. jardin.... »

Min. Berger, 6 *mai* 1789.

Bailleur : dame Marie-Anne Lemaître. — Preneur : Michel Desmurgers, menuisier.

« C'est à scavoir une chambre sur le derrière, un grenier au-dessus, une cour et une tribale, le tout dépendant d'une maison située rue du Rivage..... »

Prix : 55 l. « Convenu entre les parties que led. preneur ne pourra sous-louer lad. partie de maison à qui que ce soit que du consentement par écrit de lad. dame Lemaître, et que le preneur ne pourra travailler du métier de menuisier dans lad. chambre..... »

Min. Moreau, 21 *février* 1788.

Bailleur : Michel Cantat, ancien garde forestier et poissonnier de

M. le duc de Nivernais. — Preneur : Henri Couasnon, voiturier par eau.

« Scavoir une partie de maison, située proche le fort du Ravelin, paroisse Saint-Arigle, consistant en une chambre haute, deux cabinets, une bassie, un grenier au-dessus et cave à côté, appelée la vieille Cave..... »

Prix : 85 l. « Donnera en outre led. Couasnon une épiqueraye de poisson tous les ans. Ne pourra au surplus sous louer en tout ou partie sans le consentement dud. Cantat, singulièrement à des personnes d'arts et métiers à marteaux et établis et enclumes ..... »

Min. Boury fils, 23 *avril* 1786.

Bailleur : Vincent Fauveau, m^e^ boulanger. — Preneur : Marin Raisin, journalier.

« C'est à scavoir deux chambres basses, une cour derrière, une écurie attenant la cour et un grenier au-dessus des deux chambres, avec l'escalier commun pour monter au grenier, la cour et le grenier en commun, le tout dépendant de la grande maison dud. sieur bailleur, située sur la place de la Foire, paroisse de Saint-Arigle... »

Prix : 160 l. « Le preneur a promis payer le jour de son entrée en lad. maison la somme de 80 l. pour une demie année d'avance du loyer..... »

Min. Chevallier, 16 *juin* 1677.

Bailleresse : « damoiselle Marye Berger, veufve de m^e^ Philbert Dyen ». — Preneur : Claude Frémiot, tisserand en toile.

« C'est à scavoir une maison, assise en la rue des Fanjats, consistante en une chambre, une cave au-dessous, avec un petit jardin attenant lad. maison.... »

Prix : 17 l.

Min. Chevallier, 22 *mai* 1677.

Bailleur : Etienne Rémond, m^e^ traiteur. — Preneur : Philbert Cliquet, m^e^ poudrier.

« C'est à scavoir une maison, assise en la rue de Nièvre, consistant en chambre basse, deux chambres haultes et grenier dessus.... »

Prix : 36 l.

Min. Chevallier, 15 *avril* 1674.

Bailleur : Jean Caillaut, m^e^ bourrelier. — Preneur : Philippe Brouillot, m^e^ tonnelier.

« C'est à scavoir une maison, assise au faubourg de Mouesse,

consistant en chambre basse avec grenier dessus et terre à chenevière.... »

Prix : 11 l.

Min. Moreau, 9 *mai* 1788.

Bailleur : Pierre-Jérôme Lestang, manufacturier de faïence. — Preneur : Amable Morton, m^e^ maçon.

« Scavoir une maison, située rue et paroisse Saint-Genest, consistant en chambre, cabinet, cour, cuisine, grenier et cave... »

Prix : 120 l.

Min. Goussot, 4 *mars* 1782.

Bailleresses : les sœurs de la Charité. — Preneur : Guillaume Serrurier, bourgeois.

« C'est à scavoir une maison, située rue de la Tartre, paroisse de Saint-Laurent, consistant en une chambre basse, cellier, chambre haute, cuisine et cabinet, autre chambre haute, cuisine et cabinet, greniers au-dessus, que le preneur ne pourra louer à aucuns blatiers ni autres, pour y déposer des bleds..... »

Prix : 200 l.

Min. Goussot, 26 *décembre* 1782.

Bailleur : Joseph Colin, jardinier. — Preneuse : Marie Chambon, veuve de Joseph Larose, jardinier.

« C'est à scavoir une maison, située aud. faubourg de Mouesse, paroisse de Saint-Lazare, composée d'une chambre et cave dessous, le grenier au-dessus de lad. chambre réservé aud. Joseph Colin..... »

Prix : 27 l. « Aura lad. veuve Larose la faculté de cuire son pain dans le four de la maison, étant à côté de celle à elle cy-dessus affermée, habitée par led. Colin.... »

Min. Defrance, 5 *août* 1684.

Bailleur : Annet Nacfert, m^e^ du logis de la Fleur de lys. — Preneur Jean Lhéritier, m^e^ savetier.

« C'est à scavoir une petite boutique, joignant l'escurye dud. logis de la Fleur de lys... »

Prix : 8 l.

Min. Chevallier, 5 *octobre* 1677.

Bailleresse : dame Françoise Roussel. — Preneur : Antoine Chambodu, marchand.

« C'est à scavoir une boutique à lad. dame Roussel appartenant,

scituée au dessous de l'horloge et montée de l'auditoire de cetted. ville... »

Prix : 15 l.

Min. Gourjon, 2 *mars* 1780.

Bailleur : Jacques Gabriel, marquis de la Ferté de Meung. — Preneur : Gabrielle Ninan, veuve de Jean Camusat, marchand tripier.

« C'est à scavoir une boutique située à Nevers, au dessous de l'escalier du Palais, rue de la Revenderie, paroisse de Saint-Arigle, tenant du couchant par devant à lad. rue de la Revenderie, du midi à une boutique appartenant au Sr de Montery, du septentrion à une autre boutique dud. sieur bailleur, et du levant aux murs de la boucherie... »

Prix : 40 l.

Min. Defrance, 26 *novembre* 1682.

Bailleur : Louis Gallois, procureur au bailliage. — Preneur : Jean Bouard, me Savetier.

« C'est à scavoir une boutique, chambre et petit buscher par derrière.... »

Prix : 20 l.

Min. Defrance, 21 *janvier* 1686.

Bailleur : Guillaume Garin, chirurgien juré. — Preneur : Jean Grasset, me traiteur.

« C'est à scavoir le logis, aud. sieur bailleur appartenant, sis rue de Loire paroisse Saint-Sauveur, consistant en boutique, chambre y attenant, cour, chambre par derrière regardant sur la rivière, cave, chambre haulte sur la rue et deux greniers..... »

Prix : 60 l.

Min. Boury fils, 15 *juin* 1783.

Bailleurs : les recteurs des hôpitaux de Nevers. — Preneur : Jacques Audin, me cordonnier.

« C'est à scavoir une maison, aux pauvres dud. Hôtel-Dieu appartenant, située grande rue de Nièvre, paroisse Saint-Victor, appelée la maison Sainte-Catherine, consistant en une boutique sur la rue, chambre au bout y attenant, une petite cour longue et étroite et au bout de laquelle est une voûte et dans ycelle un escalier de pierre qui monte en haut, où il y a une grande chambre haute qui a vue sur la rue, deux cabinets y attenant, et un grenier au-dessus... »

Prix : 80 l.

Min. Rabuteau, 1er *mars* 1779.

Bailleur : Jean-Baptiste Duval « marchand épicier en la ville de Paris ». — Preneur : Louis Jaillet, maréchal-ferrant.

« Savoir une maison située sur le quay de cette ville de Nevers, paroisse de Saint-Sauveur, consistant en une boutique, dans laquelle il y a une forge de maréchal, une cour à côté, deux chambres au-dessus l'une de l'autre, et un grenier au-dessus desd. chambres... »

Prix : 90 l.

Min. Darvoux : 2 *avril* 1782.

Bailleur : Jean Bouveau, laboureur à Saint-Parize-le-Chatel, tuteur des enfants mineurs de Charles Guinouard « vivant me tailleur d'habits » à Nevers. — Preneur : Jean Guinouard, tailleur pour femmes.

« C'est à scavoir une maison, située et assise rue et descente des Récolets, paroisse de Saint-Jean, consistant en une boutique, chambre basse derrière lad. boutique, cave dessous lad. boutique, deux chambres hautes et un grenier au-dessus... »

Prix : 140 l.

Min. Darvoux, 11 *avril* 1782.

Bailleur : Philbert Guiauchain, marchand épicier, tuteur des enfants de Robert Bardon, vivant me boulanger à Nevers. — Preneur : Jean Taveau, garçon boulanger.

« C'est à scavoir une maison, située et assise rue et descente de l'Oratoire susd. paroisse de Saint-Jean, laquelle maison consiste en une boutique, dans laquelle il y a deux fours de boulanger, compris leurs couvercles de tôle, une cour, une cave à côté de lad. cour, un cellier, une chambre haute sur le devant, une petite chambre sur le derrière, séparée de l'autre par un entre-deux, une autre chambre servant de bluterie au-dessus de la cave et du cellier, dans laquelle il y a des latrines, deux greniers, l'un sur le devant, l'autre sur le derrière, et à côté du grenier de derrière, au-dessus de l'escalier il y a une soupente servant à coucher le compagnon.... »

Prix : 160 l.

Min. Darvoux, 26 *décembre* 1786.

Bailleur : François Rignault père, marchand boucher. — Preneur : Marc Forest, aussi marchand boucher.

« C'est à scavoir une partie de maison, faisant partie d'un plus grand corps de logis, située et assise rue de la Boucherie, consistant en deux chambres hautes, une sur le devant et l'autre sur le derrière,

un petit cabinet sur le devant, une tuerie, un petit grenier au-dessus, une écurie, avec l'usage et passage par la cour commune..... »

Prix : 160 l.

Min. Boury fils, 13 *mars* 1785.

Bailleur : Jean Michot, tourneur en faïence. — Preneur : Jacques Clémenceau, m^e charcutier.

« C'est à scavoir le bas d'une maison, située et assise rue et descente de Loire, paroisse de Saint-Sauveur, consistant en boutique sur le devant, cave au-dessous de lad. boutique, chambre haute, avec le grenier qui est au-dessus de la chambre haute »....

Prix : 120 l. « Sera tenu led. preneur d'occuper lad. maison par lui-même, sans pouvoir la sous-accenser sous quelque prétexte que ce soit à personne, à peine de nullité des baux et de tous dépens, dommages et intérêts ».

Min. Boury fils, 8 *novembre* 1785.

Bailleresse : Dame Marie Fiot. — Preneur : Antoine Bouré, marchand épicier.

« C'est à scavoir une maison, située et assise susd. rue de la Parcheminerie, paroisse de Saint-Jean, consistant lad. maison pour la totalité en une boutique, une cuisine, un salon y attenant, qui a sa porte d'entrée par un perron qui donne sur la petite rue, une chambre basse attenant led. salon, qui a jour par deux croisées sur la rivière de Loire, dans laquelle chambre basse il y a deux placards à côté de la cheminée, et dans led. salon une alcôve, le tout de plein pied, plus trois chambres, deux petits cabinets, trois greniers, deux caves voûtées, deux grands celliers, une écurie y attenant, dans laquelle il y a des latrines, qui seront communes avec lad. dame bailleresse, et un poulailler, qui sera pareillement commun..... » La dame Fiot se réserve en effet « une chambre haute et un cabinet en dépendant, qui donne sur la rue de la Parcheminerie, plus le grenier qui est au-dessus de lad. chambre, plus un cellier qui est à main droite, avec la faculté de faire son vin dans la cave, où est sa cuve, et la faculté de loger sa vendange et de la faire entonner par le conduit, qui donne dans la boutique dud. sieur Bouré. »

Prix : 400 l. et deux livres de sucre par an. « Se réserve le preneur la faculté de sous-accenser, pourvu toutefois que ce ne soit pas à un serrurier, ou un maréchal ou un tonnelier ».

Min. Boury fils, 25 *mars* 1786.

Bailleur : Joseph Carimantrand, marchand. — Preneur : Jean Desmurgers, cabaretier.

« C'est à scavoir une partie de maison, dépendant de celle dud. sieur bailleur, sise en cette ville de Nevers, rue de Nièvre, paroisse Saint-Martin, consistant lad. partie en une boutique sur le devant, une chambre derrière icelle, une cave, une écurie à côté dud. bâtiment et un petit caveron placé sous l'escalier... »

Prix : 150 l.

Min. Defrance, 15 *juin* 1682.

Bailleur : Jean Dufour, m^e^ sellier. — Preneur : Laurent Doublet, m^e^ traiteur et cuisinier.

« C'est à scavoir la maison du Raisin, aud. Dufour appartenant, sise paroisse Saint-Sauveur, tenant au logis du Lion d'or, et comme lad. maison se comporte, consistant en cave, chambres à feu en bas, chambres haultes et grenier.... »

Prix : 53 l.

Min. Chevallier, 16 *février* 1689.

Bailleur : François Parrot, sieur de Luanges. — Preneur : Valentin Tixier, « hoste ».

« C'est à scavoir une maison, assise en cetted. ville rue de Nièvre, paroisse Saint-Martin, où pend pour enseigne Les Troys Roys, consistant en plusieurs chambres, basses et haultes, boutique, caves, greniers, cour, deux escuryes et les greniers au dessus, aisances et appartenances.... »

Prix : 200 l. « et 2 louis d'or, sans diminution du prix de lad. accense, pour une fois payer seulement, pour le pot de vin du présent marché ».

Min. Boury fils, 31 *janvier* 1786.

Bailleurs : les chanoines du Chapitre de Nevers. — Preneur : Adrien Rateau, traiteur.

« C'est à scavoir une maison, à mesd. sieurs du Chapitre appartenant, située grande rue de Nièvre, à laquelle pend pour enseigne le Dauphin, avec cuverie et écurie, circonstances et dépendances.... »

Prix : 400 l. « Est intervenu au présent bail Jean Bonnereau, marchand blatier, beau-frère du preneur, lequel a déclaré qu'il se rend volontairement caution pour led. preneur envers mesd. sieurs du Chapitre.... »

Min. Boury fils, 28 *mars* 1789.

Bailleur : Jean Moreau, notaire. — Preneur : Dame Henriette Léger, veuve de Louis Nardin, marchand restaurateur.

« Scavoir une maison à Nevers, appelée la maison de la Cité, paroisse Saint-Jean, dont le détail suit : à l'entrée une grande porte cochère, un grand vestibule, une cave au-dessous, une grande cuisine, où est un fourneau à plusieurs feux garni de ses baguettes en fer, un placard fermant à 4 battants, un cabinet ou garde-manger, une grande tribale voûtée à côté de la cuisine, une rampe en fer, qui distribue à droite à deux salles, dont l'une est lambrissée et boisée, cheminée à celle-ci, deux placards dans l'autre, une chambre à cheminée à la suite, un placard à l'embrasure d'une croisée, un petit jardin au bout duquel est une petite chambre parquetée, où sont 4 placards en mauvais état, sauf deux garnis en fer maillé, une grande salle dite salle de la tour en forme ronde, où est une cheminée et un placard, et à laquelle on monte par une rampe en fer, une autre petite cuisine, les fosses d'aisances à côté, une petite chambre au-dessus, tapissée en papier à fond bleu sur toile, cabinet à côté, cabinet au-dessus et chambre à cheminée à côté ; à gauche du grand escalier un cabinet noir, un autre cabinet à côté, une grande chambre à cheminée, tapissée en tapisserie à personnages, une autre plus grande chambre à balcons, tapissée en tapisserie verdure de Flandre, deux cabinets à côté, cinq greniers, sur le tout, carrelés en carreaux, sauf le plus élevé des cinq, qui n'est que planchéié, sur lequel on ne pourra déposer que des choses légères ; une cour, une écurie attenant, grenier à foin au-dessus, avec le ratelier et la mangeoire en bon état.... »

Il existe également dans la grande salle lambrissée « un trumeau en 6 pièces dans son cadre doré au-dessus de la cheminée, un autre en 3 pièces dans la même position dans la chambre à balcons, également encadré en bois doré, et un troisième d'une seule pièce dans la salle à côté..... »

Prix : 500 fr. « et un pâté de valeur de 12 l. par chacun an. »

Min. Chevallier, 20 *juin* 1696.

Bailleur : François Longbois, procureur au bailliage. — Preneur : Antoine Cumet, meunier.

« Scavoir la jouissance du moulin de la Passière, scitué proche cetted. ville, consistant en 2 roues tournant, biefs et chaussées sur le cours d'eau, prés et terres dépendant du moulin, sans rien retenir, sauf la pesche de l'estang, que led. bailleur pourra empoissonner et pescher toutes fois et quantes que bon lui semblera...

Le tout moyennant que led. Cumet payera chacune semaine à dame Juliette Robelin, veuve d'h. h. Imbert Testelette orfèvre, un boisseau de froment mesure de Nevers, dont il rapportera les quittances aud. sieur Longbois ; auquel il payera aussi chacun an 24 quar-

teaux de bled par tiers, bled froment, seigle et orge, scavoir 12 quarteaux de 6 en 6 mois ; et sera tenu de payer chacun an aud. me François Longbois la somme de 80 l. à raison de 40 l. à chacun terme.... »

Min. Gourjon, 23 *avril* 1780.

Bailleurs : les chanoines du Chapitre de Saint-Martin. — Preneur : Pierre Persil, meunier.

« C'est à scavoir un moulin, appelé le moulin de la Ronde, situé à Nevers sur la franche rivière de Nièvre, paroisse de Saint-Trohé, consistant en 2 roues à moudre bled à 2 moulages, l'un à blanc et l'autre à bis, tournant, virant et faisant farine ; une maison composée de plusieurs chambres, 2 écuries, greniers, jardin, chenevière avec le cours d'eau, biefs et chaussées..... Fera partie du présent bail la première herbe seulement d'un pré, appelé le pré des Roches, contenant 12 à 14 charretées de foin ou environ....

Les réparations locatives seront à la charge du preneur, qui sera tenu aussi de l'entretien des aubes, pales, ferrements et autres menues réparations dud. moulin... L'entretien des couvertures en tuile desd. batiments sera aussi à la charge du preneur, qui sera tenu de les maintenir en bon état et d'y faire annuellement toutes les réparations nécessaires, à l'exception néanmoins du dommage qui pourroit y arriver par les ouragans. Led. preneur sera tenu aussi de l'entretien des chaussées dud. moulin, tant pour les grosses que pour les menues réparations, et du curement des biefs, ainsi que du curement de la rivière, qui se fait à frais communs avec les meuniers qui y sont intéressés, comme aussi de l'entretien du grand empalement, qui se fait à frais communs avec M. le duc de Nevers, MM. du Chapitre et autres. Et comme le fermier actuel dud. moulin doit laisser tous les objets ci-dessus en bon état, le preneur sera tenu de les laisser de même lors de sa sortie ; à l'effet de quoi il sera pour lors fait visite des lieux par experts convenus ou nommés d'office..... »

Prix : 40 l. par an pour la première herbe du pré des Roches, « et la quantité de 8 boisseaux de bled froment par semaine, mesure de Nevers, rendu conduit et déchargé dans les greniers desd. sieurs bailleurs, sous la condition expresse qu'à défaut de paiement et livraison dud. bled pendant 4 semaines, il sera loisible auxd. sieurs bailleurs d'expulser le preneur dud. moulin et d'en faire le bail à un autre, sans qu'il soit besoin de jugement ni forme de procès.... »

Min. Goussot, 30 *mars* 1785.

Bailleur : Gilbert Gascoing de Villecourt, écuyer. — Preneur : Henri Pesle, meunier.

« C'est à scavoir le moulin à bled de Veninges, à une roue, situé en la paroisse de Varennes-les-Nevers, la maison du meunier, écurie, chenevière, prés, patureaux et pièces de terre... »

Prix : 600 l. par an.

Min. Callot, 26 *janvier* 1666.

Bailleur : François Callot, marchand tanneur. — Preneur : Guillaume Cassiat, « aussy marchand tanneur ».

« C'est à scavoir une tannerye, aud. Callot appartenant, située et assise proche les murailles de cetted. ville et la rue qui va de la porte de Nièvre à celle du Pont Cizeau..... »

Prix : 36 l.

Min. Gourjon, 17 *août* 1782.

Bailleurs : les Carmes déchaussés de Nevers. — Preneur : Pierre Provost, marchand tanneur.

« C'est à scavoir une tannerie et un petit jardin y attenant, située à Nevers sur et au long de la rivière de Nièvre, au pied des murs de cette ville, qui servent d'enclos au jardin desd. R. P. Carmes.....»

Prix : 36 l.

Min. Lagoutte, 16 *janvier* 1741.

Bailleur : Léon Talpin, meunier au moulin de Pillavoine. — Preneur : Mathieu Jacquet, foulonnier.

« C'est à scavoir un moulin à foulon, situé et assis dans l'enclos dépendant du moulin de Pillavoine, avec un jardin et une écurie attenant le moulin à blanc, ensemble la chenevière tenant au foulon, le tout situé paroisse Saint-Trohé. »

Prix : 40 l. « Le preneur sera tenu et s'est obligé de faire toutes les réparations généralement quelconques, tant menues que grosses, aud. moulin à foulon. Sera tenu en outre d'entretenir les chaussées...

Convenu entre les parties que led. foulon ne travaillera et n'agira que par les eaux perdues, c'est-à-dire par les eaux qui deviendroient inutiles et qui ne feront aucun tort au moulin dud. bailleur, sans que led. Jacquet puisse prétendre faire aller led. foulon dans le temps que led. moulin dud. bailleur aura besoin d'eau.... »

Min. Lagoutte, 30 *octobre* 1746.

Bailleur en sous-accense : Jean Jacquet, m^e^ foulonnier, demeurant au Pont Saint-Ours, paroisse de Coulanges-les-Nevers. — Preneur : Joseph Renaud, aussi m^e^ foulonnier à Coulanges.

« C'est à scavoir le foulon du Pont-Saint-Ours, situé en lad. pa-

roisse, appartenant au sieur Charles Enfert, ensemble les terres et prés en dépendant. »

Prix : 80 l. « Le curement et nettoiement du bief et ruisseau, qui est au-dessous de la rue dud. foulon sera fait par ceux qui y font laver des mines, ainsy qu'il a toujours été accoutumé.... Convenu que led. preneur fera ou fera faire par chacun an des menues réparations aud. foulon, jusqu'à concurrence de la somme de 10 l., outre et sans diminution du prix du présent sous-bail ; et se charge led. preneur de payer les impositions de tailles, capitation et autres impositions, qui peuvent monter à 40 l. par chacune année. »

Min. Boury fils, 26 *mai* 1786.

Bailleur : Blaise Gounot, m^e^ de manufacture de faïence. — Preneur : Gabriel Pernet, voiturier par eau.

« C'est à scavoir la moitié d'un port, situé sur le quay vis à vis le fer à cheval de cette ville, paroisse Saint-Arigle.... »

Prix : 36 l.

Min. Chevallier, 23 *octobre* 1689.

Bailleur : Pierre Marault, m^e^ savetier. — Preneur : Eugène Pignié, vigneron.

« C'est à scavoir une pièce de vigne, scituée au climat de Saint-Benin près cette ville, contenant l'œuvre de 6 hommes ou environ....

Le preneur sera tenu la cultiver et fassonner de toutes fassons ordinaires et accoustumées en temps et saisons dus ; mesme sera tenu y mettre chacun an 5 faix de pesseaux de tous bois, et y faire un cent de provailles chacune année aussy bien et duement dans les endroits les plus nécessaires, et qu'il pourra faire toutes en une année sy bon luy semble, qui seront comptées entre les partyes au mois de may, après qu'elles auront esté faictes et sera tenu faire du mort le vif. »

Prix : 3 l.

Min. Chevallier, 24 *avril* 1696.

Bailleur : François Bardon, laboureur à Imphy. — Preneur : Edme Garnier, vigneron à Nevers.

« C'est à scavoir une pièce de vigne, assise au finage de Saint-Lazare, contenant l'œuvre de 4 hommes ou environ....

Sera tenu (le preneur) icelle entretenir de toutes ses fassons ordinaires et accoustumées suivant l'usage du pays..., y faire un demy cent de provailles... Le bailleur sera tenu de visiter ou faire visiter lad. vigne le premier jour du mois de septembre de l'année, que le présent bail devra finir, à l'effect de cognoistre sy elle sera suffisamment

pessellée, pour par led. preneur en demeurer deschargé, en cas qu'elle se trouve en suffisant estat. »

Prix : 3 l.

Min. Moreau, 1er *mai* 1788.

Bailleurs : Jacques et Claude Passot frères, vignerons. — Preneur : Jean Passot, vigneron.

« Scavoir 2 œuvrées de vigne, situées en Bourgneuf, paroisse de Saint-Laurent, en mauvais état, dégarnies de ceps et échalas....

Le preneur s'engage à « les provigner, chevaler et garnir d'échalas dans toutes les parties vuides, en sorte qu'elles soient rétablies entièrement en fin de bail. »

Prix : 4 l.

Min. Boury fils, 26 *novembre* 1786.

Bailleur : Jacques Perriot, vigneron. — Preneur : Pierre Perriot, vigneron.

« C'est à scavoir une pièce de vigne, scituée et assise au climat des Bas Montots, proche Potencul, de la contenue de 8 œuvres de vigne ou environ....

Led. Pierre Perriot promet et s'oblige de faire et façonner annuellement lad. vigne suivant les us et coutumes du pays et duché de Nivernois.., et d'avoir soin des arbres fruitiers, qui sont dans lad. vigne, à peine de tous dépens, dommages et intérêts. »

Prix : 33 l.

Min. Chevallier, 25 *juillet* 1696.

Bailleur : Jacques Gaillard, vigneron à Coulanges les Nevers. — Preneur : Pierre Jaillette, charbonnier au faubourg de Mouesse.

« C'est à scavoir une pièce de terre, scituée au finage de Saint-Lazare, contenant 5 boisselées ou environ, tenant au grand chemin allant dud. faubourg à la Baratte... pour 6 années et 6 récoltes consécutives.... »

Prix : 6 l. 10 s. Le preneur réserve au bailleur « la déblure, qui est à présent emblavée dans lad. terre, et fera voiturer 15 charroys de fumier, scavoir 8 l'année présente et 7 l'année prochaine. »

Min. Chevallier, 18 *novembre* 1696.

Bailleur : Gaspard Guynot, jardinier. — Preneur : Jean Guynot, jardinier.

« C'est à scavoir 2 boisselées de terre ou environ, estant en 2 pièces, sises aux jardins de Marolle, paroisse de Chaluzy,.. pour 12 années consécutives, qui commenceront au jour de Noël prochain.... »

Prix : 8 l. « Et a esté convenu que led. preneur fera mettre dans lesd. terres jusqu'à 30 charrois de fumier pendant les 6 premières années. »

Min. Boury fils, 28 *septembre* 1781.

Bailleresse : Marguerite Pernet, veuve de Joseph-Gédéon Picard, marinier. — Preneur : Charles Berthin, jardinier.

« C'est à scavoir une pièce de terre de la contenue de 2 boisselées, environnée d'un côté d'une haye vive, et d'un fossé du côté de la rue, située et assise en la chaume Pissevache.... »

Prix : 24 l. « Et a promis le preneur d'être sujet à l'entretien de lad. haye vive et du fossé et de laisser le tout en bon état à la fin du présent bail. »

Min. Goussot, 30 *novembre* 1783.

Bailleur : Grégoire Passot, m^e^ cordonnier. — Preneur : Antoine Moreau, jardinier.

« C'est à scavoir un petit jardin situé au lieu de la Chaussée, paroisse de Saint-Martin, de la contenue d'une demie boisselée ou environ, et une pièce de terre située aud. lieu, paroisse de Saint-Pierre, de la contenue de trois-quarts de boisselée ou environ... »

Prix : 24 l[1].

1. Quelques prix de vente préciseront la signification de ces accenses. Au XVIIe siècle, le 26 septembre 1695, une maison de la rue des Fangeats composée d'une boutique, d'une chambre basse et d'une chambre haute, est vendue 423 l. Le 14 décembre un immeuble à peu près identique, mais situé rue Saint-Martin, est vendu 600l. (Min. Chevallier). Au siècle suivant forte augmentation. Une maison de la rue Saint-Etienne, comprenant une boutique, une chambre basse, une cave, une chambre haute et un cabinet, est vendue 1200 l. le 16 février 1783 (Min. Gourjon). Un immeuble de la rue du Fer, qui ne paraît guère plus important, est vendu 3.000 l. le 17 juin 1786 (Min. Boury), et ce taux semble normal. La plupart de ces maisons sont grevées de cens féodaux ou bordeliers.

Au XVIIIe siècle les vignes se vendent de 50 à 100 l. l'œuvrée. Le 26 janvier 1783 une petite pièce de vigne, située aux rues basses, «de la contenue de 3 œuvres ou environ», est vendue 150 l. Le 9 février 1788 une autre pièce, «de la contenue d'une œuvre et demie», est payée 100 l. (Min. Darvoux). Quant aux jardins ils valent de 100 à 200l. et plus la boisselée. Le 8 avril 1781 une boisselée et demie au faubourg de la Passière est vendue 150 l. Le 18 mars un jardin de 3 à 4 boisselées au Carrefour est payé 800 l. (Min. Gourjon), sans préjudice des redevances bordelières et autres, qui grèvent généralement ces terres.

VII. — Salaires à l'année

§ 1. — Compagnons

Min. Chevallier, 6 *novembre* 1673.

« Par devant le notaire soubsigné, présents les tesmoings soubscrits, ont esté présents en leur personne h. h. François Veneraux, me chapelier, demeurant en cetted. ville de Nevers d'une part, et Charles Poing, compagnon chapelier, aussy demeurant aud. Nevers d'aultre part ; lesquelles partyes de part et d'aultre ont faict et passé entre eux le marché qui ensuit :

C'est à scavoir que led. Poing a promis et s'est obligé envers led. Véneraux de demeurer chez luy pendant un an, à commencer cejourd'huy date des présentes et finir à pareil jour, y travailler de sond. mestier de chapelier, aultant et le mieux qu'il luy sera possible, et ce moyennant la somme de 60 l., que led. Véneraux sera tenu luy payer en fin de lad. année ; moyennant laquelle somme led. Poing ne pourra pendant lad. année aller travailler ailleurs, ny pour aucunes aultres personnes, en aucune manière que ce soit.

Tout ce que dessus a esté respectivement stipulé et accepté par lesd. partyes, qui se sont obligées à l'entretènement, à peine de tous despens, dommages et intérests, et soit scellé, car ainsy faict et passé à Nevers, estude du juré avant midy, le 6e jour de novembre 1673, présens Léonard Gentil, clerc, et Pierre Lepère, me boulanger et patissier, demeurant aud. Nevers tesmoings. Lesd. partyes ont déclaré ne scavoir signer enquis. »

Min. Chevallier, 13 *août* 1690.

Michel Dubois, me chapelier. — Edme Dalligny, compagnon[1].

« Led. Dalligny a promis et s'est obligé de travailler dud. mestier de chapelier pendant une année, qui a commencé le premier du présent mois et an dans la maison et boutique dud. Dubois....

Led. Dubois a promis et sera tenu luy payer chacune semaine la somme de 10 sols pendant led. temps, pendant lequel il le nourrira et couchera et enseignera, lorsqu'il se trouvera occasion qu'il ne sera pas suffisamment capable dud. mestier, sans diminution de lad. somme de 10 s. »

Min. Baudot, 5 *août* 1669.

Jean Naudin, me cordonnier. — Suzanne Bourgeois, veuve de Jacques Denançay, « vivant me écrivain », et à son autorité son fils Charles Denançay, compagnon.

Durée du contrat : un an.

1. Sauf indication contraire ces artisans habitent Nevers.

Salaire : Denançay ne pourra « rien prétendre de son salaire, sinon que led. Naudin s'est obligé de le nourrir, coucher et héberger pendant led. temps, bien et deuement, et luy donner un escu et une paire de souliers. »

Min. Baudot, 28 *mai* 1670.

Pierre Lepage, m^e^ savetier. — Gilbert Marqueron, compagnon.

Durée : « de ce jourd'huy jusqu'au jour de la Saint-Jean-Baptiste prochaine et despuis ce jour jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de l'année 1671. »

Salaire : « Led. Lepage s'est obligé de loger et nourrir led. Marqueron pendant led. temps...., et encore led. Lepage sera tenu luy payer la somme de 100 sols pour la besogne qu'il fera despuis ce jour jusques au jour de la Saint-Jean prochaine, et despuis led. jour jusques à la Saint-Jean 1671 la somme de 20 sols par semaine, sans rabattre aucune chose pour les festes et dimanches ». Marqueron sera blanchi, mais fournira ses outils.

Min. Bruslault, 2 *juillet* 1695.

François Lingre, m^e^ serrurier. — André Meusnier, compagnon.

Durée : 2 ans. — Salaire : 45 l. « pour lesd. 2 années (soit 22 l. 10 s. par an) payables par avance par quartier de trois mois en trois mois... Led. François Lingre sera tenu nourrir led. André Meusnier, le coucher, le blanchir.... »

Min. Chevallier, 21 *décembre* 1682.

Jean Chapus, marchand voiturier par eau.— Michel Bidolat, garçon charpentier et batelier, originaire de Bourgogne.

Durée : 1 an. — Michel Bidolat travaillera « tant de sond. mestier de charpentier qu'à la marine. »

Salaire : 90 l., logé et nourri.

Min. Chevallier, 10 *mai* 1691.

Jean Regnier, marchand voiturier par eau. — Jacques Chapus, garçon voiturier, originaire d'Auvergne.

Durée : 2 ans.— Salaire : 40 l. (soit 20 l. par an), plus « un chapeau et une paire de souliers... Oultre quoy (Regnier) le nourrira, couchera et blanchira pendant lesd. 2 années, et sera led. Chapus tenu de s'appliquer au service dud. Regnier et avoir soing de ses bateaux, équipages, marchandises et aultres choses, qui luy appartiendront, le mieux qu'il luy sera possible. »

Min. Chevallier, 9 *juillet* 1690.

Toussaint Boutet, marchand voiturier par eau. — Jean Chatard, garçon voiturier à Nevers.

« Led. Chatard s'est obligé de servir led. Boutet pendant une année, soit dans ses bateaux et partout ailleurs, où il voudra l'envoyer, mesme avec aultres voituriers et à toutes aultres choses, qu'il luy commandera de licite et honneste.

Et sera tenu led. Boutet le nourrir, coucher et blanchir pendant led. temps, led. marché ainsy faict, moyennant la somme de 53 l. pour tout led. service, lad. somme payable de temps en temps à la nécessité dud. Chatard pour son entretien pendant lad. année... »

Min. Riffé, 27 *août* 1787.

Louis Rousset, m^e^ maçon. — Marien Laurent, compagnon, originaire de Garchizy.

« Led. Laurent a promis donner son temps et son travail, à commencer de ce jour jusqu'au 21 décembre prochain, jour de Saint-Thomas, aud. Rousset, à qui il sera loisible de l'employer à tels ouvrages de maçonnerie et en tels lieux qu'il lui plaira, ou de l'employer au service de manœuvre, dans le cas où il ne pourroit faire celui de maçon, à la charge par led. Rousset de le nourrir et loger pendant ce temps et en outre de lui payer par forme de gages une somme de 90 l. »

Min. Gouneault, 19 *février* 1666.

Jean-Antoine Dupont Saint-Pierre, « esmailleur du Roy ». — Jacques Bertin, émailleur à Nevers.

Durée : 2 ans. — Salaire : « Led. Dupont sera tenu de le nourrir et luy donner par chacun mois la somme de 10 l., moyennant quoy led. Bertin sera tenu, au cas que led. Dupont le veuille envoyer travailler au lieu de Bourbon l'Archambault ou aultres lieux, d'y aller tenir boutique pour led. Dupont et y faire les ouvrages dud. mestier d'esmailleur qui luy seront commandés.... »

Min. Geoffroy, 11 *mai* 1692.

Jacques Lorrot, marchand faïencier. — Jean Pottier, gazetier.

Jean Pottier s'engage à « fournir et livrer aud. Lorrot pendant une année entière, à commencer de ce jourd'huy, des gazettes qui seront faites de grosses terres bonnes et propres à tenir faïence, en sorte qu'il en ayt autant qu'il en aura besoin et qu'absolument il n'en manque point, pour quelque raison que ce soit ; le présent traité fait pour et moyennant le prix et somme de 55 l. pour la

totale livraison desd. gazettes pendant lad. année, sur laquelle somme led. Lorrot a payé présentement et comptant la somme de 100 sols, et le surplus led. Lorrot sera tenu le payer, scavoir la somme de 15 l. à la Saint-Jean-Baptiste, pareille somme de 15 l. à la Saint-Martin d'hyver, celle de 10 l. au Carnaval et le surplus dans un an. »

Min. Gourjon, 2 *novembre* 1766.

François Miette, m^e^ souffletier. — Benoît Lecœur, ouvrier charron à Avril-sur-Loire, et Benoîte Prault, sa femme.

« Pour 3 ans venant à 6, led. Lecœur s'est obligé envers led. sieur Miette d'aller demeurer chez luy avec lad. Prault sa femme, pour y travailler de son métier..., et lad. Prault sa femme servira led. Miette en qualité de domestique.....

Led. sieur Miette s'oblige de loger chez luy lesd. Lecœur et sa femme, de les chauffer, blanchir, éclairer, lorsqu'ils travailleront pour luy..., mais il ne sera point obligé de les nourrir. Il leur payera leur temps et salaires, scavoir aud. Lecœur à raison de 26 l. par mois, et à lad. Prault sa femme à raison de 30 l. par an, sans déduction du temps, où ils pourroient être malades l'un ou l'autre. Lesd. paiements se feront au fur et à mesure du cours du temps et suivant que led. Lecœur en aura besoin. Led. sieur Miette promet aussi luy donner tous les 3 ans un chapeau, de valeur de 6 à 7 l., et luy a en outre payé la somme de 6 l. pour épingles. »

Min. Moreau, 21 *février* 1768.

Louis Miette, m^e^ souffletier en bois et en cuir. — Benoît Servajan, compagnon menuisier, originaire du Lyonnais.

« Led. Servajan s'oblige de demeurer l'espace de 6 années chez led. sieur Miette en qualité de compagnon souffletier et d'y faire tout ce qui lui sera commandé de raisonnable..., et généralement ce qui sera nécessaire pour le service dud. état de souffletier et de la maison dud. sieur Miette. »

Servajan sera logé et nourri. Miette promet de lui payer « par jour ouvrable et non les jours de dimanches et festes, la somme de 12 s., ensemble la somme de 40 s. par chaque paire de soufflets, qui sortiront de la boutique dud. sieur Miette, et de ceux qui seront faits du temps dud. Servajan, et ont les parties évalué les appointements et salaire annuel à la somme de 100 l. »

Min. Berger, 18 *avril* 1789.

Charles Pétault, tisserand. — Jean Cassier, garçon tisserand, et Thérèse Pétault, sa femme.

« Lesquelles parties nous ont dit, scavoir led. Cassier et lad. Pétault, qu'ils sont entrés chez led. Charles Pétault leur père et beau-père, à l'effet par led. Cassier d'y travailler en qualité de compagnon tisserand, moyennant la somme de 15 l. par an, outre laquelle somme led. Pétault s'oblige de nourrir led. Cassier, ainsi que sa femme et les enfants qui naîtront de leur mariage, et de les entretenir et loger....

Déclarent les parties que les nourritures et entretien dud. Cassier et sa femme peuvent être de valeur annuellement de 200 l. »

Min. Chevallier, 25 *mars* 1691.

Jean Garillan, voiturier par terre, et Léonard Garillan, son fils « aussy voiturier ».

« Led. Garillan fils a promis aud. Jean Garillan, son père, d'aller demeurer en sa maison et luy rendre service pendant un an à commencer ce jourd'huy, pendant lequel temps il sera tenu de travailler à ce qui luy sera commandé, le mieux qu'il luy sera possible, moyennant la somme de 10 l. pour lad. année, oultre quoy led. Jean Garillan a promis de prendre dans sa maison Reine Coqueret, femme dud. Léonard Garillan et Léonarde Garillan leur fille, lesquels il sera aussy tenu de nourrir, coucher et chauffer sans aucune pension, en considération de la modicité de la somme promise aud. Léonard Garillan pour son salaire, et sans que luy ny sad. femme puissent acquérir aucun droit de communauté avec led. Jean Garillan, quelque demeure qu'ils fassent en sa maison... »

2 §. — Entreprises patronales

Nièvre B. Ch. des Comptes 145. — 14 *octobre* 1665.

Jacques Carton, père et fils, couvreurs, s'engagent « à entretenir pendant 6 années les couvertures et échenés, tant du palais ducal et de la Chambre des Comptes et de la Conciergerie à Nevers, que des chasteaux de Saint-Eloy et de Decize, avec toutes leurs dépendances. »

Prix : 180 l. par an. Les couvreurs « fourniront tous les matériaux nécessaires, sauf le bois debout.... Les dévastations, causées par les orages ou autres accidents, ne seront déduites que si elles excèdent 4 pieds en carré dans l'ardoise, une toise carrée dans la tuile. »

Min. Gourjon, 10 *août* 1777.

Marché conclu entre les Dominicains de Nevers et Pierre Gudin, couvreur.

« C'est à scavoir que led. Gudin s'est obligé envers lesd. R. P.

Dominicains d'entretenir pendant 9 années les toits et couvertures tant de l'église, clocher et bâtiments renfermés dans leur enclos, que ceux de leur maison située rue de la Tartre, et de les laisser en fin du présent marché en bon état de réparations ordinaires... Ne sera point tenu des dommages causés par les grands vents, grêles ou tonnerre.... Sera tenu de suivre et réparer toutes lesd. couvertures au moins 2 fois l'an, avant et après l'hiver..., et de faire à neuf par chacun an dans les endroits, qui en auroient un besoin plus urgent, au moins 7 toises carrées de couverture.... »

Prix : 60 l. par an. Gudin fournira tous les matériaux nécessaires.

Abonnements :

Ville de Nevers : 1710 (Nevers CC 307). Entretien des tentures, des dais et des robes des échevins. Le tapissier de la ville reçoit 5 l. par an le jour de la procession du Saint-Sacrement.

1750 (Nevers CC 325). Le sellier Chevenon reçoit 50 l. pour l'entretien annuel et le graissage des sacs et boyaux des pompes. Il reçoit 75 l. en 1783 (CC. 341).

Hôpitaux de Nevers : 1714. (Hôp. gén. E 5), le vitrier de l'Hôtel-Dieu reçoit 18 l. et celui de l'Hôpital général 30 l.

1708 (Hôp. gén. E 3). Le coutelier Jacques Poton s'engage « à repasser et raccommoder tous les outils, instruments, couteaux, ciseaux et généralement tout ce qui dépendra de son métier », moyennant 8 l. par an.

VIII. — Salaires à la journée

§ 1. — Maitres et Compagnons

Métiers du fer :

Serrurier, maître,		31.[1]		1784	Nevers CC 342

Métiers du bois :

Bûcheron (nourri)	8 et	10 s.	fév.	1734	Hôt.-Dieu E 5
Scieur de long		1 l. 5 s.		1753	Hôp. gén. E 4
Fendeur de bois		14 s.	juin	1734	Hôt.-Dieu E 5
Charpentier, maître,	15 et	16 s.	sept.	1695	— E 4
— —		18 s.	juin	1700	— —
— —		15 s.	août	1709	— E 5
— compagnon		12 s.	—	—	— —
— maître		1 l. 5 s.		1760	— E 11
— compagnon		1 l.		—	— —
— maître		1 l. 10 s.		1788	Hôp. gén. E 12
— compagnon		1 l. 5 s.		—	— —
Charron, maître		1 l.		1701	Ch. des C. 150
— —		1 l. 5 s.	déc.	1766	Hôt.-Dieu E 11
— compagnon		1 l.	—	—	— —
Menuisier, maître		1 l. 10 s.		1747	Ch. des C. 153
— —		2 l. 5 s.		1759	Nevers CC 330
Tonnelier (sans indication)		15 s.		1704	Hôt.-Dieu E 4
— —		1 l.		1747	Hôp. gén. E 3
— —		1 l. 5 s.		1787	Hôt.-Dieu E 11

Métiers du bâtiment :

Carrier, maître		1 l. 5 s.		1768	Hôt.-Dieu E 11
— compagnon		1 l.		—	— —
Tailleur de pierre, maître		14 s.		1709	— E 5
— compagnon		15 s.		1754	Hôp. gén. E 5
— —		1 l.		1768	Hôt.-Dieu E 11
— maître		1 l. 5 s.		1766	Hôp.-gén. E 8
— —		1 l. 10 s.		1787	— E 13
Maçon (sans indication)		12 s.		1696	Hôt.-Dieu E 4
— —		15 s.		—	Ch. des C. 147
— goujat		15 s.		1727	— 222
— maître		1 l.		1741	Hôp. gén. E 3
— compagnon		18 s.		—	— —
— —		1 l.		1763	Ch. des C. 154

1. Le serrurier en question est occupé à réparer les réverbères de la ville. C'est un salaire au-dessus de la normale.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

Maçon, maître	1 l. 5 s.	oct.	1771	Hôt.-Dieu E 11
— compagnon	1 l.		—	— —
Couvreur en paille, maître	10 s.		1694	Ch. des C. 145
— —	12 s.	oct.	1729	Hôt.-Dieu E 5
— —	15 s.		1777	— E 12
Couv. en tuile et ardoise, maître	15 s.	juil.	1705	Hôp. gén. E 2
— —	1 l.		1742	— E 3
— —	1 l. 5 s.		1783	Nev. CC 342

Autres métiers :

Cirier	1 l.	mai	1763	Hôt.-Dieu E 11
Tapissier, maître	1 l. 5 s.		1720	Ch. des C. 152
Matelassier (sans indication)	14 s.		1760	Hôt.-Dieu E 11
— homme	1 l.		1783	Nevers CC 341
— femme	15 s.		—	— —
Blanchisseur	15 s.	mai	1709	Hôt.-Dieu E 5
Couturière (nourrie)	6 s.	oct.	1732	— —
— —	7 s.		1762	— E 11
Batelier	1 l.	juill.	1778	Nièv. B Pol. VII

Min. de la Tour de la Pommeraye, 2 *mars* 1781

François Miette, marchand soufletier. — Benoît Servajan, compagnon menuisier.

« Led. Servajan s'est obligé à travailler pour le compte dud. Miette aux ouvrages et construction de soufflets pour forges et fourneaux, pendant le temps et espace d'un an à commencer de ce jour, moyennant le prix et somme de 30 s., par jour de travail seulement, sans être nourri. Laquelle somme de 30 s. led. Miette s'oblige de payer aud. Servajan à l'échéance de chaque mois, bien entendu que les jours que led. Servajan ne travaillera pas pour le compte dud. Miette, qu'il ne sera point payé de ses journées, par luy non employées aux ouvrages dud. Miette... »

§ 2. — Manœuvres

Ville de Nevers.

Janvier 1660. (Nevers BB 26 f. 267 v.) 120 journées d'ouvriers, employés à casser la glace sous les 4 premières arches des ponts de Loire : 92 l. 10 s., soit une moyenne de 15 s. 5 d. par jour.

Octobre 1696 (Nevers CC 303) Balisage de Loire : 20 s. par jour.

1732 (CC 317). Suppression de plusieurs îlots de sable en Loire : 15 s.

1735 (CC 318). Curage de la franche rivière de Nièvre : 18 s.

1742 (CC 321). Curage du bief du moulin du Pont Cizeau : 1 l.

Janvier et février 1753 (CC 328). Dégagement des ponts de Loire, pris par les glaces : 1 l. 10 s.

1754 (CC 329). Extraction de gravier pour la route de Paris (section de Pougues à Barbeloup) : 18 s.

1758 (DD 6). Démolition de la chapelle Saint-Sébastien : 15 s.

1774-75 (CC 336). Aménagement des casernes et des écuries sous les ordres du casernier et des clercs de ville, hommes : 1 l. et 1 l. 5 s. — Femmes, occupées à raccommoder le linge et la literie : 15 s.

Hôpitaux de Nevers.

Les manœuvres, hommes ou femmes, sont nourris.

Hommes : 1709 (Hôtel-Dieu E 5). Travaux de construction et de terrassement : de 6 s. à 10 s.
1760 (E 11), charger et empiler du bois : 6 et 8 s.
1769 (id.), fendre du bois ou tirer du vin : 10 s.

Femmes : 1763 (id.), faire la lessive : 12 s.
1764 (id.), garder les malades la nuit : 10 s.

IX. — Salaires aux pièces

§ 1. — Tableaux

Matériaux.

Pierre, moellon, toise cubique	4 l.	1785	Hôp. gén. E 12
— — —	6 l. 10 s.	1786	— —
Pierre, quartiers	5 s.	1709	Hôt.-Dieu E 5
— —	7 s.	1766	Hôp. gén. E 8
— — le pied cube	10 s.	1789	Hôt.-Dieu E 13
Pièces de 2 pieds de long	10 s.	1741	Hôp. gén. E 3
— 3 —	15 s.	—	— —
— 4 —	18 s.	—	— —
— 5 —	1 l. 5 s.	—	— —
— 6 —	1 l. 10 s.	—	— —
Parpins	7 s. 6 d.	1709	Hôt.-Dieu E 5
—	15 s.	1752	Hôp. gén. E 4
—	1 l. 4 s.	1789	Hôt.-Dieu E 13
Sommiers	1 l. 5 s.	1752	Hôp. gén. E 4
Entablement, la toise	1 l.	1709	Hôt.-Dieu E 5
Cheminées, band. 6 pieds long	4 l. 10 s.	1787	Hôp. gén. E 13
Jambages, 3 pieds 8 pouces haut, 3 p. 8 p. large, la pièce	4 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Bassies 2 l. et	1 l. 10 s.	1777	Hôt.-Dieu E 12
Margelles	1 l. 5 s.	1755	Nevers CC 329
Bouteroues	1 l. 15 s.	—	— —
Pavé ord. de Thiot, le millier	15 l.	1777	— 338
Bon pavé de Thiot, —	47 l.	1786	— 344
Ardoises, le millier	22 l.	1696	Ch. des C. 146
— —	25 l.	1709	— 150
— —	45 l.	1731	— 153
— le cent	4 l.	1786	Nevers CC 334
Briques, le cent	18 s.	1695	Hôt.-Dieu E 4
— —	2 l.	1751	Nièvre B Pol. IV
— le millier	20 l.	1786	Hôp. gén. E 12
— plates, —	16 l.	1768	Ch. des C. 154
— gironées, —	36 l.	—	— —
Carreaux à 6 pans, le millier	9 l.	1696	— 147
— carrés, —	6 l. 10 s.	—	— —
— (s. indic.) le cent	1 l. 4 s.	1761	Hôt.-Dieu E 11
— — le millier	20 l.	1786	Hôp. gén. E 12
Tuiles, le demi-millier	4 l.	1697	Hôt.-Dieu E 4
le millier	10 l.	1739	— E 8
— —	20 l.	1785	Hôp. gén. E 12

Chaux, le poinçon	1 l. 5 s.	1702	Hôp. gén. E 2
— —	2 l.	1741	— E 3
— —	3 l.	1771	Hôt.-Dieu E 11
— —	4 l.	1787	Nevers CC 345
Ciment, le boisseau	5 s.	1695	Hôt.-Dieu E 4
— —	9 s.	1710	— E 5
— —	10 s.	1770	— E 11
— —	12 s.	1786	Nevers CC 344
Sable, le charroi	10 s.	1751	Nièvre B Pol. IV
— —	15 s.	1787	Nevers CC 345
Bois de brun, la toise	1 l.	1742	Hôp. gén. E 2
— de charpente, —	1 l.	1758	Hôt.-Dieu E 10
Madriers, 2 pouces d'ép. sur 8 ou 9 de large, la toise	12 s.	1784	Nevers CC 342
Poutres, 24 pieds de long sur 16 ou 18 pouces d'épaisseur	90 l.	1784	Nevers CC 342
Chevrons, les 100 toises	35 l.	1741	Hôt.-Dieu E 8
— la toise	7 s.	1758	— E 10
— —	8 s.	1785	— E 13
Planches de sapin (6 pieds) la douzaine	3 l.	1693	Ch. des C. 145
— (8 pieds)	4 l.	—	— —
la toise	8 s.	1731	Hôp. gén. E 5
— 12 et	15 s.	1785	Nevers CC 343
— (croûte)	6 s.	1787	— —
Mat (pour feu de joie)	24 l.	1753	— 328
Lattes, le faisceau	7 s.	1694	Hôt.-Dieu E 4
— le millier	8 l.	1696	— —
— la botte	15 s.	1769	— E 11
— —	1 l.	1787	Nevers CC 345
Perches à granges, la pièce	8 s.	1696	Hôt.-Dieu E 4
— — —	9 s.	1761	— E 11
— à linge, la douzaine	3 l.	1703	— E 4
— à vigne, le faisceau	12 s.	1694	— —
Charnier, les 100 toises, 70 et	75 l.	1741	— E 8
— le millier	10 l. 10 s.	1785	— E 12
— —	12 l.	1787	— E 13
Pesseaux, le millier	4 l. 15 s.	1696	— E 4
— —	5 l.	1741	Hôp. gén. E 3
Métaux, fer, la livre	6 s. 6 d.	1772	Nevers CC 334
Fer blanc, la feuille	8 s.	1707	Hôt.-Dieu E 5
— —	6 s.	1747	— E 9
Fil de fer (fil d'arichal) le pied	12 s.	1761	— E 11

Plomb, la livre	4 s.	1699	Hôp. gén. E 2
Plomb, la livre	8 s.	1758	Hôt.-Dieu E 11
— —	5 s.6.d.	1772	Nevers CC 334
Clous de latte, le millier	1 l.	1697	Hôt.-Dieu E 4
— —	1 l. 5 s.	1757	— E 10
— —	1 l.12 s.	1777	— E 12
Clous de plancher, le millier	1 l.	1697	Ch. des C. 146
— le cent	12 s.	1757	Hôt.-Dieu E 10
— le millier	12 l.	1777	— E 12
Clous de 4 doigts, —	6 l.	1696	Ch. des C. 146
— —	8 l.	1777	Hôt.-Dieu E 12
Clous de 3 doigts, le cent	8 s.	1705	Hôp. gén. E 2
— de 2 doigts, le millier	2 l.	1696	Ch. des C. 146
— d'ardoise, —	1 l.10 s.	—	— —
— le cent	4 s.	1786	Nevers CC 344
Vis, la livre	7 s.	1757	Hôt.-Dieu E 10

Métiers des métaux

Serrurier.

Serrure ordinaire	12 s.	1696	Hôt.-Dieu E 4
Clef d'armoire, 7 et	8 s.	1705	Hôp. gén. E 2
Clef de coffre	8 s.	—	— —
Clef de cassette ou de tiroir	6 s.	—	— —
Clef de serrure en bois	10 s.	—	— —
Crampons de 9 pouces long, posés en pierre, la pièce	7 s.	—	— —
Barreaux de fenêtres, la livre de fer employé	3 s.6 d.	—	— —
Cadenas	2 l. 5 s.	1709	Hôt.-Dieu E 5
Ferrer des contrevents			
(bandes et fonds) la pièce	15 s.	1711	Ch des C. 151
(tourniquets) —	7 s.	—	— —
(croch. et pitons) —	5 s.	—	— —
Serrure à passe partout	2 l.10 s.	1739	Hôt.-Dieu E 8
Serrure en bois	1 l.10 s.	—	— —
Ferrer une croisée	7 l.	1740	— —
Mailles à chaîne de puits, pièce	3 s.	1741	— —
Ferrer un seau en bois	2 l.	—	— —
Charnière d'un pied de long	10 s.	1748	— E 9
Crochet 4 pouces long, 2 pitons	5 s.	—	— —
Pattes de 4 pouces de long	3 s.	—	— —
Chaînes d'écurie, le pied	1 l. 4 s.	1773	Nevers CC 335
Ferrer 2 coffres à avoine	23 l.15 s.	1773	Nevers CC 335

(à savoir 4 bandes à charnières doubles, 2 grandes et 2 petites, les grandes à 1 l.10 s., les petites à 15 s., en tout 4 l.10 s. 1773 Nevers CC 335

(pour ces bandes, 16 clous rivés, à 3 s.

(— clous ordinaires, en tout 15 s. — — —

(2 cadenas avec 2 bandes à charnières et pitons, en tout 8 l. 1773 Nevers CC 335

(4 bandes coudées à 2 branches, à 15 s. — — —

(4 targettes à crampons, à 15 s. — — —

Barreaux de fenêtres, la livre de fer 6 s. — — —

Pompe à balancier. donnant 10 poinçons d'eau par heure, garantie 10 ans 400 l. 1777 Nevers CC 338

Ferrer imposte d'écurie (3 fiches, 6 pattes, 1 loqueteau à ressort) 2 l.10 s. 1778 Nevers CC 338

Pattes droites ou coudées, 5 à 6 pouces de long, pour ratelier d'écurie, à 4 s. 1778 Nevers CC 338

Forts cadenas de cave, 3 l. 15 s. et 4 l. — — —

Serrure à 2 tours, fermant deh. et ded. avec 2 clefs 8 l. — — —

Ferrer un contrevent (2 bandes, 2 gonds, 1 verrou) 4 l.10 s. — — —

Serrures d'écuries 4 l.10 s. 1779 — 340

Crampons de 15 à 18 pouces (p^r mangeoires et rateliers). 1 l. — — —

Ferrer une barrière de ville (porte de Nièvre) 18 l. — — —

Ferrer une 1 grande porte à 2 battants (2 fortes bandes de 4 pieds 1/2 de long, 2 gonds de 7 pouces de long, 2 pivots, 2 crapauds, 1 verrou à ressort en bas, 1 arc boutant de 5 pieds en haut, 1 loquet, 47 clous rivés) 34 l. 1780 Nevers CC 340

Ferrer à neuf un seau en bois 2 l.10 s. 1783 — 342

Mettre 2 cercles neufs à un seau en bois 1 l. — — —

Mettre 1 anse et 2 oreilles à un seau en bois 1 l. 2 s. — — —

Serrure en bois 2 l. 1783 Nevers CC 342

Fer travaillé, la livre 7 et 8 s. 1789 Hôt.-Dieu E 13

Maréchal.

Ferrer 12 chev. pend. 1 an, les panser, médicam., par chev. 4 l. 7 s. 1675 Min. Chevallier

Mettre des bandes à des roues de carrosse, la pièce 12 s. 1684 — —

Mettre 1 essieu de tombereau 10 s. — — —

Rattacher des bandes de roues de charrette, la pièce	2 s.	1695	Ch. des C.	145
Mettre 4 fers à des chev., le fer	4 s.	1694	—	146
Panser 1 cheval pend. 15 j. en fourniss. les médicam.	4 l.	1693	—	—
Mettre 6 f. à 1 bourrique, le fer	3 s.	1694	—	—
3 ramolades à un cheval boiteux	1 l.	1693	—	—
Saigner et purger un cheval, et fournir un pot d'onguent contre la gale	6 l.	1694	—	—
Mettre des fers (relevés) à un cheval, le fer	2 s.	1696	—	—
Ferrer 1 paire roues tombereau	9 l.	1698	Hôp. gén.	E 2
Un breuvage donné à 1 vache	2 l.	1716	—	—
Abonnement d'un an (ferrage d'une bourrique)	4 l.	1742	—	E 3
Soigner 1 jument d'un « désenchement de cuisse » et fournir les médicaments	10 l.	1760	—	E 7
Abonnement (ferrage de chevaux) par an	10 l.	1777	Hôt.-Dieu	E 12
Abonnement (ferrage de jument) par an	6 l.	—	—	—
Ferrure d'un essieu, la livre de fer travaillé	6 s.	1782	Nevers	CC 340
Abonnem. (ferrage de jument)	9 l.	1789	Hôt.-Dieu	E 13
Souder et poser des frettes à un moyeu, la frette	5 s.	—	—	—
Poser bandes sur roues, la bande	6 s.	—	—	—
Traiter 1 jument d'un écart	6 l.	—	—	—
Taillandier, Coutelier.				
Fabriq. fourche en fer à 3 dents	1 l. 10 s.	1705	Hôp. gén.	E 2
Repasser un canif	1 s.	1732	Hôt.-Dieu	E 5
Fabriquer 1 ratissoire neuve	2 l.	1740	Hôp. gén.	E 3
Repasser volant, couperet ou serpe, chaque objet	2 s.	—	—	—
Rebattre une ratissoire	6 s.	—	—	—
— une bêche	8 s.	—	—	—
— une serpe	4 s.	—	—	—
Une bêche neuve	2 l. 10 s.	1753	—	E 5
Repasser ciseaux de jardin	4 s.	—	—	—
Remonter les dents d'un râteau	10 s.	1762	—	E 7

Limer une scie	8 s.	1762	Hôp. gén.	E 7
Rebattre 1 piochon des 2 bouts	3 s.	1776	—	E 10
— une pioche —	5 s.	1777	Hôt.-Dieu	E 12
Fabriquer un goujard neuf	1 l.	—	—	—
Emoulages divers	2 s.	—	—	—

Plombier.

Une livre de soudure	12 s.	1696	Ch. des C.	147

Poëlier, Chaudronnier.

Monter un gros poële	6 l.	1774	Nevers CC	336
Nettoyer un poële	1 l.	1787	Hôp. gén.	E 13

Ferblantier.

Fournir des tuyaux et des chéneaux, le pied	1 l.	1775	Nevers CC	337
Réverbères de ville, entretien :				
(fournir des crochets), la pièce	1 s.6 d.	1777	—	—
(douilles p^r fonds de lampes —	1 s.6 d.	—	—	—
(boucles p^r accrocher lampes —	1 s.	—	—	—
(porte-mèches —	2 s.	1785	—	343

Potier d'étain.

Fondre des écuelles, étain fourni au potier (prix de la façon) l'écuelle	3 s.	1698	Hôp. gén.	E 2
Fabrication de plats et cuillers (façon) la livre d'étain	2 s.6 d.	1699	—	—
Etamer une casserole	10 s.	1737	Hôt.-Dieu	E 8
— une petite tourtière	6 s.	1744	Hôp. gén.	E 4
— une bassine	10 s.	—	—	—
Fabrication d'écuelles (façon seulement) pièce 4 et	5 s.	1770	Hôt.-Dieu	E 11

Orfèvre.

Fournir 1 soleil, 1 ciboire, 2 vaisseaux de Stes-Huiles p^r l'église St-Lazare.

Poids et valeur de l'argent employé :				
1 marc 6 onces	58 l.	1697	Hôt.-Dieu	E 4
Prix de la façon	26 l.	—	—	—
Raccommoder, reblanchir la lampe de l'H.-Dieu. Valeur de l'argent employé	9 l.			
Prix de la façon	3 l.	1712	Hôt.-Dieu	E 5

Métiers du bois

Charpentier.

Echelle de 9 pieds de long. Façon et fourniture	3 l.	1753	Nevers CC	328

Guéritte en sapin	12 l.	1755	Nevers CC	329
Roulons (râteliers d'écurie)	2 s.	1773	—	334
Faire à neuf un plancher, bois de chêne mis à double joint, la toise	8 l.	—	—	335
Râtelier, le pied 1 l. ou la toise	6 l.	1778	—	340
Barrière de 18 pieds de long, (porte du Pont Cizeau)	33 l.	1780	—	—
Mangeoire de 6 pieds, le pied 1 l. ou la toise	6 l.	1784	—	342

Charron.

Brancard de chaise à porteur avec roues, moyeux tournés	25 l.	1683	Ch. des C.	145
Civière montée sur roues	3 l.	—	—	—
Jante à roue de charrette	12 s.	1684	—	—
4 jantes neuves à tombereau	2 l.	1696	—	146
5 rais neufs	1 l.	—	—	—
Charrette neuve	17 l.	—	—	—
1 p. roues neuves à charrette	10 l.	1700	—	149
Limon neuf	1 l. 5 s.	—	—	—
Charrue en bois, façon	2 l.	1701	—	150
Charrette à bœuf, façon	3 l.	—	—	—
Arbre d'un puits à bascule	5 l.	1703	Hôt.-Dieu E	4
1 roue neuve à une couleuvrine	5 l. 10 s.	1703	Nevers CC	306
4 brouettes, façon	10 l.	1709	Hôt.-Dieu E	5
Brouette (pour les soldats)	3 l. 10 s.	1778	Nevers CC	338
Grands tombereaux	17 l.	—	—	—
Manches de masses et pioches	5 s.	—	—	340
1 p. roues neuves (couleuvr.)	16 l.	—	—	—

Menuisier.

Table de 9 pieds de long avec 3 tréteaux dessous	8 l.	1684	Ch. des C.	145
Caisse (3 pieds de long, 2 pieds de haut et autant de large, p^r emballer de la faïence)	2 l. 15 s.	1693	Ch. des C.	145
Couvercle du puits de l'Hôtel-de-ville	3 l.	1699	Nevers CC	304
Armoire bois de chêne (5 pieds de large, 6 de haut, 20 pouces de profond., à 3 étages avec 2 portes, le tout à languette, dans le trésor de l'Hôtel-de-ville)	30 l.	1700	Nevers CC	305
Grande porte de remise (5 pieds de large, 11 de haut.)	3 l. 5 s.	1701	Ch. des C.	150

Caisse à arbuste (3 pieds de haut, 2 pieds 1 /2 en carré)	14 l.	1718	Ch. des C.	214
Porte de chambre (6 pieds de haut, 3 pieds de large)	9 l.	1721	—	152
Fenêtre (9 pieds de haut et 2 pieds et demi de large)	5 l.	—	—	—
Contrevents	2 l. 10 s.	1739	Hôt.-Dieu	E 8
Cercueil	4 l. 10 s.	1742	—	E 9
Confessionnal, en bois de chêne et d'assemblage	40 l.	—	—	—
Monture de grande scie	1 l. 5 s.	—	—	—
Berceau	2 l.	1740	—	E 8
Guéridon	2 l.	—	—	—
Plancher sapin, la toise carrée	4 l.	1751	Nevers	CC 326
Châssis de fenêtres d'écurie (3 pieds et demi de hauteur sur 3 de large), le châssis	2 l.	1753	—	328
Démonter et remonter un lit	1 l.	1755	—	329
Poser 2 porte-manteaux	10 s.	—	—	—
Table en chêne de 12 couverts	10 l.	1769	Ch. des C.	154
Table de 6 couverts	6 l.	—	—	—
Armoire noyer (palais ducal)	120 l.	—	—	—
Mettre des pieds à des tables (casernes) chaque pied	4 s.	1773	Nevers	CC 334
Poser des planches à hardes ou à pain, chaque planche	5 s.	—	—	—
Mettre des pieds à des bancs, le pied 2 et	3 s.	1774	—	336
Coffres à avoine en chêne (6 pieds de long, 3 de haut, 3 de large, avec une planche ouvrante sur le devant, et 3 fortes barres sous le fond)	30 l.	1774	Nevers	CC 335
Planches à hardes et à pain (2 portants, façon, fournit.)	30 s.	1774	Nevers	CC 335
Porte-manteaux au-dessus des couchettes (avec planches de chêne de 5 pieds de long sur 2 supports en chêne de 3 pieds de haut cloués à la tête des lits).	2 l.	1774	Nevers	CC 336
Planches à hardes (avec 2 portants sapin)	15 s.	1776	Nevers	CC 338
Forte chèvre (p^r scier du bois)	2 l.	1778	—	338
Brancard (p^r porter le bois)	6 l.	1782	—	342
Cimaise et plinthe, la toise	1 l. 2 s.	1785	—	343
Croisée, le pied carré	3 l.	1787	Hôp. gén.	E 13

Portes à panneaux recouverts (8 pieds de haut sur 4 pieds 10 pouces de large avec l'imposte)	36 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Portes emboîtées (6 pieds 5 pouces de hauteur sur 3 pieds 2 pouces de large)	8 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Contrevents (à 2 ventaux de 5 pieds de hauteur sur 3 p. 1/2 de large, garnis de 3 barres), la feuille	7 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Persienne (de 9 pieds de haut sur 4 pieds 10 pouces de larg)	30 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Placard dans l'embrasement d'une croisée (3 pieds 1/2 de large sur 3 pieds de haut)	12 l.	1787	Hôp. gén. E 13

Tonnelier.

50 poinçons neufs, à	2 l. 4 s.	1679	Min. Chevallier
40 quarts neufs, à	1 l. 4 s.	—	— —
Encaver poinçons de vin, le p.	1 s.	1698	Hôt.-Dieu E 4
Seau en bois (écurie)	15 s.	1702	— —
Liens de cercles (poinçon) 6 et	7 s.	1706	Hôp. gén. E 2
Cercles de cuve, la toise	4 s.	—	— —
Cercles de poinçons, le millier	20 l.	1731	Hôt.-Dieu E 5
Relier des poinçons à vendange, le poinçon	5 s.	1754	Hôp. gén. E 5
Encaver des poinçons, le p.	2 s.	—	— —
Liens de cercles (poinçon)	11 et 15 s.	1760	Hôt.-Dieu E 11
Poinçons neufs, à	31.10 s.	1763	Hôp. gén. E 7
Pièces maîtresses à des fonds de poinçons, la pièce	4 s.	1763	Hôp. gén. E 7
Douelles neuves, la pièce	3 s.	—	— —
Cercles de poinçons, le millier	24 l.	1769	Hôt.-Dieu E 11
Seau d'écurie	1 l.	1773	Nevers CC 336
Fond neuf à un grand seau	6 s.	1773	Nevers CC 336
Baignoire	14 l.	1780	Hôp. gén. E 11
Cercles de cuve, la toise	10 s.	1784	— E 12
Poinçons neufs	31.10 s.	1785	— —
Encaver poinçons, le poinçon	3 s.	1787	— E 13
Cuvier neuf (de 7 sacs)	9 l.	—	— —

Maçon. *Métiers du Bâtiment*

Creuser puits, la toise de prof.	4 l.	1688	Min. Chevallier
Maçonnerie, la toise	6 l.	1753	Nevers CC 328
Carrelage, la toise	3 l.	1783	Nevers CC 342

Creuser un puits à Nevers (2 pieds 1/2 de diamètre, maçonnerie d'un pied d'épaisseur, pierres sèches au fond, maçonnerie à chaux

et à sable ensuite) par pied de profondeur	31.10 s.	1786	Min. Gourjon.
Maçonnerie, la toise	9 l.	1786	Nevers CC 345
Tailleur de pierre.			
Tables, la pièce	1 s.6 d.	1695	Ch. des C. 146
Taille de pierre, le pied	4 s.	1727	Ch. des C. 222
Une pierre tombale avec ses 4 supports de pierre	15 l.	1705	Hôp. gén. E 2
Taille d'un parpin	12 s.	1752	— E 4
— sommier	1 l. 5 s.	—	— —
— quartier	6 s.	1766	— E 8
Taille de marches d'escalier, le pied carré	3 s.	1787	Hôp. gén. E 13
Taille de cheminées à la capucine, bande et jambage	7 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Taille de cheminées à la capucine, sans jambage	4 l.	1787	Hôp. gén. E 13
Paveurs.			
Réfection du pavé de la ville : pavé neuf, la toise	4 l.	1656	Nev BB 26 f. 71 v
— relevé, —	1 l.15 s.	—	— —
Pavage ordin. : neuf, la toise	5 l.	1734	Ch. des C. 103
— relevé —	1 l. 4 s.	—	— —
— neuf —	4 l. 6 s.	1752	Nièvre B Pol. IV
Pavage ordin. : relevé. la toise	15 s.	1752	Nièvre B Pol. IV
Pavage d'éc. neuf, la toise, 3 à	5 l.	1773	Nevers CC 336
— relevé —	1 l. 2 s.	—	— —
Pavage ordin. : neuf, la toise	6 l.	1789	Hôt.-Dieu E 13
— relevé —	1 l. 5 s.	—	— —
Sculpteurs et peintres.			
Service funèbre de la reine : 5 grandes figures en bois[1]	100 l.	1683	Nevers CC 298
Service funèbre du duc de Nivernais : catafalque, 4 statues en bois, placées aux 4 angles, représentant la Charité, la Religion, la Foi, la Justice, par le sculpt. Marlet	192 l.	1769	Nevers BB 7
Au sculpt. G. Magis, pour avoir sculpté en pierre sur la façade des casernes, les armes du roi, de la ville, du duc de Nivernais, de l'intendant, « ensemble tous les agrémens au-dessus des portes et croisées »	1000 l.	1776	Nevers CC 333

1. « Sur le hault de la chapelle ardente il y avait une renommée en forme d'ange, tenant une trompette ; aux 4 coins du tombeau et chapelle ardente estoient 4 grandes figures de console toutes tristes et éplorées », par le sculpteur Bellecombe.

Au sieur Barrière, sculpt. à Nevers, pour avoir fait dans la chapelle de St-Antoine à la cathédrale, une statue du saint de 5 pieds 1/2 de haut, en pierre blanche du pays 240 l. 1786 Sté Niv. V. p. 361

Service funèbre de la reine, décoration de 3 douz. de grands écussons, de 10 douz. de petits, aux armes de France et d'Espagne 80 l. 1683 Nevers CC 298

Procession du St-Sacrement, écussons des cierges des échevins et conseillers de ville, l'écusson 1 l. 1745 Nevers CC 323

Décor. de chapelle St-Agnan ou des 3 rois à la cathédrale : payé au sieur R. Huet, peintre de la ville, clerc de l'acad. des peintres de Paris, qui a fait un tableau, en prenant pour modèle une estampe de Jouvenet représentant l'adoration des 3 rois, sauf 5 figures 72 l. 1756 Sté Niv. V. p. 361

Peinture ordinaire, Vitrerie, Collage.

Peindre à 3 couches la grande porte de la chapelle	6 l.	1765	Hôp. gén. E 8
Mettre en couleur 5 portes et 3 croisées	10 l.	1766	Hôt.-Dieu E 11
Mettre en peinture 1 guérite	10 l.	1774	Nevers CC 335
Marbrer une cheminée	6 l.	1785	— 343
Remettre des panneaux en plomb neuf	12 s.	1698	Ch. des C. 146
Faire des panneaux tout à neuf	15 s.	1698	— —
Fournir des pièces neuves	1 s.	—	— —
Remettre des panneaux en plomb neuf	1 l.	1755	Nevers CC 329
Faire des panneaux tout à neuf	1 l. 10 s.		— —
Fournir des pièces carrées neuves	2 s.	—	— —
Vitrer en mastic des croisées, par carreau suiv^t grand., de 6 à	9 s.	1758	Hôt.-Dieu E 8
Réparations aux réverbères de la ville :			
(Mettre un fond, verre de Bohême	1 l.	1778	Nevers CC 338
(Mettre un fond ordinaire	12 s.	—	— —
(Mettre un côté	1 l.	—	— —
(Remastiquer un réverbère	10 s.	—	— —
Vitrer 6 chassis neufs d'écurie, à 8 carreaux de 10 s. par châssis, le châssis	4 l.	1785	Nevers CC 343
Poser, coller 16 roul. papier	24 l.	—	— —
Coller 25 mains de papier gris, la main	12 s.	1785	Nevers CC 343

Plâtrier.

Plafond, la toise	5 l. 5 s.	1787	Hôp. gén.	E 13
Galandage, la toise	7 l.	—	—	—
Enduit à 2 couches, la toise	2 l.	—	—	—

Couvreur.

La toise carrée de couverture (tuile, y compris la fourniture de la chaux et du sable)	14 s.	1758	Hôt.-Dieu	E 10
Ramoner cheminée (Hôt.-ville)	1 l.	1774	Nevers	CC 336

Métiers du vêtement et de l'ameublement

Tapissier.

Service mortuaire de la reine, catafalque, tentures du chœur et portes de St-Cyr	120 l.	1683	Nevers	CC 298
Un carreau de moquette (en fournissant 3 livres 1/2 crin)	2 l.	1696	Ch. des C.	146
Une tenture de chambre	6 l.	—	—	—
Salle de la juridiction consulaire, retourner le tapis vert de la table servant de bureau (en fournissant clous, galon, drap vert)	2 l.	1759	Nevers	CC 330
Rempaillage de chaise	2 s.	1765	Hôt.-Dieu	E 11

Matelassier
(*prix de détail*).

Piquer 6 couvertures toile peinte	18 l.	1696	Ch. des C.	146
Faire un matelas	1 l.	—	—	—
2 matelas, la façon	1 l. 4 s.	1733	Hôt.-Dieu	E 5
10 matelas —	7 l.	1741	—	E 8
Refaire des matelas, 15 s. et (*prix de gros, casernes*)	1 l.	1743	Ch. des C.	153
Refaire des matelas	10 s.	1775	Nevers	CC 336
Rebattre des matelas	1 l.	1779	—	339
— des traversins	6 s.	—	—	—
Matelas, la façon	1 l.	1784	—	342
Traversins —	5 s.	—	—	—
Draps, façon, la paire	6 s.	—	—	—

Blanchisseuse
(*prix de détail*).

6 chemises	9 s.	1696	Ch. des C.	146
1 corset	1 s.	—	—	—
10 mouchoirs	3 s.	—	—	—
1 tablier	1 s.	—	—	—

12 coiffes	12 s.	1696	Ch. des C.	146
Une paire de draps	4 s.	—	—	—
1 douz. serviettes à menton	4 s.	—	—	—
1 nappe	2 s.	—	—	—
24 torchons	6 s.	—	—	—
(*prix de gros, casernes*).				
Paires de draps, la paire	5 s.	1778	Nevers CC	338
Couvertures piquées (pièce)	1 l.	—	—	—
Couvertures de laine —	15 s.	—	—	—

Brodeuse.

« Faire et broder de fil d'or 2 lyons rempans et 24 billettes (qui sont les armes de la ville) sur les manches de 2 robes neuves » (serviteurs de l'Hôtel-de-ville).	20 l.	1699	Nevers CC	304
Payé aux Visitandines pour la façon d'une chasublé et la fourniture du galon	4 l. 12 s.	1732	Hôt.-Dieu E	5

Tailleur d'habits.

Robe de chasse-pauvres, façon	1 l. 10 s.	1689	Nevers CC	299
— — étoffe et façon	24 l. 16 s.	1695	Nevers CC	302
1 robe de chasse-pauvres et 2 robes d'huissier, façon	12 l.	1700	Nevers CC	307
1 capote soldat, étoffe, façon	18 l. 5 s.	1727	—	314
5 robes d'échevins et 6 robes de clercs de ville, façon	180 l.	1766	Nevers CC	332
2 robes d'échevins, façon	48 l.	1774	—	335

Frotteur de chanvre.

La livre de chanvre frotté	1 s. 3 d.	1703	Hôt.-Dieu E	4
— —	2 s.	1770	—	E 11

Cardeur de laine.

La livre de laine cardée	8 s.	1730	Hôt.-Dieu E	5

Fileuse.

En fil, la livre de fil travaillé	5 s.	1702	Hôt.-Dieu E	4
En filasse, — —	2 s.	1733	—	E 5
En coton, — 15 et	20 s.	1768	—	E 11
En laine, —	7 s.	1770	—	—
En étoupe, —	4 s.	—	—	—
En pelin, — 4 et	7 s.	—	—	—
En fil, — 4 et	7 s.	1771	—	—

Tisserand.

Toile ordin. (gros) l'aune	2 s.6 d.	1697	Hôt.-Dieu	E 4
— (détail) —	4 s.	1702	—	—
Toile ordin. —	5 s.	1706	Hôt.-Dieu	E 5
— — —	7 s.	1748	—	E 9
— — —	8 s.	1771	—	E 11
Toile étoupe (grosse toile) —	6 s.	—	—	—
Toile coton (détail) —	9 s.	—	—	—
Poulangis, l'aune	2 s.6 d.	1702	Hôp. gén.	E 2
— —	—	1768	Hôt.-Dieu	E 11
Pouguette, l'aune	4 s.	1748	—	E 9
— —	—	1770	—	E 11
Blanchir toile brute, l'aune	1 s.6 d.	1771	—	—

Tondeur et Foulonnier.

Pour chaque aune d'étoffe au petit lé	1 s.8 d.	1671	Nevers	HH 18
Pour chaque aune d'étoffe au grand lé	3 s.4 d.	1671	Nevers	HH 18
Poulangis, l'aune	1 s.	1698	Hôp. gén.	E 2
— —	1 s.3 d.	1706	Hôt.-Dieu	E 5
Serge, —	2 s.6 d.	1731	—	—
Pouguette, —	2 s.	1768	—	E 11

Teinturier.

Pouguette, l'aune	6 s.	1770	Hôt.-Dieu	E 11
Toile à courtepointe, l'aune	8 s.	1771	—	—

Métiers du cuir

Cordonnier-savetier.

Recarrelure, chaussures hommes	15 s.	1698	Hôp. gén.	E 2
— —	1 l. 4 s.	1734	Hôt.-Dieu	E 5
— —	1 l.10 s.	1759	—	E 11

Sellier, Bourrelier.

Une paire de billauts (cheval)	12 s.	1684	Ch. des C.	145
Une dossière —	2 l.	—	—	—
Une longe	15 s.	1696	—	—
Rembourrer 2 selles et 4 coussinets	2 l.	—	—	—
Mettre pièces à harnois, la pièce	5 s.	—	—	146
Un collier (mule)	2 l.	1699	Hôp. gén.	E 2
Un harnais de limon (s. indic.)	16 l.	1758	Hôt.-Dieu	E 10
Garnir à neuf un petit mulet	24 l.	1770	Hôp. gén.	E 10
Un bât à provision (pour âne)	6 l.	—	—	—

Un collier (pour âne)	4 l. 10 s.	1777	Hôp. gén.	E 12
Une longe de licol —	1 l.	—	—	—
Une dossière —	4 l.	—	—	—
Une paire de billauts (cheval)	1 l.	1789	Hôt.-Dieu	E 13
Une sellette —	6 l.	—	—	—
Une croupière —	1 l.	—	—	—
Une retraite —	10 s.	—	—	—
Une couverture —	2 l. 10 s.	—	—	—
Mettre courroie à dos. —	1 l. 10 s.	—	—	—
Un mors à une bride —	10 s.	—	—	—
Une sous-ventrière (cheval)	1 l.	1789	Hôt.-Dieu	E 13
Réparations aux pompes de la ville :				
Mettre des pièces de 1 pied de long. aux boyaux, la pièce	1 l.	1739	Nevers	CC 320
Fournir seaux en cuir, le seau	2 l.	1751	—	325
Reborder les boyaux à 2 coutures, le pied	15 s.	1773	Nevers	CC 334
Fournir des boyaux, le pied	2 l.	1778	—	338

Métiers de l'alimentation [1]

Abat et apprêt de 2 bœufs à l'Hôtel-Dieu	1 l.	1700	Hôt.-Dieu	E 4
Façon de brochet sur le gril, et de carpe au court bouillon	1 l. 15 s.	1694	Ch. des C.	146
Façon d'un quartier de chevreuil, piqué moitié au petit lard, moitié au gros lard	15 s.	1695	Ch. des C.	146
Façon d'un pâté de lièvre	1 l. 15 s.	1693	—	—
— pâté (avec 2 derrières de chevreuil)	3 l.	—	—	—
Façon d'un pâté rond (2 canards et un lièvre)	3 l.	—	—	—
Façon d'un pâté (dinde)	5 s.	1701	—	—
— pâté de lièvre	2 l. 10 s.	—	—	—
Huile de noix, [2] le sequin	2 l.	1694	Hôt.-Dieu	E 4
— la pinte	2 s.	1770	—	E 11
— le pain de noix	2 s.	1777	—	E 12
Façon de chandelle, [3] le cent	3 l.	1758	Hôt.-Dieu	E 10

1. Dans les métiers de l'alimentation les prix aux pièces se confondent généralement avec le prix d'achat des objets. On peut signaler toutefois quelques prix de façon chez les bouchers, cuisiniers, rôtisseurs.

2. Les particuliers font aussi fabriquer de l'huile de noix, dont le prix est calculé tantôt sur la quantité de noix à travailler, tantôt sur la quantité d'huile produite.

3. De même les ciriers ou chandeliers travaillent souvent à façon pour les particuliers, qui leur apportent la matière première.

2 §. — Traités et marchés

Ch. des Not. Min. Geoffroy, 13 *juillet* 1688.

Jean Allasseur de Sainte-Marie, marchand émailleur, et Pierre Vanon, « aussy esmailleur ».

« Ont fait le traité qui ensuit ; c'est à scavoir que led. de Sainte-Marie sera tenu fournir aud. Vanon et tant qu'il sera garçon, sans estre marié, toutes les matières pour faire de l'ouvrage d'esmaille, à la charge par led. Vanon de deslivrer toute la marchandise aud. de Sainte-Marie qu'il fera et non à d'autres personnes, scavoir les bagues communes assortyes, à raison de 25 s. la grosse, les belles bagues assortyes à 35 s., les tabatières à 3 l., les bagues d'esmaille à 35 s., les bracelets sans estre enfilés 48 s., et les autres marchandises qui surviendront, les partyes en conviendront.

Sur l'ouvrage desquelles marchandises led. s^r de Sainte-Marie sera tenu d'avancer les matières, du prix desquelles led. Vanon tiendra compte sur les marchandises, qu'il livrera aud. s^r de Sainte-Marie ; et par advance led. s^r de Sainte-Marie a payé aud. Vanon la somme de 9 l., lequel en outre a reconnu avoir reçu dud Sainte-Marie des matières pour led. esmail, jusqu'à la somme de 33 l., de laquelle somme il tiendra compte sur l'ouvrage qu'il livrera... »

Carnet du tourneur en faïence Chatelain (Manuf. Bougarel), communiqué par M. Paul Meunier, de Nevers. (Résumé et extraits).

Le sieur Chatelain gagne 9 l. par semaine. Mais il reçoit, outre ses semaines, des sommes variant de 6 l. à 12, 18 et même 21 l. Il se fait donner aussi du bois de chauffage, compté à raison de 1 l. 16 s. le cent. Il emprunte encore pour payer son loyer, qui cependant ne dépasse pas 40 l. par an. Par contre il se voit retenir parfois de menues sommes, quand certaines de ses pièces ont des défauts et sont mises au rebut.

Lors d'un premier compte, arrêté le 31 décembre 1781, et mettant à jour toute la période qui va d'avril à la fin de l'année, Chatelain a fourni pour 439 l. 10 sols de poterie ; mais il a reçu des sommes diverses, dont le total atteint 463 l. 16 s. Ces 463 l. 16 sols se décomposent ainsi : 37 semaines à 9 l. = 333 l., suppléments de salaire 90 l., loyer 40 l., veillée, 16 sols, total : 463 l. 16 sols. Donc il est redevable de 24 l. 4 s. Au compte suivant, arrêté le 8 juillet 1782, l'actif est de 318 l. 10 sols, alors que le passif est de 348 l. 8 sols. Le déficit, au lieu de s'atténuer, passe à 29 l. 18 sols. En janvier 1783 un nouveau bilan est établi. Dans l'intervalle Chatelain a dû mourir, car sa dernière semaine de travail est de la fin d'octobre 1782. Le passif est de 207 l. 18 sols, alors que le travail,

ralenti sans doute par la fatigue et la maladie, n'a donné que 131 l. 6 sols, somme qui n'est même pas égale au prix des semaines (135 l.). Bougarel, qui fait le compte avec la veuve Chatelain, constate qu'elle lui doit 76 l. 12 sols, sans compter 20 l. de loyer.

En 1783, ce qu'on peut appeler l'Actif ou Avoir s'établit ainsi : (Ouvrage livré par le sieur Chatelain).

1782, 11 et 13 juil.,	1500 assiettes communes,	12 l.	13 l.16s.
	100 menues chopines,	1 l.16 s.	
— 17 et 20 —	1000 assiettes communes,	8 l.	9 l.12s.
	200 ass. dites nantaises,	1 l.12 s.	
— 24 et 27 —	1000 assiettes communes,	8 l.	13 l.18s.
	400 ass. dites nantaises,	3 l. 4 s.	
	150 pots et chopines,	2 l.14 s.	
— 3 août	1100 assiettes com.,	8 l.16 s.	12 l.
	400 ass. nant.	3 l. 4 s.	
— 10 —	1600 assiettes com.,	12 l.16 s.	14 l.12s.
	100 menues chop.,	1 l.16 s.	
— 14, 18, 21, 24 août	2000 assiettes	16 l.	26 l. 2s.
	200 chop. et setiers,	3 l.12 s.	
	100 écuelles,	2 l.	
	150 huiliers,	4 l.10 s.	
— 28 et 31 août	1000 assiettes com.	8 l.	9 l.16s.
	100 menues tasses	1 l.16 s.	
— 11, 15, 18 sept.	1600 assiettes com.,		12 l.16s.
— 27 sept.	500 assiettes com.,	4 l.	6 l.14s.
	150 tasses,	2 l.14 s.	
— 5 et 23 oct.	1000 assiettes com.	8 l.	12 l.
	500 assiettes nant.,	4 l.	
		Total	131 l. 6s.

Passif ou Doit :

13 juillet 1782, payé au sieur Chatelain pour la semaine échue ce jour, à raison de 9 l. par semaine	9 l.
19 dud., donné outre semaine, 6 livres	6 l.
23 — 3 cents de bois de moule	6 l.
26 août, donné outre semaine 6 livres	6 l.
21 septembre, donné outre semaine	12 l.
28 — 2 cents de bois	4 l.
Plus payé aud. sieur pour 15 semaines, jusques et compris celle du samedy 26 octobre 1782, à raison de 9 l. chacune	135 l.
	178 l.

Le sieur Chatelain doit du compte arresté avec luy le 8 juillet 1782, rapporté de l'autre part :	29 l. 18 s.
	207 l. 18 s.
Reçu en marchandises, suivant l'état cy-contre	131 l. 6 s.
Reste dû par led. sieur	76 l. 12 s.

Du compte arresté avec Madame Vve Chatelain, elle me doit 76 l. 12 sols, pour causes cy-dessus énoncées, non compris 20 l. pour loyer de la chambre qu'elle occupe, échu à Noël 1782.

A Nevers, le 12 janvier 1783. Bougarel.

Min. Chevallier, 23 *juin* 1683.

Jean Caillaut, me bourrelier[1]. — Pierre Jeudy, receveur général du duché.

Caillaut s'est engagé à « fournir et entretenir d'harnois de sond. mestier de bourrelier tous les chevaux, cavales, mules et mulets, qui serviront aux forges et fourneaux d'Harlot, et ce pendant le temps et espace de 3 années consécutives, qui commenceront au jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochain, moyennant la somme de 4 l. tournois pour l'entretien des harnois de chacune beste par chacun dict an, qui luy seront payés par led. sr Jeudy ou ses préposés de quartier en quartier et sans advances.

Et a esté convenu qu'il sera fourny par led. Caillaut incessamment à chacune desd. bestes portant bats des bats neufs garnis, moyennant la somme de 3 l. par chacun des bats garnis, oultre et sans comprendre lesd. 4 l. par chacun an... »

Min. Chevallier, 25 *juillet* 1683.

François Amelaine, me maréchal. Pierre Jeudy, receveur général du duché.

Amelaine « s'est fait fort, scavoir de ferrer bien et deuement et entretenir suffisamment ferrés pendant un an, qui a commencé le 2 juin dernier, tous les chevaux, mulets et mules, servant aux forges et fourneaux d'Harlot, et encore les panser et médicamenter, toutes fois qu'ils en auront besoing, en fournissant les médicaments nécessaires. Pour l'effet de quoy sera tenu se transporter aud. lieu d'Harlot toutes fois et quantes il sera besoing..., moyennant la somme de 4 l. tournois par chacune desd. bestes, et encore 3 sacs de charbon par chacun an, rendu conduit en cetted. ville de Nevers... »

Min. Chevallier, 24 *octobre* 1683.

Imbert et Joseph Robert, père et fils, me tonneliers. — Jean

1. Sauf indication contraire ces artisans et leurs clients habitent la ville de Nevers.

Sabourin, chanoine de l'église cathédrale et curé de Saint-Arigle.

Les deux tonneliers s'engagent à « faire bien et deuement la quantité de 50 poinçons et 25 quarts bien faits et bien conditionnés, sur lesquels ils seront tenus mettre, scavoir sur les poinçons 16 cercles, et sur chacun desd. quarts 12, pour quoy faire led. s^r Sabourin sera tenu leur fournir tout le bois nécessaire, cercles et osières nécessaires, lesquels poinçons et quarts ils seront tenus de commencer à Noël prochain et les rendre parfaits dans le jour et feste de Saint-Jean-Baptiste prochain, dans lequel temps ils mettront les 2 derniers cercles de chacune pièce et ne pourront les mettre plus tost.

Led. traité cy-dessus fait, moyennant et à raison, scavoir de 8 s. par chacun poinçon et 7 s. par chacun quart bons et bien conditionnés, comme dit est, le prix desquels led. s^r Sabourin a promis et sera tenu leur payer à mesure dud. ouvrage... »

Min. Chevallier, 4 août 1684.

Dimanche Gay, m^e tonnelier. — Jean Coffinat, m^e tonnelier.

Le premier s'engage à livrer « c'est à scavoir la quantité de un cent et demy de poinçons neufs, garnis de 16 cercles sur chacun, à compter 104 pour 100, revenant en tout à 156 pièces, lesquels futs seront recevables de marchand à marchand, moyennant le prix et somme de 180 l. par cent, revenant le tout à la somme de 270 l. tournois... »

Min. Triballat, 30 *juin* 1768.

Antoine Kop, m^e tonnelier. — Jean Fromenté, vigneron.

« Une cuve neuve à tirer 25 pièces de vin, garnie de 18 cercles de bois, avec 2 gouges pour la supporter d'environ 8 pouces d'équarissage... »

Prix : 75 l., un poinçon de demi-vin « du meilleur qu'il fera », et une vieille cuve (au total 96 l. environ).

Min. Callot, 25 *juin* 1666.

Léonard Pramier, charpentier. — François Callot, marchand.

Pramier s'engage à « faire et parfaire un pressouer à pressurer le vin, à arbres dessus et dessous, de 6 pieds de may en carré, et le dresser au lieu qui luy sera désigné par led. Callot dans le premier jour de septembre prochain. »

Prix : 30 l., un quart de vin et 2 boisseaux de seigle. « Fournira led. Callot tous les matériaux nécessaires, généralement quelconques ».

Min. Moreau, 15 *octobre* 1775.

Jean Champagne et Victor Fondereau, m^e charpentiers, entre-

preneurs d'ouvrages associés. — Jean Guyonnet l'aîné et Jean Guyonnet le jeune, compagnons de rivière, propriétaires d'une maison, située proche la chapelle Saint-Nicolas.

« Lesquelles parties ont fait le devis et marché qui suit : led. Champagne et led. Fondereau, solidairement l'un pour l'autre, s'obligent premièrement de démolir l'escalier et les 2 galeries en bois de la maison desd. Guyonnet et de faire à neuf un autre escalier en bois, sauf les 2 premières marches en pierre, qui seront fournies par les propriétaires, ainsy que les patins et moellons convenables ; comme aussi de faire à neuf une autre galerie en bois à la place et dans la même étendue de celles qui seront démolies et détruites, de pratiquer dans lad. galerie 3 cabinets, dont un au rez-de-chaussée et par le bas, et les deux autres aux 2 extrémités de lad. galerie ; ces 2 derniers cabinets seront galandés en pièces de bois de brun, lattés et enrochés en dehors et en dedans, lattés et couverts en tuile, et celuy du rez-de-chaussée sera latté et enduit aussi en dehors et en dedans, couvert par la galerie ; et il sera fait une ouverture en croisée dans chaque cabinet, fermant d'un seul battant, garni en vitraux plombés et fermant au dehors d'un petit volet de sapin, le tout de hauteur et grandeur convenable, plancheyé en chesne du haut et du bas, sauf le cabinet du rez-de-chaussée, qui sera carrelé en pierres de taille, laquelle pierre sera fournie par lesd. Guyonnet et conduite et posée par lesd. Champagne et Fondereau. Les 2 étages d'escalier seront en marches et en planches, clouées solidement en quartier tournant, et auront 6 pouces et demy et de pas convenable et proportionné. Le tout bien et duement couvert et enroché dans l'espace de 2 mois à compter de ce jour.

Prix : 450 l. « en quatre paiements égaux de chacun 112 l. 10 s. par chacun an. »

Min. Chevallier, 24 *août* 1683.

Claude Porchery, m^e^ maçon tailleur de pierre. — Jean Couasnon le jeune, marchand.

« Lesquels de leur libre volonté ont faict le marché qui ensuit, c'est à scavoir que led. Porchery a promis de creuser un puits dans la cave du logis ou led. Couasnon faict sa demeure, sise hors et près cetted. ville, dans l'endroit qui luy sera marqué, duquel puits l'eau sera tirée de la chambre basse dud. logis, où il sera tenu faire la margelle, pourquoy percera la voulte de lad. cave, lequel puits aura 3 pieds de rotondité et plus s'il est besoing, en sorte qu'il puisse estre facilement curé...

Moyennant la somme de 24 l., que led. Couasnon a promis et sera tenu payer aud. Porchery, pour rendre led. puits parfaict de tout

ce qui est de son mestier, à l'effect de quoy iceluy Porchery sera tenu de fournir toute la pierre, chaux et sable nécessaires... » Les versements au maçon doivent s'échelonner ainsi : « scavoir après qu'il aura travaillé deux journées la somme de 6 l., lorsque led. puits sera entièrement creusé jusqu'à une bonne source d'eau, qui pourra fournir 2 pieds d'eau du soir au matin et plus, luy sera payé la somme de 3 l., aultres 3 l. après qu'il sera à moitié massonné, et le surplus, qui sera la somme de 12 l., luy sera payé dans huitaine après l'entière perfection dud. puits... »

Min. Chevallier, 29 *juin* 1674.

Antoine Volland et Etienne Yvonnet, m^es^ maçons tailleurs de pierre. — Pierre Bureau, m^e^ boulanger et patissier.

Les 2 maçons s'engagent à « faire et construire dans les endroits, qui leur seront marqués par led. Bureau en sa maison sise en cette ville de Nevers rue de la Parcheminerye, deux fourgs, l'ung de profondeur de 7 à 8 pieds, et l'autre de profondeur que la place le requièrera, soubs lesquels fourgs ils seront tenus de faire la place de 2 roulliers... Lesd. Vollant et Yvonnet seront tenus de fournir tous les matériaux nécessaires, à la réserve du fer et bois et de la terre..., lesquels fours et places de roulliers iceux Vollant et Yvonnet seront tenus de rendre faicts et parfaicts dans d'huy en quinze jours ; plus seront tenus de boucher de massonnerye tous les trous qui se trouveront dans la chambre et cabinet de la maison dud. Bureau, enrocher les murailles, laver et blanchir tous les murs de lad. chambre et le tout rendre parfaict dans led. temps cy-dessus.... »

Prix : 52 l.

Min. Chevallier, 18 *septembre* 1689.

Pierre et Jean Porchery, père et fils, m^es^ maçons. — Claude Girault, m^e^ traiteur.

« Ont faict le marché qui ensuit, scavoir que lesd. Porchery se sont obligés de creuser à l'endroit qui leur sera marqué dans le Ravelin, proche cette ville, une glacière de profondeur de 3 toises compris le puits perdu, de 9 pieds de largeur en œuvre, murée à chaux et sable du fond au hault, les murs d'épaisseur d'un pied à 15 poulces, le tout bien et deuement faict ; lesquels ouvrages ils seront tenus commencer incessamment pour rendre lad. glacière faicte et parfaicte la clef à la main d'huy en 6 semaines... »

Prix : 90 l. (dont 30 l. payables d'avance, les maçons fournissant tous les matériaux).

Min. Gourjon, 4 *novembre* 1778.

Annet Brandon, m^e^ maçon, tailleur de pierre et entrepreneur. — Augustin Roque, m^e^ menuisier.

« Led. Brandon s'est obligé de faire toute la maçonnerie de la construction, que led. Roque jugera à propos de faire (dans une maison qu'il a achetée rue des Ouches), dont tous les matériaux seront fournis par led. Roque, en sorte que led. Brandon ne sera tenu que de fournir la main d'œuvre et échafauds nécessaires à lad. construction, dont le prix lui sera payé à raison de 4 l. 10 s. la toise, tant plein que vuide de mur neuf, enduit dehors et dedans.

S'oblige également led. Brandon de tailler toute la pierre de taille nécessaire pour les ouvertures des portes et croisées, dont le prix lui sera payé à raison de 6 l. 10 s. pour chaque porte ou croisée, et la façon de la taille nécessaire pour l'ouverture de la boutique lui sera payée 18 l.

La main d'œuvre de la maçonnerie des cheminées sera payée comme celle des gros murs à 4 l. 10 s. la toise, suivant le toisé d'usage pour les cheminées.

S'oblige aussi led. Brandon de faire tous les carrelages nécessaires, dont le prix pour la main d'œuvre lui sera payé à raison de 20 s. la toise pour ceux du rez-de-chaussée et du premier étage et 30 s. pour ceux du second étage.

Tous les ouvrages cy-dessus seront commencés au printemps prochain, pour être continués sans interruption avec un nombre suffisant d'ouvriers jusqu'à leur entière confection, et le prix en sera payé en 4 termes égaux de 6 en 6 mois. » (Ce prix étant évalué à 200 l. environ).

Min. Goussot, 1er *juin* 1784.

Charles Creusot, me maçon. — Philippe Miton, journalier à Coulanges-les-Nevers.

« Led. Creusot s'oblige de construire pour led. Miton un bâtiment pour la maçonnerie seulement, lequel sera composé d'une chambre à feu de 12 pieds de largeur et 14 pieds de longueur de dedans en dedans et de la hauteur de 12 pieds au carré, et une écurie adossée aud. bâtiment de même largeur et longueur, et dont les murs auront 2 pieds d'épaisseur pour les pignons et 20 pouces pour les goutereaux. Les encognures seront faites à quartiers de pierre de taille et à chaux et sable et les murs à terre.

Sera construit dans lad. chambre un four à cuire un quarteau de bled, fait à chaux et sable, carrelé en carreaux de terre cuite, la voûte en brique ou tuile et couverte en pierre. Le manteau et les jambages de la cheminée de lad. chambre seront faits en pierre de taille. Sera pratiqué dans le mur d'icelle une retraite à placard de 6 pieds de hauteur et 3 de largeur dans l'épaisseur du mur et en moellon. Sera aussi pratiqué dans lad. chambre une retraite en

pierre de taille de 4 pieds de hauteur sur 3 pieds de largeur pour y placer un buffet. Enfin sera fait dans lad. chambre une croisée de 3 pieds de largeur sur 4 pieds de hauteur et en pierre de taille, ainsi qu'une porte de 5 pieds 3 pouces de hauteur sur 3 pieds de largeur aussi en pierre de taille, et dans l'écurie une porte de pareille hauteur et largeur, et dans la chambre une bassie dans un endroit convenable.

La main d'œuvre, chaux, sable, pierre, terre, voitures et généralement toutes les fournitures seront à la charge dud. Creusot, lequel s'oblige de rendre led. bâtiment fait et parfait dans le courant du mois de septembre prochain.

Le présent marché fait moyennant le prix et somme de 10 l. par toise tant plein que vuide et 12 l. de pot de vin ».

Min. Gourjon, 13 *avril* 1760.

Jean Danton, couvreur en paille. — Jean Suard, vigneron.

« Led. Danton s'est obligé envers led. Suard de luy couvrir à courte paille sa maison et sa grange, dont la couverture sera de 8 à 9 pouces d'épaisseur, de fournir à cet effet la latte, l'osier, le gluy et le chaume nécessaires et généralement tous les matériaux et charrois, à l'exception toutefois des chevrons..., laquelle réparation de couverture en paille led. Danton promet et s'oblige de faire bien et deuement et de la mettre en état de réception dans le courant du mois de may prochain...

Moyennant 40 s. par chaque toise carrée de lad. couverture, que lesd. parties ont dit pouvoir monter à la quantité de 30 à 36 toises... »

TABLE DES MATIÈRES

Avant Propos 5

I. — Introduction 6

§ 1. — Alimentation 6

§ 2. — Eclairage et chauffage. — Habillement, ameublement et logement 11

§ 3. — Salaires 19

Conclusions 24

II. — Tableaux et Documents 27

I. — Le Pain 27

II. — La Viande 37

III. — Les Vins et les autres objets d'alimentation .. 47

IV. — L'Eclairage et le Chauffage 57

V. — L'Habillement et l'Ameublement 58

VI. — Le Logement 77

VII. — Les Salaires à l'année 93

VIII. — Les Salaires à la journée 99

IX. — Les Salaires aux pièces 102

Pièces Annexes :

I. — Taxe du pain, 1694.

II. — Graphiques de la taxe du pain et de la taxe de la viande.

BOURGES. — IMP. Ve TARDY-PIGELET ET FILS.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

a39003 004560560b

HC 278 .N4G8 1919
GUENEAU, LOUIS.
CONDITIONS DE LA VIE A

CE HC 0278
.N4G8 1919
COO GUENEAU, LOU CONDITIONS D
ACC# 1119576